

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
93 RUE ARSENEAULT 2^e ÉTAGE,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 12 DÉCEMBRE 2018

VOLUME 172

Gabrielle Boyer, s.o.
Ann Montpetit, s.o.b.

Sténographes officielles
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me ÉDITH FARAH-ELASSAL

Me DONALD BOURGET

Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU

Mme JACINTHE POISSON, agente de recherche
en droit

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me MARIE-PAULE BOUCHER,

Me DENISE ROBILLARD,

Me VINCENT RIENDEAU, pour la Procureure
générale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées..... 4
Preliminaires..... 5
Marie-Eve Sylvestre..... 9
Richard Gray..... 9
Marie-Paule Boucher..... 69
Marie-Josée Thomas..... 69
Yan Paquette..... 69
Robert-André Adam..... 128

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-1185 Représentativité et formation à l'assemblée
Nationale.....10

P-954 CORRIGÉE

Report to the Commission d'enquête par Martin
Scott (mise à jour).....11

P-1186 PowerPoint La judiciarisation des Premières
Nations du Québec.....11

P-839 Mise à jour de la Bibliothèque Justice.....11

P-1187 Perspectives historiques autochtones,
entrevues.....68

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations entre les
4 Autochtones et certains services publics au Québec,
5 présidée par l'Honorable Jacques Viens, est
6 maintenant ouverte.

7 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8 Alors bonjour, good morning. Je souhaite la
9 bienvenue aux gens qui sont avec nous ce matin dans
10 la salle ainsi qu'aux gens qui nous suivront sur le
11 site de la Commission.

12 Alors, avant d'aller plus loin, je vais
13 demander aux procureurs et aux représentants de se
14 présenter pour les fins de... du procès-verbal.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU,**

16 **PROCUREURE POUR LA COMMISSION VIENS :**

17 Marie-Andrée Denis-Boileau pour la Commission
18 d'enquête.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Bienvenue Me Denis-Boileau.

21 **MME JACINTHE POISSON,**

22 **AGENTE DE RECHERCHE EN DROIT POUR LA COMMISSION VIENS :**

23 Jacinthe Poisson pour la Commission d'enquête.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Bienvenue Madame Poisson.

1 **Me DENISE ROBILLARD,**

2 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

3 Oui, bonjour. Denise Robillard pour la Procureure
4 générale du Québec.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bienvenue Me Robillard.

7 **Me VINCENT RIENDEAU,**

8 **PROCUREUR POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

9 Bonjour. Vincent Riendeau pour la Procureure
10 générale du Québec.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bienvenue Me Riendeau.

13 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

14 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

15 Bonjour. Marie-Paule Boucher pour la Procureure
16 générale du Québec.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bienvenue Me Boucher. Alors il me fait plaisir de
19 vous avoir avec nous.

20 Maintenant, Me Denis-Boileau, vous allez nous
21 présenter le programme de la journée?

22 **MME JACINTHE POISSON :**

23 Oui...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ah. Madame Poisson?

1 **MME JACINTHE POISSON :**

2 Oui, alors...

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 C'est ça?

5 **MME JACINTHE POISSON :**

6 ... ce matin, nous recevons la chercheure Marie-Ève
7 Sylvestre ainsi que monsieur Richard Gray de la
8 CSSSPNQL - que nous allons vous présenter un petit
9 peu plus tard.

10 Nous allons recevoir cet après-midi, à une
11 heure trente (13 h 30), en plaidoirie, Me Marie-
12 Josée Thomas, qui est secrétaire générale associée
13 au Secrétariat aux affaires autochtones et Me Ian
14 Paquette qui Sous-ministre associé de la direction
15 générale des affaires juridiques et législatives et
16 de l'accès à la justice, du ministère de la Justice
17 du Québec, et Me Marie-Paule Boucher, qui est
18 procureure au Procureur général du Québec.

19 Ensuite, à quinze heures (15 h), nous recevrons
20 en plaidoirie Me Robert-André Adam, qui est avocat
21 à l'Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam de la
22 Nation Naskapi de Kawawachikamach et du
23 Regroupement Mamit Innuat.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Alors programme intéressant pour la journée. Alors

1 je vais vous demander de présenter nos prochains
2 témoins.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Yes. So, on... bien, je vais présenter les témoins
5 en français puis après ça on va changer en anglais
6 pour monsieur Gray.

7 Donc madame Marie-Ève Sylvestre est
8 professeure à la section de droit civil de
9 l'Université d'Ottawa, mais aujourd'hui elle
10 témoigne parce que... puisqu'elle a été mandatée
11 par la Commission de santé et services sociaux des
12 Premières Nations du Québec et du Labrador afin de
13 faire une étude sur la criminalisation des
14 Premières Nations.

15 Et monsieur Richard Gray est gestionnaire des
16 services sociaux pour la Commission de la santé et
17 des services sociaux des Premières Nations du
18 Québec et du Labrador.

19 So, Miss... Me Sylvestre will be testifying on
20 her will of oath, but as for Mr. Gray, we can swear
21 him in.

22 -----

23

24

25

1 Marie-Ève Sylvestre
2 Chercheure mandatée par la Commission de la Santé et des
3 Services sociaux des Premières Nations du Québec et du
4 Labrador
5 Serment d'office

6 -----

7 Richard Gray
8 Gestionnaire des services sociaux à la Commission de la
9 Santé et des Services sociaux des Premières Nations du
10 Québec et du Labrador
11 Affirmation solennelle

12 -----

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Welcome Me Sylvestre. Welcome Mr. Gray. I'm happy
15 to see you again both of you. Your witness.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Thank you. So, just for introducing the witness,
18 and what will... they will be talking about. [To]
19 start, I have to explain that the Public Inquiry
20 asked the ministry of the Justice of Quebec to make
21 a... - portrait... - to make a picture of
22 criminalization of every Indigenous people in
23 Quebec from two thousand and one (2001) to two
24 thousand and seventeen (2017). So these *datas* are
25 available under the... number P-839 tab 25.7.1

1 - sous la cote P-839, l'onglet 25.7.1.

2 An analysis of these data has been done by the
3 Public Inquiry and will be also available under
4 P-839 tab 115.

5 The First Nations of Quebec and Labrador
6 Health and Social Services Commission did a more
7 in-depth analysis of the year two thousand and
8 sixteen (2016); this excludes the Cree and the
9 *datas* for the Cree and Inuit.

10 So we thought that it was important to invite
11 them to see what they found and if their data fit
12 the data of the ministry of the Justice of Quebec.

13 So, hi, Miss... Madam Sylvestre and Mr.Gray,
14 thank you for being here and I will invite you to
15 start your presentation. Oh, just, excuse me,
16 before we start, I will just have some document to
17 file into evidence.

18 Alors sous la cote P-1185, une demande
19 générale sur la représentative et formation à la...
20 sur la représentativité - pardon - et la formation
21 à l'Assemblée nationale.

22 - **PIÈCE COTÉE P-1185** -

23 Sous P-954, on remplace la P-... la pièce
24 P-954, on la met à jour, donc on la remplace par
25 une nouvelle pièce, P-954 corrigée.

1 madame Sylvestre is a presentation on justice data
2 we received, more particularly on the analysis of
3 data from twenty sixteen (2016).

4 I think what you will see, based on our
5 presentation, is that... a real portrait of what's
6 been happening with First Nations in terms of their
7 interaction with the justice system. We call it
8 "judicialization" and I think, because we were only
9 talking about data here, from the Criminal Code, we
10 can call it "criminalization".

11 And, you'll see the effects of the interaction
12 of [the] first (Inaudible) in that regard.

13 We give a bit of an overview of how we've been
14 interacting with the criminal justice system, but
15 it also opens up many interesting questions in
16 terms of collectively, how are we going to help
17 better support services, better support
18 collaboration amongst all the actors in the
19 judicial system to help First Nations communities.

20 We know, based on previous presentations, that
21 judicialization or criminalization of First Nations
22 communities or members is not the approach in terms
23 of helping First Nations communities. We have to
24 start looking outside the box. We have to start
25 looking collectively how we could better work with

1 one another with all the actors and all the
2 partners involved, in terms of bettering the well-
3 being of First Nations communities.

4 I think on that note, I'll let Marie-Eve do
5 her presentation on more of the data and what the
6 data speaks.

7 We conclude the presentation with a conclusion
8 and some recommendations and we can have an
9 interaction or discussion after that. So, I would
10 invite Marie-Eve to start her presentation.

11 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE,**
12 **CHERCHEURE MANDATÉE PAR LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES**
13 **SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU**
14 **LABRADOR :**

15 Thank you Mr. Gray.

16 Bonjour Monsieur le Commissaire, Me Denis-
17 Boileau, madame Poisson. Ça me fait très plaisir
18 d'être avec vous virtuellement aujourd'hui. Bien,
19 je suis désolée de pas pouvoir être là en personne.

20 Aujourd'hui je vais vous présenter les
21 résultats d'une recherche, comme le disait monsieur
22 Gray, sur la judiciarisation ou la criminalisation
23 des Premières Nations au Québec et qui, comme je
24 vais l'expliquer, porte essentiellement sur leurs
25 interactions avec le système de justice criminel.

1 Alors je passe déjà à la deuxième diapositive.
2 Vous me direz si vous suivez bien là, avec le
3 PowerPoint.

4 D'abord, préciser le mandat.

5 Alors ma collègue Céline Bellot et moi-même
6 avons obtenu un mandat de la CSSSPNQL à l'automne
7 deux mille dix-sept (2017) afin de faire un
8 portrait de la judiciarisation des Premières
9 Nations au Québec. On a obtenu, donc, une banque
10 de données qui avait été fournie par le ministère
11 de la Justice du Québec, sur l'ensemble des mises
12 en accusation qui ont été portées ou contenues au
13 Québec entre, donc, comme Me Denis-Boileau le
14 disait, entre deux mille un (2001) et deux mille
15 dix-sept (2017), ainsi que les différentes étapes
16 qu'ont suivi ces mises en accusation tout au long
17 du parcours judiciaire. Et comme je vais
18 l'expliquer, nous nous sommes concentrées donc sur
19 l'année deux mille seize (2016).

20 Finalement, on a également procédé à
21 l'exclusion de l'analyse des dossiers qui
22 concernaient les personnes cries et les personnes
23 inuites, afin de respecter le mandat de la CSSSPNQL
24 évidemment.

25 Donc, la présentation d'aujourd'hui ou

1 l'analyse porte sur huit (8) Premières Nations et
2 vingt-neuf (29) communautés. Huit (8) Premières
3 Nations puisque, en vertu de la méthodologie, bien,
4 les Malécites n'étant pas regroupés en communauté,
5 ils n'ont pas pu là, être étudiés directement.

6 Je change maintenant de diapo.

7 Alors le point de départ de notre analyse ce
8 sont des données qui sont maintenant, je pense,
9 bien connues de la Commission, c'est-à-dire la
10 surreprésentation des Premières Nations dans le
11 système carcéral au Canada et au Québec en
12 particulier, une situation qui est documentée
13 depuis au moins le début des années soixante ('60).

14 Donc une situation qui touche aussi
15 particulièrement les femmes autochtones, les femmes
16 de Premières Nations et les jeunes. On sait que
17 donc, les jeunes forment, au Canada, cinquante pour
18 cent (50 %) des admissions en établissement.

19 Donc le pendant à cette surjudiciarisation ou
20 surreprésentation des Premières Nations dans le
21 système de justice ou dans le système carcéral,
22 c'est aussi leur haut taux de victimisation. Donc,
23 les Premières Nations sont non seulement plus
24 judiciarisées mais elles sont également plus
25 victimes de crimes que les allochtones. Donc,

1 surtout les femmes.

2 Et comme on le sait, même si là, la Commission
3 Viens a effectivement permis d'obtenir davantage de
4 données sur la situation, il demeure qu'il n'y a
5 encore peu d'études au Québec, sur les interactions
6 entre les Premières Nations et le système
7 judiciaire lui-même; pendant plusieurs années les
8 données n'étaient pas toujours disponibles et c'est
9 encore plus difficile d'obtenir des données en
10 milieu urbain, pour des raisons que je vais
11 expliquer tout à l'heure là, en raison des limites
12 des bases de données et des limites de la
13 méthodologie qu'on a utilisée.

14 Changez de diapositive.

15 Alors, avant de présenter les résultats, je
16 pense qu'il est essentiel de clarifier une chose
17 dès le départ. Ce que je vous présente
18 aujourd'hui, ce qu'on vous présente, c'est pas un
19 portrait de la criminalité des Premières Nations au
20 Québec mais bien un portrait de la judiciarisation
21 de leur criminalisation.

22 Donc la criminalité des Premières Nations elle
23 est elle-même difficilement quantifiable; il y a
24 une question de rapporter les infractions puis tout
25 ça. Nous on se concentre plutôt sur les... la

1 judiciarisation, la criminalisation, c'est-à-dire
2 la décision, qui est prise par les autorités - que
3 ce soit un policier et éventuellement un
4 procureur - de prendre en charge une situation
5 problème et de la référer au système judiciaire.
6 Donc c'est davantage une étude sur la réaction du
7 système face aux problèmes qui affligent les
8 communautés, que le reflet réel de la criminalité
9 ou de l'étendue de ces problèmes-là.

10 On peut changer de diapo.

11 Dans la littérature en général, il y a deux
12 explications qui sont proposées pour expliquer le
13 fait que les Premières Nations sont... entrent en
14 contact avec le système judiciaire.

15 Donc, la première explication, c'est celle qui
16 se fonde sur l'existence de facteurs historiques et
17 systémiques qui vont expliquer leur plus grande
18 présence devant les tribunaux.

19 Donc, parmi ces facteurs historiques et
20 systémiques on retrouve par exemple des problèmes
21 sociaux et économiques qui découlent directement de
22 la relation coloniale avec l'État québécois et
23 l'État canadien, donc le manque de logements,
24 l'absence de services, l'accès aux territoires qui
25 est limité, la pénurie d'emplois, l'organisation

1 sociale et économique qui a été profondément
2 perturbée, mais aussi des traumatismes liés aux
3 politiques coloniales; encore une fois on pense aux
4 pensionnats, évidemment, mais aussi à d'autres, et
5 aux ruptures que ça, ç'a pu représenter par rapport
6 à leur façon de prendre en charge les problèmes,
7 leurs traditions juridiques en particulier. Donc
8 ça c'est la première série d'explications, donc
9 l'ampleur des facteurs historiques et systémiques
10 qui font en sorte qu'ils se retrouvent davantage
11 devant les tribunaux.

12 La deuxième explication c'est... ou la
13 deuxième série d'explications pour laquelle ils se
14 retrouvent davantage devant les tribunaux, c'est
15 pour des motifs basés sur le racisme et la
16 discrimination qui font en sorte que, ils sont
17 davantage surveillés par les policiers, qu'ils sont
18 davantage arrêtés, interpellés. Que lorsqu'il est
19 question de prendre une décision, qu'ils vont être
20 davantage arrêtés, davantage détenus, que les
21 personnes qui ne sont pas des Premières Nations, et
22 qu'ils seront davantage accusés et auront souvent
23 des peines qui sont imposées. Donc des
24 explications qui relèvent davantage du profilage et
25 du taux de surveillance qui sont sur eux. Et

1 évidemment, on a une combinaison des deux là, deux
2 séries d'explications.

3 Prochaine diapo.

4 Au niveau de la méthodologie qu'on a utilisée
5 dans le cadre de cette étude, donc, comme on le
6 disait, on a bénéficié d'une banque de données du
7 ministère de la Justice du Québec qui portait sur
8 les mises en accusation et leur parcours ou leur
9 trajectoire judiciaire.

10 On a obtenu... on s'est concentré sur l'année
11 deux mille seize (2016) et on a obtenu deux (2)
12 banques de données spécifiques.

13 La première qu'on a... qu'on appelle "les
14 dossiers ouverts", et la seconde qu'on appelle "les
15 dossiers fermés."

16 Les dossiers ouverts, ce sont les dossiers
17 pour lesquels, en deux mille seize (2016), on a
18 déposé une mise en accusation. Donc,
19 essentiellement des dossiers qui ont été ouverts en
20 deux mille seize (2016), tandis que les dossiers
21 fermés, ce sont les dossiers qui ont peut-être été
22 ouverts dans une année antérieure, mais qui ont
23 connu une conclusion judiciaire en deux mille seize
24 (2016). Donc que ce soit un verdict
25 d'acquittement, que ce soit une peine, que ce soit

1 un arrêt des procédures, ce sont des dossiers qui
2 ont été fermés en deux mille seize (2016). On va
3 voir qu'il y a pas beaucoup de différences là,
4 entre les deux banques, mais on les a conservées
5 séparées pour l'analyse.

6 Ensuite, pour... quand on a reçu les bases de
7 données, on a reçu les bases de données avec les
8 mises en accusation de toutes les personnes qui
9 avaient été mises en accusation au Québec, et afin
10 d'identifier les Premières Nations au sein de ces
11 bases de données-là, on a procédé par méthode
12 d'identification des adresses et des codes postaux
13 dans les communautés de Premières Nations.

14 Donc on a trié l'ensemble des adresses et des
15 codes postaux, pour s'assurer que les adresses et
16 les codes postaux correspondaient à une adresse
17 dans une communauté de Premières Nations. Donc
18 comme je le disais, c'est huit (8) Premières
19 Nations, vingt-neuf (29) communautés. Et on a
20 fait... on a pris toutes sortes de précautions
21 supplémentaires pour s'assurer vraiment qu'on avait
22 les personnes de Premières Nations; donc
23 premièrement, dès qu'il y avait une incohérence
24 entre l'adresse et le code postal, on les a
25 éliminées. Dès que, il manquait un des éléments,

1 on a aussi éliminé.

2 Et on s'est retrouvé donc, avec des données où
3 le code postal était clairement, exclusivement dans
4 les communautés et des données pour *lequel* le code
5 postal pouvait être mixte. Donc des données pour
6 *lequel* le code postal correspondait à une rue ou
7 peut-être la moitié du code postal était dans une
8 communauté et l'autre moitié était... n'était pas
9 dans la communauté, et donc on a fait des
10 vérifications supplémentaires pour s'assurer que
11 c'était bel et bien une rue et un code postal dans
12 la communauté, avec Google Map, avec Postes Canada,
13 avec des appels qu'on a faits directement auprès
14 des communautés, et donc on a réussi à isoler une
15 série de dossiers qui correspondent aux personnes
16 qui ont donné une adresse dans une de ces
17 communautés de Premières Nations au moment de leurs
18 interactions avec le système judiciaire.

19 Je pourrai y revenir dans là... à la période
20 de questions.

21 Ensuite... - changez de diapositive.

22 Au niveau des infractions, donc pour s'assurer
23 de pouvoir savoir quelles étaient les sources de
24 cette judiciarisation, on a classé les infractions
25 à partir du manuel deux mille seize (2016) du

1 Programme de déclaration uniforme de la criminalité
2 - le DUC en français - de Statistique Canada, en
3 attribuant donc, un code, à chacune de ces
4 infractions-là, qui était le code attribué par
5 Statistique Canada quand ils font des statistiques
6 sur la criminalité et sur la judiciarisation.

7 Ce qui nous a permis de regrouper les
8 infractions par catégories; vous allez voir quand
9 je vais vous les présenter, je vais vous parler des
10 infractions contre la personne, des infractions
11 contre les biens, des infractions contre
12 l'administration de la justice. C'est à partir de
13 cette méthode-là qu'on a pu les regrouper
14 essentiellement, donc on a carrément suivi la
15 méthode de Statistique Canada; je vous donne
16 quelques exemples dans le PowerPoint.

17 On s'est assurés, par exemple pour
18 l'infraction 145, qui est celle de bris de
19 condition de remise en liberté, on lui a attribué
20 le code... bon, 3410, qui est le code attribué par
21 Statistique Canada, et on les a toutes regroupées
22 sous ce code-là, ce qui nous permet de savoir
23 vraiment l'ampleur de ces infractions-là.

24 On a aussi bien nettoyé la base de données
25 pour s'assurer que les infractions avaient été bien

1 classées. Et donc on a fait des vérifications
2 supplémentaires à ce niveau-là.

3 Puis je mentionne déjà qu'il y avait beaucoup
4 de données manquantes et on les a enlevées pour
5 nous permettre là, d'avoir un portrait vraiment...
6 bien, le plus précis possible là, des infractions
7 qui étaient imposées.

8 Changement de diapo.

9 Au niveau des limites méthodologiques, bien,
10 je précise là, ça fait quelques fois qu'on le dit,
11 c'est seulement une année, deux mille seize (2016),
12 donc c'est un portrait vraiment ciblé dans le
13 temps, et ça ne concerne que les Premières Nations
14 qui ont donné une adresse dans une communauté.

15 Alors là, ça exclut tout le milieu urbain,
16 toutes les Premières Nations qui ont donné une
17 autre adresse qu'une adresse dans les communautés.
18 Donc vraiment, nous on dit souvent, "ce n'est que
19 la pointe de l'iceberg de leur criminalisation."

20 Ensuite, il est important de dire aussi que,
21 il y avait beaucoup de données, dans la base de
22 données du ministère de la Justice, qui étaient peu
23 fiables, donc notamment en ce qui concerne les
24 plaidoyers de culpabilité; je vais vous le montrer
25 tout à l'heure, il y avait beaucoup de données

1 manquantes. Les décisions judiciaires, par exemple
2 est-ce que c'est un acquittement, est-ce que c'est
3 un arrêt des procédures... On... il y avait
4 tellement de données manquantes, en fait, qu'on n'a
5 pas pu l'analyser à ce niveau-là.

6 Et au niveau des peines aussi, il y avait un
7 certain nombre de données manquantes.

8 Une autre limite c'est, évidemment, bien ça
9 revient à l'idée que on... c'est la pointe de
10 l'iceberg, c'est que comme les personnes ne
11 s'identifient pas elles-mêmes comme Premières
12 Nations, bien, il nous échappe un grand nombre de
13 personnes dans l'analyse.

14 Et finalement, je pense qu'il faut le
15 spécifier, mais je pense que le MJQ vous l'avait
16 dit lors de sa présentation, c'est une analyse par
17 chefs d'accusation et non par personnes, il y avait
18 trop d'erreurs dans les noms pour qu'on puisse les
19 regrouper.

20 Changement de diapo.

21 Donc je passe à la présentation des résultats
22 maintenant; je pourrai revenir dans la période de
23 questions s'il y a des choses qui étaient pas
24 suffisamment claires sur la méthodologie.

25 Donc, premièrement, le premier constat qu'on a

1 fait, c'est une très forte judiciarisation ou
2 criminalisation des Premières Nations. On a
3 identifié neuf mille huit cent neuf (9 809) chefs
4 d'accusation pour l'année deux mille seize (2016).

5 Neuf mille huit cent neuf (9 809), ça comprend
6 à la fois les dossiers ouverts et les dossiers
7 fermés. Donc essentiellement là, c'est quatre
8 mille cinq cent dix (4 510) dossiers ouverts et
9 cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (5 299)
10 dossiers fermés; donc plus de dossiers fermés que
11 de dossiers ouverts; et on a comparé, donc, le taux
12 de judiciarisation ou de criminalisation des
13 personnes qui avaient donné une adresse dans une
14 communauté, à celles qui n'avaient pas donné une
15 adresse dans une communauté, pour constater que le
16 taux de judiciarisation, ou le taux de
17 criminalisation, est de cinq (5) à six (6) fois
18 plus élevé pour les personnes qui ont donné une
19 adresse dans la communauté.

20 Donc vous voyez dans la diapo, pour les
21 dossiers ouverts, on a un taux de judiciarisation
22 de trois pour cent (3 %) pour la population... je
23 dis "allochtone", mais en fait les populations qui
24 n'ont pas donné d'adresse dans des communautés,
25 versus quinze pour cent (15 %) pour les personnes

1 qui ont donné une adresse dans la communauté. Ce
2 pourcentage est obtenu en divisant le taux de chefs
3 d'accusation et la population adulte dans la
4 communauté. Donc c'est un taux *per capita* là, si
5 vous voulez.

6 Et dans les dossiers fermés, on a trois
7 virgule quatre pour cent (3,4 %) de la population
8 qui n'a pas donné d'adresses dans les communautés,
9 qui a été criminalisée, versus dix-sept virgule six
10 (17,6) dans les... pour les personnes qui ont donné
11 une adresse dans la communauté.

12 Donc on voit vraiment un écart très important
13 là, entre la judiciarisation des personnes qui ont
14 donné une adresse dans la communauté.

15 Autre élément. La grande majorité des
16 infractions avaient été commises dans les districts
17 judiciaires de domiciliation des personnes. Ça
18 veut dire essentiellement que les infractions ont
19 été commises localement.

20 Donc les personnes étaient arrêtées et jugées
21 là, dans le district judiciaire qui correspondait,
22 la plupart du temps là, dans la très vaste majorité
23 du temps, à l'adresse... à leur communauté
24 d'attache.

25 Ensuite, il y a une surjudiciarisation des

1 jeunes, et elle est encore plus importante pour les
2 personnes ayant donné une adresse dans les
3 communautés. Donc les jeunes de moins de trente
4 (30) ans, c'est quarante-neuf pour cent (49 %) là,
5 des mises en accusation. Et si on prend seulement
6 les dix-huit vingt-quatre (18-24), on est à vingt-
7 huit pour cent (28 %) de judiciarisation, et ces
8 taux-là sont plus élevés que pour les personnes qui
9 n'ont pas donné d'adresse dans la communauté. Je
10 peux vous dire que pour les moins de trente (30)
11 ans, en dehors des communautés, c'est... trente-
12 neuf pour cent (39 %), alors que dans les
13 communautés c'est quarante-neuf pour cent (49 %).
14 Donc dix pour cent (10 %) de plus chez ce groupe
15 d'âge et criminalisé.

16 Changement de diapositive.

17 Alors la première source d'infractions qui a
18 été reprochée, donc ça c'est, disons, un des
19 constats vraiment très très forts de cette étude,
20 c'est que la source première de la criminalisation
21 ce sont les infractions contre l'administration de
22 la justice. Et là, le nombre et le pourcentage est
23 vraiment très très élevé. C'est quarante-quatre
24 pour cent (44 %) de toutes les mises en accusation
25 qui concernent des infractions contre

1 l'administration de la justice pour les dossiers
2 ouverts. Donc quarante-quatre pour cent (44 %), et
3 quarante et un pour cent (41 %) pour les dossiers
4 fermés.

5 Et les infractions contre l'administration de
6 la justice, comme je vous le disais tout à l'heure,
7 ont été codées en respectant la méthodologie de
8 Statistique Canada, donc réfèrent essentiellement à
9 des infractions que vous connaissez, mais les
10 principales, je peux vous les nommer, ce sont: le
11 manquement à une ordonnance de remise en liberté,
12 le bris de probation, l'évasion d'une garde légale,
13 le défaut de comparaître, et d'autres infractions
14 contre l'administration de la justice dont
15 l'entrave, par exemple, au travail d'un policier,
16 en vertu de l'article 129 du Code criminel. Donc
17 ça, ce sont les infractions là, qu'on entend sous
18 la dénomination « Infractions contre
19 l'administration de la justice », et ces
20 infractions-là concernent particulièrement les
21 jeunes, en fait dans les mêmes proportions que je
22 vous ai présentées tout à l'heure, c'est-à-dire
23 que, c'est vingt-sept pour cent (27 %) chez les
24 dix-huit (18) à vingt-quatre (24) ans, et soixante-
25 quatre pour cent (64 %) des personnes ont trente-

1 cinq (35) ans et moins. Des personnes accusées
2 pour les infractions contre l'administration de la
3 justice avaient trente-cinq (35) ans et moins.

4 Si on passe à la prochaine diapo, vous avez
5 une représentation un peu plus visuelle là - parce
6 que je constate que donner des chiffres comme ça,
7 des fois ça peut être un peu aride. Donc, une
8 représentation plus visuelle des catégories
9 d'infractions pour... qui font l'objet de mises en
10 accusation. Donc vous le voyez en jaune, la
11 surreprésentation des infractions contre
12 l'administration de la justice, suivi par les
13 infractions contre la personne, donc en bleu - dont
14 je vais vous parler tout à l'heure.

15 L'autre catégorie, ce sont les autres
16 infractions - encore une fois c'est la
17 méthodologie, la terminologie de Statistique Canada
18 et dans... en vert, et ces autres infractions
19 comprennent notamment la conduite avec facultés
20 affaiblies.

21 Ensuite on voit un très faible pourcentage
22 d'infractions contre les biens, en orange, et ce
23 pourcentage est similaire là, au taux d'infraction
24 pour... en matière de drogues. Donc on voit que
25 réellement, ce sont les infractions contre

1 l'administration de la justice, et suivi par les
2 infractions contre la personne.

3 Si on passe à la prochaine diapo, on a les
4 mêmes statistiques mais pour les dossiers fermés.
5 Et là vous voyez des proportions similaires. Un
6 petit peu plus d'infractions contre
7 l'administration de la justice et un petit peu
8 moins... les catégories qui changent là,
9 essentiellement, un petit peu moins de... dans la
10 catégorie « Autres infractions » là, qui comprend,
11 comme je le disais, la conduite avec les facultés
12 affaiblies. Conduite avec les facultés affaiblies
13 qui correspond à environ neuf pour cent (9 %) des
14 mises en accusation.

15 Si on passe à la prochaine diapo.

16 Là vous voyez les cinq (5) infractions les
17 plus fréquentes au niveau des mises en accusation.
18 Et là vous voyez d'abord le « Défaut de se
19 conformer à une ordonnance de remise en liberté »
20 essentiellement. Et dans cette catégorie-là on a
21 regroupé à la fois les ordonnances de mise en
22 liberté par un agent de la paix et les ordonnances
23 émises par un juge. Donc là c'est près de vingt
24 pour cent (20 %) qui correspondent à cette
25 catégorie.

1 Le « Manquement [à] des conditions de
2 probation. » « Voies de fait simples. »
3 « Conduite avec facultés affaiblies », comme je le
4 disais, neuf pour cent (9 %).

5 Et la catégorie « Autres infractions contre la
6 personne » qui, encore une fois, est une catégorie
7 de Statistique Canada.

8 Si on passe à la prochaine diapo, la deuxième
9 source d'infractions reprochées ce sont les
10 « infractions contre la personne. » Comme je le
11 disais, vingt-cinq pour cent (25 %) dans les
12 dossiers ouverts et, élément intéressant, donc
13 trente-six pour cent (36 %) de ces accusations
14 auraient été commises dans un contexte de violence
15 conjugale. Donc ça c'est une statistique qui est
16 compilée par le ministère de la Justice, et donc on
17 a identifié que trente-six pour cent (36 %) d'entre
18 elles - plus du tiers - correspondaient à une
19 situation de violence conjugale.

20 Et là je vous rappelle, évidemment, que vous
21 savez que le Programme de mesures de rechange en
22 milieu autochtone a été modifié pour inclure
23 justement ces infractions-là en deux mille quinze
24 (2015) et on constate que, c'était probablement une
25 bonne chose puisque c'est, une infraction qui est

1 souvent en cause.

2 Si on passe à la prochaine diapositive.

3 Donc on est au niveau des plaidoyers. Alors
4 là, pour la suite des... de la présentation, je
5 vais seulement référer à la banque de données de
6 dossiers fermés en deux mille seize (2016), parce
7 que les dossiers qui ont été fermés nous
8 permettaient vraiment de suivre, jusqu'à la fin du
9 processus judiciaire, ce qui s'est passé avec les
10 dossiers.

11 Les dossiers ouverts, donc, il y avait trop de
12 dossiers qui étaient encore en cours, donc nous
13 permettaient pas d'avoir un portrait fidèle là, de
14 la situation.

15 Donc si on passe aux plaidoyers, on voit que
16 dans l'ensemble des données, la moitié concerne des
17 plaidoyers de culpabilité, et vingt-six pour cent
18 (26 %) des plaidoyers de non-culpabilité - et là
19 c'est pour vous illustrer l'ampleur des problèmes
20 au niveau des données - on a vingt-cinq pour
21 cent... vingt-quatre pour cent (24 %) là, un quart
22 (1/4) des données qui étaient manquantes. Donc ça
23 nous... ça nous permet pas d'avoir un portrait
24 aussi fidèle qu'on le voudrait, de l'ampleur du
25 phénomène, mais si on les exclut temporairement, on

1 voit là, que c'est deux tiers (2/3), un tiers
2 (1/3); donc deux tiers (2/3) plaident coupable et
3 un tiers (1/3) plaident non coupable.

4 Le taux de plaidoyers de culpabilité est plus
5 élevé dans certaines catégories d'infractions.
6 C'est le cas pour les infractions en matière de
7 drogues et d'infractions contre l'administration de
8 la justice.

9 C'est donc dire que les personnes des
10 Premières Nations renoncent, dans la plupart des
11 cas, à leurs droits, donc... à leur droit au
12 procès, et ça correspond bien sûr à plusieurs
13 études là, qu'on a entendues, notamment devant
14 cette Commission, sur la tendance à plaider
15 coupable.

16 Ensuite si on passe aux peines, à la prochaine
17 diapo.

18 Au « Types de peines » qui est imposé, donc
19 toujours dans les dossiers fermés en deux mille
20 seize (2016), on constate que la probation - en
21 orange - est la peine qui, seule ou combinée, est
22 la plus souvent imposée; donc parfois elle est
23 seule, parfois elle est combinée à une peine
24 d'emprisonnement; dans certains cas mais plus
25 rarement, combinée à une absolution. Donc elle est

1 la peine la plus fréquemment imposée.

2 Par contre, on a plus du tiers des cas pour
3 lesquels une peine d'emprisonnement a été imposée,
4 donc c'est trente-six pour cent (36 %) des cas, et
5 l'amende dans quinze virgule six pour cent (15,6 %) des cas. Un très faible taux d'absolution là, que
6 vous voyez également dans la représentation.

7 Prochaine diapo. Au niveau du type
8 d'emprisonnement, donc on s'est intéressé plus en
9 profondeur à chacune de ces peines-là, pour voir
10 qu'est-ce qui se passait exactement. Donc je
11 commence par l'emprisonnement.

12 Donc au niveau de l'emprisonnement, le type
13 d'emprisonnement, donc, de façon très très
14 majoritaire, on parle d'emprisonnement ferme.
15 Donc, c'est-à-dire en établissement.

16 On parle de quatre-vingt-trois pour cent
17 (83 %) des peines qui sont des peines
18 d'emprisonnement ferme, tout simplement, et un
19 autre neuf pour cent (9 %) qui sont des peines
20 d'emprisonnement ferme et discontinu. Donc ça veut
21 dire qu'on peut purger de... en alternance, mais
22 qui demeure de l'emprisonnement ferme. Si on
23 cumule les deux, c'est près de quatre-vingt-douze
24 pour cent (92 %) qui sont des peines
25

1 d'emprisonnement ferme, pour un taux de huit pour
2 cent (8 %) d'emprisonnement avec sursis.

3 Donc évidemment, on sait que l'emprisonnement
4 avec sursis est limité en droit, par... à certaines
5 infractions. On sait qu'il y a aussi dans certains
6 cas des peines minimales, mais ça soulève quand
7 même des questions sur la surutilisation de
8 l'emprisonnement, sur la nécessité de
9 l'incarcération, puis je vais... arriver sur
10 d'autres données qui nous permettent d'établir un
11 constat de surutilisation de l'emprisonnement.

12 Alors passons à la prochaine diapo.

13 C'est la durée de l'emprisonnement, qui est
14 vraiment révélatrice d'un phénomène important.
15 Donc, ce qu'on constate c'est que, la durée des
16 peines d'emprisonnement est particulièrement
17 courte. Donc, quinze pour cent (15 %) des peines
18 sont d'une seule journée, et cinquante-trois pour
19 cent (53 %) sont de moins de trente (30) jours.

20 Et ça c'est un contraste important avec les
21 données du ministère de la Sécurité publique, la
22 dernière étude qui a été rendue publique sur la
23 question, qui démontrait que, au Québec, dans
24 l'ensemble, c'était plutôt onze pour cent (11 %) pour les peines de un (1) jour et trente-six pour
25

1 cent (36 %) pour les peines de moins de trente (30)
2 jours - je vous l'ai indiqué au bas de la
3 diapositive. Donc on voit un écart important là,
4 chez les personnes qui ont donné une adresse dans
5 une communauté de Premières Nations, il y a
6 beaucoup plus de peines courtes qui sont imposées.

7 Donc, *a priori*, on pourrait s'en réjouir, mais
8 vous allez voir qu'à mon avis, ça cache un
9 phénomène de portes tournantes et de sur-
10 judicialisation et de sur-incarcération, et je vais
11 vous expliquer là, sous peu, pourquoi. Et ça pose
12 certainement la question de la nécessité de...
13 d'avoir recours à l'incarcération.

14 Autre diapositive.

15 L' « Emprisonnement » et les infractions
16 contre l'administration de la justice, un autre
17 constat assez important: quarante-deux virgule cinq
18 pour cent (42,5 %) des peines d'emprisonnement sont
19 imposées dans le cadre des infractions contre
20 l'administration de la justice, et les peines
21 d'emprisonnement fermes en particulier, sont
22 beaucoup plus imposées pour les infractions contre
23 l'administration de la justice que pour les autres
24 types d'infractions.

25 Comme si on regarde les crimes contre la

1 personne, seulement vingt et un pour cent (21 %)
2 des peines, dans les cas des crimes contre la
3 personne, consistent en des peines d'emprisonnement
4 fermes. Donc, voilà.

5 Ce qui m'amène donc à vous parler du « Cycle
6 des portes tournantes » à la prochaine...
7 diapositive.

8 Donc essentiellement, ce qu'on voit, si on
9 cumule le fait qu'il y a un haut taux de
10 judiciarisation, beaucoup d'infractions contre
11 l'administration de la justice, beaucoup de peines
12 d'emprisonnement qui sont imposées pour ces
13 infractions-là mais de courtes durées, ce qu'on
14 constate, c'est que ça semble correspondre au
15 scénario suivant, c'est-à-dire que, une personne
16 est arrêtée, remise en liberté sous conditions, va
17 briser ses conditions et être accusée d'une
18 infraction contre l'administration de la justice,
19 va être arrêtée, détenue en attendant sa
20 comparution, et lorsqu'elle va comparaître, elle va
21 plaider coupable et on va lui imposer une peine de
22 temps fait. C'est-à-dire on va dire, "vous avez
23 été détenu une nuit, vous avez été détenu trois
24 jours en attendant votre comparution, en
25 attendant... dans certains cas plutôt, l'enquête de

1 remise en liberté, mais vous allez... on va vous
2 imposer une peine qu'on appelle de 'temps fait',
3 c'est-à-dire une peine que vous avez déjà purgée."

4 Et donc, ça, ç'a été constaté dans d'autres
5 études, mais les statistiques que on vous présente
6 aujourd'hui concordent parfaitement là, avec ce
7 scénario où les personnes, donc, sont prises dans
8 un cycle d'arrestation-détention, comparaissent et
9 ont déjà été incarcérées, donc se voient imposer,
10 rétroactivement, une peine qu'ils ont déjà purgée.
11 Et reviennent ainsi constamment dans le système de
12 justice.

13 Ensuite, si on passe à la prochaine
14 diapositive.

15 Au niveau des peines de « Probation et
16 d'amendes », on voit aussi que les peines de
17 probation sont d'une durée relativement..., bien,
18 courtes, on peut dire, considérant que la peine de
19 probation peut être jusqu'à trois (3) ans. Donc
20 c'est moins de douze (12) mois dans cinquante pour
21 cent (50 %) des cas, et l'autre moitié ou
22 pratiquement là, sont de moins de deux (2) ans.

23 Au niveau de l'amende, alors là on voit
24 vraiment l'amende, on voit l'influence de la...
25 l'infraction pour capacités affaiblies, conduite

1 avec les capacités affaiblies, puisque il y a un
2 très grand nombre d'amendes qui tournent autour du
3 mille dollars (1 000 \$), le mille dollars étant la
4 peine minimale imposée dans le Code criminel pour
5 la conduite avec facultés affaiblies. Donc il y a
6 seize pour cent (16 %) d'amendes au total et parmi
7 celles-là, un très grand nombre là, varient entre
8 cent (100) et mille dollars (1 000 \$), et vingt et
9 un pour cent (21 %) de cent... de mille un dollars
10 (1 001 \$) et plus. Donc beaucoup de ces peines
11 tournent autour du mille un dollars (1 001 \$), et
12 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des amendes
13 de mille et un dollars (1 001 \$) et plus sont liées
14 à la conduite avec facultés affaiblies. Donc on
15 voit vraiment l'influence là, de cette infraction-
16 là.

17 En conclusion... alors on peut passer à la
18 prochaine diapo.

19 Donc d'abord, c'est un premier portrait de la
20 judiciarisation ou de la criminalisation des
21 Premières Nations, c'est la pointe de l'iceberg, je
22 pense qu'il faut le souligner. Donc même si les
23 constats sont qu'il y a beaucoup de
24 criminalisation, ce n'est que la pointe de
25 l'iceberg, ça comprend pas le milieu urbain ou les

1 gens qui n'ont pas d'adresse dans... qui n'ont pas
2 fourni une adresse dans une communauté.

3 Une forte judiciarisation qui touche
4 principalement les jeunes. Une disproportion par
5 rapport aux personnes qui n'ont pas d'adresse dans
6 une communauté.

7 Beaucoup de ces infractions concernent les
8 infractions contre l'administration de la justice
9 et là, ce qu'on constate c'est que le seul fait
10 d'être pris en charge par le système de justice,
11 génère près de la moitié des mises en accusation.
12 Donc le seul fait d'interagir avec le système de
13 justice, c'est responsable pour quarante pour cent
14 (40 %) et plus des mises en accusation.

15 Et là, il faut bien comprendre que beaucoup de
16 ces infractions contre l'administration de la
17 justice, quand on parle de bris, ne sont pas en soi
18 des actes criminels, mais le sont parce qu'ils sont
19 insérés dans une ordonnance judiciaire. Alors ce
20 qui est criminel c'est le fait de briser
21 l'ordonnance. C'est pas, par exemple, de boire de
22 l'alcool, c'est pas, par exemple, de se trouver à
23 un mauvais endroit au mauvais moment, etc.

24 Changement de diapo. Au niveau des
25 conclusions, pour les infractions contre la

1 personne, un tiers (1/3) et plus concernent la
2 violence conjugale, donc ça c'est aussi un signe à
3 regarder.

4 Un « Taux élevé de renonciations aux droits »,
5 donc les plaidoyers culpabilité et un recours
6 excessif à l'emprisonnement, considérant évidemment
7 toutes les directives qu'on a en droit au niveau de
8 Gladue là, de... d'avoir recours à des peines
9 alternatives, mais de courtes durées. Et les
10 personnes sont souvent prises dans un cycle qui
11 semble se répéter.

12 Finalement, au niveau des recommandations - la
13 dernière diapo.

14 La première recommandation porte sur
15 l'amélioration des données judiciaires.

16 Donc d'abord, comme je vous l'ai indiqué tout
17 au long de la présentation, il y a beaucoup de
18 données manquantes. Les bases de données, souvent,
19 ont dû être beaucoup retravaillées par notre équipe
20 pour pouvoir extraire des informations, donc, il y a
21 vraiment, au niveau de la fiabilité, de la qualité
22 des données là, des efforts qui pourraient être
23 faits.

24 Puis aussi, on devrait pouvoir tenir compte de
25 l'auto-identification d'une personne, ce qui nous

1 permettrait de... d'avoir un portrait plus fidèle
2 de la criminalisation, notamment en milieu urbain.
3 Donc, que les personnes puissent... parce
4 qu'évidemment, l'identification par code postal là,
5 c'est bien limité.

6 Ensuite, si on veut diminuer les bris, bien,
7 il faut diminuer les... c'est-à-dire les
8 infractions contre l'administration de la justice,
9 bien il faut diminuer les conditions.

10 Donc, limiter le recours aux conditions.

11 Et j'ai constaté, avec quand même plaisir, que
12 le DPCP avait modifié ses directives en novembre
13 pour inclure la considération du contexte
14 autochtone, en particulier lors de l'émission de
15 conditions de remise en liberté. Donc ça c'est un
16 pas dans la bonne direction.

17 Par contre, dans les directives, il y a aucune
18 cible - d'ailleurs c'est peut-être pas la place,
19 dans les directives, mais... - le DPCP ne s'est
20 fixé aucune cible pour diminuer les accusations
21 d'infractions contre l'administration de la
22 justice. Il y a aucune directive sur ce que
23 doivent faire les procureurs lorsqu'ils sont
24 confrontés à des accusations liées à ce type
25 d'infractions. Donc ça, ce serait quelque chose

1 aussi à regarder.

2 Donc on souhaiterait que les services de
3 poursuite se fixent des cibles, pour diminuer les
4 infractions contre l'administration de la justice
5 là, dans un échéancier bien... précis.

6 Et si on veut diminuer l'incarcération, bien,
7 à mon avis, découle directement, à notre avis,
8 découle directement de cette étude qu'il faut
9 diminuer l'incarcération suite à l'arrestation.

10 Hein, le fait que les gens soient
11 immédiatement incarcérés, détenus pour comparaître,
12 va faire en sorte qu'ils vont se faire imposer des
13 peines d'emprisonnement déjà purgées. Donc il y a
14 un lien direct entre les deux, puis la durée des
15 peines nous l'indique. Donc il faut travailler au
16 niveau de la détention lors de l'arrestation.

17 Autre recommandation: « Inclure les
18 infractions contre l'administration de la justice
19 et la conduite avec facultés affaiblies dans le
20 Programme de mesures de rechange. »

21 Donc, il est essentiel que le Programme de
22 mesures de rechange se concentre sur les sources de
23 judiciarisation des Premières Nations; et voilà
24 deux catégories qui sont surreprésentées et qui ne
25 sont... qui font pas partie du PMR.

1 Ensuite, on pense également qu'il faut
2 évidemment travailler en prévention, mettre en
3 place beaucoup de mesures sociales et préventives,
4 de concert avec les Premières Nations, qui vont
5 permettre de prendre en charge ces problèmes sans
6 avoir recours au système judiciaire. Et une des
7 ces façons de faire, évidemment, vous l'avez
8 entendue à plusieurs reprises dans... devant cette
9 Commission, c'est de favoriser la gouvernance des
10 Premières Nations en matière de justice.

11 Alors voilà. Je vais m'arrêter maintenant,
12 puis s'il y a des questions, on peut y répondre.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Alors merci beaucoup. Me Denis-Boileau, avez-vous
15 des questions?

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Oui, je vais en avoir. Puis je suis certaine que
18 ma collègue en aura aussi. Avant de commencer avec
19 les questions, j'ai seulement une autre pièce à
20 déposer là, qu'on avait omis de déposer au début.

21 Donc ça va être la P-1187 - on est rendu là -
22 « Perspectives historiques autochtones,
23 entrevues. » Donc sous P-1187.

24 **- PIÈCE COTÉE P-1187 -**

25 Donc voilà. Merci beaucoup sur la

1 présentation. Très intéressant. On... comme on
2 l'a dit au début - je vais revenir avec ça - on a
3 demandé au ministère de la Justice du Québec de
4 également faire une étude sur la judiciarisation.
5 Évidemment, c'était la première fois qu'ils le
6 faisaient, donc leur méthodologie est en constante
7 évolution. Je comprends que vous, c'est tout
8 récent, le rapport est pas encore public, donc vous
9 avez pas encore eu l'occasion d'échanger avec le
10 ministère de la Justice pour... bon, pour comparer
11 peut-être les données.

12 Donc de façon préliminaire, j'aurais peut-être
13 juste deux petites questions sur leur méthodologie
14 et la vôtre.

15 Donc première question. Je crois que vous...
16 ça a répondu un petit peu plus tôt au professeur
17 Sylvestre mais je voudrais quand même le souligner.

18 Au niveau du ministère de la Justice, une des
19 limites, dans leur méthodologie, c'est que, dans le
20 cas de certaines communautés, les... quand les
21 communautés étaient très proches d'une... quand les
22 communautés autochtones étaient très proches d'une
23 ville allochtone là, si je peux dire, bien les
24 données se perdaient.

25 Comme par exemple pour la communauté de

1 Temiscaming, il y a très peu d'infractions qui ont
2 pu être soulevées parce que le code postal a été un
3 peu fondu là, si je peux dire, dans Notre-Dame-du-
4 Nord, donc ces données-là, ils ne les ont pas
5 soulevées, c'est une de leurs limites
6 méthodologiques.

7 Vous, je comprends que ça... c'est pas le cas,
8 vous les... vous avez outrepassé ces limites-là.

9 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

10 Oui, effectivement en fait. Bien, il faut dire
11 qu'on a consacré énormément d'heures là, je peux
12 vous dire que la personne, dans notre équipe, qui y
13 a travaillé là, c'est plus de deux cents (200)
14 heures juste pour la codification des codes
15 postaux, donc... et seulement pour l'année deux
16 mille seize (2016). Alors ça vous donne une idée
17 de l'ampleur du travail.

18 Et effectivement, lorsqu'il y avait
19 chevauchement, on s'est assuré que le code postal
20 et l'adresse correspondaient ou non à une adresse
21 dans une communauté, et on a fait des vérifications
22 soit avec Google Map, soit en appelant au Conseil
23 de bande directement, soit en communiquant avec
24 Postes Canada, mais on est allé creuser le plus
25 loin qu'on pouvait. On a fait aussi des

1 vérifications avec la CSSSPNQL qui avait des
2 informations supplémentaires là, pour s'assurer
3 qu'on les... couvrait.

4 Et dans le cas de la communauté que vous
5 mentionnez, Temiscaming, on les a effectivement et
6 on a des données. Il y a des chefs d'accusation
7 qui sont associés à cette communauté.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Merci. Puis si on fait une comparaison spécifique
10 pour l'année deux mille seize (2016) pour les
11 infractions contre l'administration de la justice,
12 dans les données que vous avez soulevées, vous
13 parlez d'une... de quarante-quatre pour cent (44 %)
14 environ, de dossiers en matière d'infractions
15 contre l'administration de la justice, tandis que
16 si on prend les données du ministère de la Justice,
17 on arrive plutôt à environ trente-cinq pour cent
18 (35 %) là, pour les mêmes groupes de Nations.

19 Je comprends encore une fois que vous avez pas
20 eu l'échange... la chance d'échanger avec le
21 ministère de la Justice mais, est-ce que vous avez
22 une hypothèse sur ce qui pourrait peut-être
23 expliquer cette différence-là dans les chiffres?

24 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

25 Alors, bien, effectivement là, on sera très ouvert

1 à communiquer avec le ministère de la Justice du
2 Québec puis de vérifier les méthodologies. Donc ce
3 ne serait que des hypothèses à ce stade-ci mais, je
4 me permets de les formuler.

5 Donc premièrement, il y a la question de
6 savoir si le ministère de la Justice a enlevé les
7 données manquantes; donc les chefs d'accusation
8 pour lesquels on avait ou bien pas d'article ou
9 bien pas de loi associée, ou bien une information
10 qui nous permettait pas de relever. Alors est-ce
11 qu'on les a enlevés complètement lorsqu'on a fait
12 notre pourcentage ou est-ce qu'on les a gardées?

13 Alors ça c'est la première question qui
14 pourrait expliquer là, par exemple, si le total des
15 chefs d'accusation, en deux mille seize (2016),
16 disons que c'est quatre mille deux cents, bien que
17 là-dedans, il y a deux cent cinquante infractions
18 qui sont des données manquantes, et si on les a pas
19 enlevées bien, évidemment, le pourcentage va être
20 différent là. Nous on les a enlevées, pour savoir
21 quel était le pourcentage dans les infractions...
22 dans les chefs d'accusation pour lesquels on avait
23 des données. Donc ça c'est la première hypothèse.

24 La deuxième hypothèse c'est que, nous on a
25 fait aussi un travail à la mitaine - encore une

1 fois on pouvait peut-être se le permettre en raison
2 de l'échantillon.

3 On est... on s'est assuré que... on a lu
4 chaque ligne. Alors dans la base de données, il y
5 a deux colonnes - il y a la colonne « Articles »,
6 puis il y a la colonne « Lois » - et on s'est
7 assuré... des fois, dans la colonne « Lois », on
8 indiquait que les personnes avaient été accusées en
9 vertu d'une autre loi - c'était le code 99 là, pour
10 vous donner vraiment du jargon - et on... et dans
11 la colonne « Articles », on avait « Article 145
12 point... entre parenthèses, 3, du Code criminel. »
13 Alors là on voyait qu'il y avait une erreur de
14 classification mais, que réellement, l'infraction
15 correspondait à une infraction du Code criminel.

16 Alors, à la mitaine, on s'est assuré là... Et
17 quand on avait un doute, on les a exclus carrément.
18 Mais lorsqu'on était certain que l'infraction en
19 question concernait le Code criminel, même si elle
20 avait pas été classée dans la loi, Code criminel,
21 on les a incluses.

22 Donc il y a eu vraiment des efforts très très
23 minutieux de faire le maximum qu'on pouvait avec
24 une base de données qui était pas toujours très
25 fiable là, ce qui pourrait aussi expliquer l'écart

1 entre nos données.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Merci. Une autre question. Quand vous avez parlé
4 de la durée de l'emprisonnement, du fait que, il y
5 a plusieurs peines de trente (30) jours et moins
6 pour les Premières Nations, ça me fait penser à un
7 autre de nos témoins, Jonathan Rudin, qui a
8 témoigné en février, qui parlait que pour les
9 peines plus courtes de trente (30) jours ou moins,
10 peut-être il disait "soixante (60) jours ou
11 moins" - je dis ça de mémoire - il parlait du fait
12 que pour lui, c'était peut-être un peu un manque
13 d'imagination ou un manque d'alternative qu'on
14 donne des peines de trente (30) jours et moins.
15 Vous avez parlé que c'est un symptôme peut-être
16 des... de portes tournantes, mais est-ce que ça
17 vous dit autre chose également. Peut-être élaborer
18 un petit peu sur la durée courte d'emprisonnement.

19 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

20 Oui. Non, je pense que tout à fait là, quand on
21 constate la faible durée... En fait là, il y a une
22 étude qu'on cible dans le rapport - mais là vous
23 [avez] pas le bénéfice du rapport - une étude du
24 ministère de la Sécurité publique sur les courtes
25 peines. Donc il a été effectué pour savoir

1 effectivement, de quoi il s'agissait quand on
2 parlait de "courtes peines". Et souvent, on
3 constatait que c'était des peines qui étaient
4 imposées pour des infractions mineures - donc par
5 exemple des bris de condition - et aussi, souvent
6 imposées pour des personnes qui avaient de nombreux
7 problèmes sociaux - donc consommation d'alcool et
8 de drogues, problèmes de santé mentale - donc des
9 problèmes sociaux très très importants. Et on
10 constatait que c'était cette population-là qui
11 recevait ces très courtes peines. Donc je pense
12 que ça c'est un signal très fort que
13 l'incarcération n'est pas la solution, puisque
14 quand on parle de problème sociaux aussi
15 importants, bien, il serait davantage approprié là,
16 qu'on utilise la justice réparatrice, qu'on utilise
17 d'autres alternatives ou qu'on s'attaque aux
18 problèmes sociaux eux-mêmes.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Merci. Je vais céder la parole à ma collègue.
21 J'aurai peut-être des questions pour monsieur Grey
22 après.

23 **MME JACINTHE POISSON :**

24 Merci. Donc, une première question. Est-ce que,
25 dans le cadre de votre étude, vous vous êtes

1 attardée, dans certains segments d'études, à
2 comparer les données avec les données portant sur
3 les personnes allochtones? On peut penser par
4 exemple, quand vous discutez de la prévalence du
5 pourcentage d'accusations en matière d'infractions
6 à l'administration de la justice, est-ce que vous
7 avez pu observer s'il y avait une prévalence
8 moindre, égale, plus forte, chez les personnes
9 allochtone comparativement?

10 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

11 Alors on l'a pas fait spécifiquement pour la base
12 de données. On n'est pas allé jusque-là pour... au
13 niveau des infractions.

14 Par contre, on a des données générales de
15 Statistique Canada qui sont disponibles, et on sait
16 que bon an, mal an, c'est environ vingt-cinq pour
17 cent (25 %) des infractions devant les tribunaux
18 pour adultes au Canada, qui sont des infractions
19 contre l'administration de la justice. Donc on
20 voit là, qu'il y a un écart important entre les
21 personnes qui ont donné une adresse dans une
22 communauté, que c'est plutôt autour du quarante
23 pour cent (40 %), que le vingt-cinq pour cent
24 (25 %) qu'on retrouve dans les statistiques de
25 Statistique Canada.

1 Donc, à mon avis, les infractions contre
2 l'administration de la justice sont largement sur-
3 utilisées et surreprésentées dans le cas des
4 populations de Premières Nations qui ont donné une
5 adresse dans la communauté.

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Et dans le même sens, en matière de plaidoyers de
8 culpabilité, donc vous mentionniez la prévalence
9 pour les personnes autochtones à plaider coupable.
10 Est-ce qu'on a... est-ce que dans vos données ou
11 est-ce qu'on a une façon de comparer cette
12 statistique-là avec les personnes allochtones?

13 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

14 Ça on l'a pas fait encore une fois, pour cette
15 étude-là, mais, j'aurais tendance à vous dire que
16 les taux sont très élevés aussi, pour les personnes
17 qui n'ont pas d'adresses dans une communauté de
18 Premières Nations. Donc ça c'est un phénomène plus
19 largement répandu. Il est possible que les causes
20 de ces plaidoyers soient différentes, selon la
21 population, mais je vous dirais que, là il y a
22 vraiment une propension à plaider coupable dans
23 l'ensemble du système de justice.

24 **MME JACINTHE POISSON :**

25 Merci. Une question par rapport à la première

1 recommandation, donc dans la dernière *slide* de la
2 diapositive.

3 Donc vous mentionniez l'importance d'améliorer
4 les données judiciaires. Est-ce que vous pourriez
5 élaborer sur les façons concrètes dont
6 l'amélioration des données pourrait être faite
7 concrètement? On mentionnait par exemple de
8 favoriser l'auto-identification des personnes
9 accusées. Auriez-vous des pistes quant à la façon
10 de le faire pour colliger, mais aussi traiter et
11 publier ces données-là, par les services publics?

12 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

13 Oui. Alors bien, comme je disais, donc c'est au
14 niveau de l'auto-identification. Ça, ça serait
15 vraiment important qu'on puisse avoir cette donnée-
16 là. Ce ne sont pas toujours des données fiables.
17 Pour avoir fait des études dans d'autres provinces
18 canadiennes, je peux vous dire que, à Vancouver,
19 par exemple, on recueille les données sur l'auto-
20 identification et que, ... avec plus ou moins de
21 succès, donc il va falloir vraiment se pencher sur
22 cette question-là, j'ai pas nécessairement de
23 réponse là, sur la meilleure façon de recueillir
24 ces informations-là. Donc il faut... encore faut-
25 il que les personnes veulent s'auto-identifier, le

1 fasse de façon cohérente d'une fois à l'autre, etc.
2 Donc il y a des défis là, au niveau de l'auto-
3 identification, mais c'est évident que, il faut
4 travailler là-dessus, si on veut pouvoir avoir un
5 portrait réel des données.

6 Je profite de votre question aussi pour dire
7 que, au-delà de l'auto-identification puis du fait
8 que, il y avait beaucoup de données non fiables, il
9 y a aussi des données qu'on n'a pas du tout dans la
10 base de données, qui seraient vraiment
11 intéressantes à avoir, notamment en raison des
12 résultats qu'on a obtenus sur les infractions
13 contre l'administration de la justice. Donc dans
14 la banque, il y avait aucune donnée sur la remise
15 en liberté.

16 Donc aucune donnée sur... est-ce que la
17 personne a été détenue ou pas, et aucune donnée sur
18 les conditions qui ont été imposées, sur la
19 décision qui est prise. La même chose pour les
20 conditions de probation. Quelles sont les
21 conditions qui sont imposées, on n'avait aucune
22 donnée là-dessus.

23 Donc là c'est beaucoup... c'est très difficile
24 de savoir c'était quoi le type de problèmes là, au
25 niveau des... conditions qui sont imposées et qui

1 semblent être systématiquement brisées. Donc de
2 meilleures données sur la remise en liberté
3 seraient, à mon avis, aussi essentielles,
4 considérant que tout se joue, dans le système de
5 justice criminelle, à la remise en liberté.

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Merci. Une dernière courte question de
8 clarification. On en comprend donc, le processus
9 de l'étude a été enclenché par la CSSSPNQL en
10 partenariat avec la recherche. Donc, juste pour
11 savoir si les services publics ont mis de l'avant,
12 dans le cadre de votre démarche, des ressources
13 financières ou du support technique. Donc est-ce
14 qu'il y a eu une implication des services publics
15 au niveau de la production de cette étude-là?

16 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

17 Bien, je peux peut-être laisser... Mr. Grey, do
18 you want to take this question? If there was any
19 support from public services throughout this study?
20 Any funding or...?

21 **Mr. RICHARD GRAY :**

22 Well, part of the... this research project came
23 from a partnership we have with Justice Quebec.
24 So, we have a... an agreement with Justice Quebec
25 wherein we have a... an adviser, Justice advisor,

1 that is supporting First Nations communities. And
2 as part of our work plan with Justice Quebec, based
3 on the priorities identified by First Nations, one
4 of the things that we identified with them was to
5 in fact start a judicial portrait of what's
6 happening with First Nations in terms of our
7 interaction with the judicial system, so, some of
8 the funding came from Justice Quebec to realise
9 this portrait.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Thank you. And one last question for you,
12 Mr. Gray. I understand that, the First Nations of
13 Quebec and Labrador Health and Social Services
14 Commission wanted to do this study. What were the
15 reasons why you wanted to make this study and what
16 is the use for the Commission - or your Commission,
17 not ours.

18 **Mr. RICHARD GRAY :**

19 Okay. First and foremost, we've never had a...
20 detailed study to this effect, so, we have to start
21 from some place. No one really knew what was
22 happening to First Nations in terms of our
23 interaction with the judicial system here in
24 Quebec, particularly the First Nations non
25 conventioned or non-treaty.

1 So, this is a start in that direction.

2 Obviously, with the results of this research,
3 we're able to now have concrete discussions with
4 our partners, namely Justice Quebec and all of the
5 actors within the judicial system, to look
6 ultimately how can we increase better collaboration
7 and cooperation amongst everybody in the judicial
8 system. That's the ultimate goal.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Thank you. I have no more questions.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Me Robillard? Me Riendeau? Me Boucher?

13 **Me DENISE ROBILLARD :**

14 Aucune question, merci.

15 **Me VINCENT RIENDEAU :**

16 Aucune question, merci.

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

18 Merci beaucoup.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Oui. Me Sylvestre, je pense j'aurais le goût de
21 vous demander, la dernière recommandation d'appel à
22 l'action si on veut: « Favoriser la gouvernance des
23 Premières Nations en matière de justice », est-ce
24 que vous pourriez préciser votre pensée à ce sujet-
25 là?

1 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

2 Oui, tout à fait. Merci pour la question.

3 En fait, l'idée c'est que, si on veut réduire
4 les contacts des Premières Nations avec le système
5 de justice, si on veut réduire les interactions
6 avec le système de justice, il semble tout naturel
7 d'avoir recours au système juridique et au système
8 de droit, aux principes de droit qui ont cours au
9 sein des communautés, donc c'est en ce sens-là
10 qu'on dit qu'on devrait valoriser la gouvernance
11 autochtone. Donc des réponses communautaires, des
12 réponses au sein des Nations, aux problèmes sociaux
13 qui sont au coeur de la criminalisation là.

14 Ce qu'on a constaté dans la nature des
15 infractions, c'est que essentiellement, près de la
16 moitié des infractions sont en lien avec leur
17 interaction avec le système de justice et que par
18 ailleurs, les autres types de problèmes, par
19 exemple la violence ou les infractions de violence
20 conjugale, les infractions liées à la conduite de
21 facultés affaiblies, pourraient être prises en
22 charge là, par les communautés, ce qui diminuerait
23 les effets pervers de... des contacts avec le
24 système de justice.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Sous quelle forme ça pourrait être pris en charge
2 par les communautés?

3 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

4 Alors il y a... bien, il y a plusieurs... formes,
5 puis là, bien, j'en ai pas discuté de façon
6 spécifique avec la CSSSPNQL là-dessus - so if
7 Mr. Gray wants to intervene...

8 Mais il y a certainement les comités de justice
9 qui pourraient être mis à profit, et, donc,
10 dépendamment des ressources qu'ils ont, évidemment,
11 mais les Comités de justice, les institutions au
12 sein des communautés. Donc je connais... je sais
13 que dans certaines communautés, certaines Nations,
14 il y a par exemple des instances décisionnelles, on
15 parle de Conseils de sages, de Conseils
16 communautaires, qui pourraient être mis à profit.
17 Donc, il y a des... toutes sortes de mécanismes de
18 justice alternative qui pourraient être mobilisés
19 au sein des communautés, qui pourraient être ou non
20 liés aux Comités de justice.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Merci. Est-ce que ça suscite d'autres questions?
23 Est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez
24 ajouter? Me Sylvestre? Would you like to add
25 something else Mr. Gray?

1 **Mr. RICHARD GRAY :**

2 No, I think, in response to your last question, I
3 think Marie-Eve gave a good response. I think
4 that... it's obvious for me, from my perspective,
5 when you look at how the current system is
6 organized in terms of the effects of
7 judicialization, more First Nations involvement has
8 to occur in terms of governance of First Nations
9 oversight over justice.

10 If you don't have First Nations involved and
11 use First Nations solutions in terms of trying to
12 address the hardships and why First Nations are
13 interacting with the criminal justice system, then,
14 you're... the situation will continue to happen as
15 what's going on now.

16 So, First Nations involvement, First Nations
17 implication in terms of governance is a critical,
18 fundamental element in terms of promoting First
19 Nations healings.

20 First Nations solutions has to come from First
21 Nations people and not from an outside system like
22 the justice system, to support the wellness in
23 First Nations communities.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Um-hum. Merci. Est-ce qu'il y a autre chose?

1 **Me MARIE-ÈVE SYLVESTRE :**

2 (Inaudible). Merci.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Mr. Gray? It's okay?

5 **Mr. RICHARD GRAY :**

6 Yes.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Okay. So... Je vais... Thank you very much

9 Mr. Gray.

10 Merci Me Sylvestre, d'avoir accepté de
11 partager avec nous les constatations de cette
12 enquête, ce qui paraît important.

13 Ça vient confirmer des choses qu'on a
14 entendues au cours des audiences depuis juin
15 l'année dernière.

16 Vous mentionnez - et je vais aller directement
17 à vos recommandations - l'amélioration des données
18 judiciaires.

19 Évidemment, l'amélioration des données, tant
20 en matière de justice, services correctionnels ou
21 autres, que dans d'autres services, ç'a été
22 souligné à quelques reprises. Et ça nous apparaît
23 important parce que, si on veut avoir un suivi qui
24 est approprié, suite à la production du rapport et
25 des recommandations, bien, il faut se baser sur

1 quelque chose qui est facilement accessible, pour
2 permettre aux gens qui auront la charge de faire le
3 suivi, d'évaluer ce qui se fait ou ce qui ne se
4 fait pas. Alors l'amélioration des données a une
5 importance en relation avec le suivi éventuel.

6 Vous parlez de limiter le recours à la
7 détention.

8 Évidemment, on a entendu aussi les juges de la
9 Cour du Québec, qui nous ont parlé de... du
10 phénomène des arrestations, du transport, des
11 enquêtes sur détention qui sont faites après
12 plusieurs jours de transport. Et évidemment, il
13 apparaît évident, et on nous a mentionné que, suite
14 aux enquêtes sous caution, il y en avait environ
15 cinquante pour cent (50 %) qui étaient libérés.
16 Alors il y a certainement une façon d'améliorer le
17 système pour éviter que les gens soient détenus,
18 transportés dans le Sud pour faire une enquête sur
19 détention, et ensuite retourner. Bon.

20 Alors ça fait évidemment partie des
21 statistiques qu'on retrouve, qui sont alarmantes,
22 et il y aurait moyen de limiter. Et vous vous
23 retrouvez par la suite avec des sentences de temps
24 fait ou de très courtes peines.

25 Il y a certainement, et vous le soulignez,

1 d'autres façons de faire: éviter l'incarcération au
2 départ, faire appel aux mesures de rechange, les
3 mesures alternatives. Et vous allez plus loin en
4 parlant d'une gouvernance autochtone, d'utiliser ou
5 de valoriser, de mettre en place des Comités de
6 justice.

7 Et évidemment ça nous amène à penser au
8 support à leur apporter, la formation, les aider
9 dans ce... cet exercice, et on peut imaginer une
10 panoplie de services qui pourraient être rendus par
11 les services de justice: des services de proximité,
12 des gens qui parlent la langue, qui connaissent les
13 gens, qui sont en mesure d'exercer un suivi qui est
14 approprié, créer un climat de confiance... Alors
15 beaucoup reste à faire.

16 Et, je me répète peut-être, encore une fois,
17 faut faire avec, et non pas pour les gens. Et
18 monsieur Gray faisait référence au système qui
19 était pas adapté. Il faut penser à des façons de
20 faire qui vont être bénéfiques, qui vont aider les
21 gens. Me Sylvestre le mentionnait, l'incarcération
22 est pas la solution, ça règle rien, avec des
23 courtes peines. Et ça nous amène à aller plus en
24 amont aussi, avec des... et c'est recommandé dans
25 ce qu'on a ici, d'avoir des mesures sociales et

1 préventives de concert avec les Premières Nations.

2 Alors en somme, ça m'amène à penser que...

3 les Nations sont différentes entre elles. Les

4 communautés dans les Nations sont différentes, et

5 je vais inclure ici, même si c'est pas dans

6 l'enquête - parce que, il faut en tenir compte - il

7 y a les Inuits, les quatorze (14) villages Inuits

8 dans le Nord aussi, qui sont complètement isolés,

9 qui ont pas de route, qui ont des problèmes très

10 particuliers. Alors il faut s'asseoir... Et les

11 Cris aussi, les Naskapis. Alors il faut s'asseoir

12 avec les gens des... de chaque communauté, de voir

13 avec les gens des Conseils de bande ou des maires

14 de villages - des conseils de villages chez les

15 Inuits - des Sages qui sont là, de voir comment on

16 pourrait rendre de meilleurs services à ces gens-

17 là; que ce soit les services sociaux, des services

18 de prévention, des centres de dégrisement, des

19 family houses, des shelters, les familles en

20 difficulté. On pourrait prévenir beaucoup de

21 choses, et on pourrait rendre des services qui

22 éviteraient des transports en avion qui coûtent une

23 fortune puis qui donnent rien.

24 Alors, "faut faire avec." Il faut aller

25 s'asseoir avec les gens des Premières Nations,

1 écouter leurs besoins et leur apporter le support
2 qui est nécessaire pour les aider à prendre eux-
3 mêmes... en mesure... dans la mesure où ils sont
4 prêts à l'accepter ou ils sont prêts à l'assumer,
5 leur donner des supports pour le faire.

6 Alors je pense tout haut, et c'est ce que
7 j'entends dans ce que j'entends aujourd'hui. Je
8 sens que, il y a des choses à faire dans ce sens-
9 là, et pour aller de l'avant puis devenir... être
10 efficaces, être utiles. On arrive avec un système
11 qui change complètement la donne là. Et, je vais
12 aller plus loin, il faut pas penser qu'avant
13 l'arrivée de... avant notre arrivée, nous, les
14 descendants d'Européens, il faut pas penser que les
15 Autochtones avaient pas de façons de régler leurs
16 différends, leurs situations.

17 Alors il faut s'asseoir avec eux puis essayer
18 d'avoir des choses qui sont adaptées. Bon. Et,
19 j'aurai l'occasion d'en reparler plus loin, peut-
20 être d'écrire des choses à ce sujet-là.

21 Mais je vous remercie beaucoup d'avoir
22 participé à nos travaux, d'avoir soumis ces
23 questions-là qui vont nous aider grandement. Et en
24 espérant que ça vous aide au bout de la ligne.

25 En fait, on a besoin d'être aidés pour aider

1 par la suite et faire des suggestions. Alors merci
2 beaucoup. On va suspendre quelques minutes? Bien
3 non, on suspend jusqu'à une heure trente (13 h 30),
4 hein, on revient avec ensuite d'autres
5 présentations. Alors merci encore et à tout à
6 l'heure.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Merci.

9 SUSPENSION

10 -----

11 REPRISE

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 La Commission reprend.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Alors bonjour, bienvenue en cet après-midi de
16 notre... de cet après-midi du mercredi de notre
17 dernière semaine d'audience, la trente-huitième
18 semaine déjà. Alors, avant d'aller plus loin, je
19 vais demander aux procureurs de s'identifier pour
20 les fins du procès-verbal.

21 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

22 Oui. Bonjour à tous, Édith-Farah Elassal pour la
23 Commission.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Bonjour.

1 **Me DENISE ROBILLARD :**

2 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
3 générale du Québec.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Bonjour, Me Robillard.

6 **Me VINCENT RIENDEAU :**

7 Bonjour, Vincent Riendeau également pour la
8 Procureure générale du Québec.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bienvenue, Me Riendeau. Alors, Me Elassal, je vous
11 laisse aller...

12 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... avec la présentation de vos témoins.

16 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

17 Oui, tout à fait. Peut-être, avant de commencer
18 Monsieur le Commissaire, j'attire à votre attention
19 que ce matin on a déposé un document sous P-1187.
20 On va annuler la cote pour la remplacer par la cote
21 PD-16, pour preuve documentaire, et le document
22 s'intitule : « Perspectives historiques autochtones
23 : entrevue ». Donc c'était la seule chose que
24 j'avais dire... à vous dire avant qu'on commence.

25 **- PIÈCE COTÉE PD-16 -**

1 Donc, alors on poursuit à l'étape des
2 plaidoiries, Monsieur le Commissaire, les
3 plaidoiries des participants de la Commission. Donc
4 la Procureure générale du Québec est participante à
5 nos travaux. Donc pour la plaidoirie cet après-
6 midi, nous avons Me Marie-Paule Boucher qui est
7 procureure à la... auprès de la Procureure générale
8 du Québec. Nous avons également Me Marie-Josée
9 Thomas, secrétaire générale associée au Secrétariat
10 des affaires autochtones et, enfin, Me Yan Paquette,
11 sous-ministre associé à la Direction générale des
12 affaires juridiques et législatives et de l'accès à
13 la justice au ministère de la Justice du Québec.
14 Donc, ils vont tous témoigner sous leur serment
15 d'office. Alors, voilà, je vous cède la parole.

16 -----

17

18

19

1 Marie-Paule Boucher
2 Pour la Procureure générale du Québec
3 Serment d'office

4 -----

5 Marie-Josée Thomas
6 Secrétaire générale associée au Secrétariat aux
7 affaires autochtones
8 Serment d'office

9 -----

10 Yan Paquette
11 Sous-ministre associé à la Direction générale des
12 affaires législatives et de l'accès à la justice
13 Serment d'office

14 -----

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Alors il nous fait plaisir de vous accueillir,
17 bienvenue. On a eu l'occasion de se voir déjà. Me
18 Boucher, on l'a vue assez souvent. Me Thomas à
19 Québec et Me Paquette, Val-d'Or. Alors vous êtes
20 toujours bienvenus, il me fait plaisir de vous
21 accueillir et on va vous écouter avec beaucoup
22 d'intérêt, beaucoup d'attention.

23 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

24 Merci.

25

1 **Me YAN PAQUETTE :**

2 Merci.

3 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

4 Donc bonjour à tous. Nous souhaitons souligner
5 aujourd'hui que le gouvernement du Québec a déposé
6 un mémoire en date du trente (30) novembre dernier
7 intitulé « Vivre ensemble, faire ensemble. » Le
8 mémoire a été déposé en version française et aussi
9 en traduction anglaise. Le mémoire a été rédigé par
10 le Secrétariat des affaires autochtones en
11 collaboration avec le ministère de la Justice, le
12 ministère de la Santé et des Services sociaux, le
13 ministère de la Sécurité publique en incluant, bien
14 sûr, la Sûreté du Québec, le ministère de
15 l'Éducation et des Études supérieures, ainsi que le
16 Secrétariat à la condition féminine. Celui-ci fait
17 état des principaux enjeux que le gouvernement du
18 Québec a recensés à travers les témoignages entendus
19 et les actions en cour en lien avec ceux-ci. Il
20 expose également les paramètres guidant les actions
21 du gouvernement du Québec en affaires autochtones et
22 les Premières Nations et les Inuits. La
23 présentation d'aujourd'hui sera donc complémentaire
24 à cedit document. Au nom de ma consœur Denise
25 Robillard et de mon confrère Vincent Riendeau, je

1 souhaiterais... et en mon nom propre, j'aimerais ça
2 d'abord vous remercier, Monsieur le Commissaire.
3 Vous avez démontré à chaque jour une irrésistible
4 force, une grande disponibilité, puis une... une
5 conviction certaine pour mener les travaux à terme
6 de la Commission et on tient à vous en remercier le
7 plus sincèrement possible.

8 Chers concitoyens, chères concitoyennes qui
9 ont témoigné au cours des audiences de la Commission
10 d'enquête avec un grand courage et une grande
11 dignité, et à vous dont nous avons lu les écrits,
12 nous souhaiterions vous adresser quelques mots afin
13 de souligner que les travaux de cette commission
14 nous ont permis d'entendre des témoignages
15 touchants, mais aussi des témoignages emprunts
16 d'espoir pour un rapprochement véritable. Dans
17 cette optique, j'aimerais donc sincèrement et
18 humblement tous vous remercier.

19 À présent, je vais céder la parole à mon
20 collègue, Me Paquette.

21 **Me YAN PAQUETTE :**

22 Merci, Me Boucher. Ma collègue et moi, Me Thomas,
23 avons travaillé en étroite collaboration à mettre
24 sur pied cette commission d'enquête dont la
25 nécessité et la pertinence est confirmées jour après

1 jour. C'est donc par un très grand intérêt, mais
2 aussi par très grand respect, par l'importance de
3 ces travaux que Me Thomas et moi avons décidé d'être
4 parmi vous aujourd'hui pour faire les
5 représentations finales du gouvernement du Québec.

6 Avant, peut-être, d'entreprendre ce que
7 j'avais prévu vous dire, j'aurais peut-être aimé
8 vous offrir certains compléments d'information suite
9 à des témoignages qui ont été rendus cette semaine;
10 ça m'apparaissait utile de vous fournir peut-être
11 des informations additionnelles.

12 Alors on a pu entendre certains témoins vous
13 parler du Forum sociojudiciaire autochtone en début
14 de semaine. Je voulais apporter l'attention...
15 l'attention à la Commission que, bien qu'il est vrai
16 que ce forum a été... a connu un début, je dirais,
17 plutôt lent et qu'il a cherché, je dirais, sa voie,
18 lorsque je suis arrivé en poste en juin deux mille
19 dix-sept (2017), on m'avait effectivement fait part
20 que les travaux de ce comité avançaient peu. Et
21 lors de mes premières rencontres de ce forum qui ont
22 concordées avec la dernière présence de la juge Côté
23 au sein de ce forum-là, j'avais indiqué à l'ensemble
24 des participants qu'il fallait transformer ce forum-
25 là pour partir d'un lieu d'échange pour en faire un

1 lieu d'action. Il m'apparaissait important que les
2 membres regroupés - vous savez, ça regroupait non
3 seulement la sécurité publique, le ministère de la
4 Justice, le ministère de la Santé et Services
5 sociaux, le Directeur des poursuites criminelles et
6 pénales, le Regroupement des Centres d'amitié
7 autochtones, la Société Makivik, la CSSSPNQL, qui a
8 fait des représentations ce matin, qui en fait
9 partie - alors il m'apparaissait important, avec un
10 nombre aussi important d'acteurs, d'en faire... de
11 pouvoir en tirer profit, de sorte que ce qu'on a
12 demandé à l'ensemble des partenaires c'est
13 d'identifier les priorités d'action.

14 Alors, pour chacun de ces partenaires-là, on
15 leur a demandé de canaliser ensemble les principales
16 actions qu'on voudrait porter au courant des
17 prochaines années.

18 Les partenaires se sont entendus à l'été deux
19 mille dix-sept (2017), et dans les mois qui ont
20 suivi, sur un ensemble de priorités et, par la
21 suite, au courant de l'été deux mille dix-huit
22 (2018), nous avons demandé à chacun des partenaires
23 les mieux positionnés de mettre en œuvre ces dites
24 priorités; parce qu'on était tout à fait conscients
25 qu'un seul partenaire ne pouvait pas arriver à

1 mettre en œuvre un aussi grand nombre de mesures.

2 De sorte que, depuis quand même l'été deux
3 mille dix-huit (2018), les partenaires de la table
4 justice sont en action et ont fait part de leurs
5 avancements à une rencontre qui a eu lieu en
6 novembre.

7 Alors si ça peut être utile à la Commission,
8 il nous ferait plaisir de vous transmettre ledit
9 plan d'action du Forum sociojudiciaire autochtone,
10 de même que la mise à jour de l'avancement de ces
11 actions-là.

12 Par ailleurs, à titre également de complément,
13 je peux vous mentionner qu'une des actions de ce
14 forum-là, on en a parlé, de la traduction de
15 certains types de documents. Alors il nous fait
16 plaisir de vous confirmer qu'à l'automne deux mille
17 dix-sept (2017), les documents, souvent, ont déjà
18 été traduits en inuktitut; donc les promesses et
19 engagements, les ordonnances de probation,
20 ordonnances de sursis, paiements d'amende, des
21 interdictions de conduire, interdictions d'armes,
22 les exceptions, certains formulaires du DPCP, de
23 même que le formulaire de la déclaration de la
24 victime; et que ces formulaires-là sont sur le point
25 d'être... la traduction en langue crie est sur le

1 point d'être complétée au printemps et est un
2 processus en cours présentement pour les traduire en
3 langue innue et naskapie.

4 Alors il m'apparaît important de vous
5 souligner que, bien qu'il soit vrai que ce forum-là
6 a pu connaître de lents débuts, il est en action et
7 il m'apparaît encore tout à fait pertinent,
8 puisqu'il réunit les principaux intervenants, comme
9 je vous disais, dont certains vous ont fait une
10 présentation ce matin, de travaux qui avaient été
11 identifiés comme priorité par cette table-là.

12 Alors, tel que mentionné, si pertinent, on
13 pourra vous produire les informations.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 C'est tout à fait pertinent, ça sera bienvenu.

16 **Me YAN PAQUETTE :**

17 Parfait. À titre également complémentaire au
18 témoignage qui a été rendu ce matin, j'en profite,
19 madame Sylvestre a fait état de ses premières
20 recommandations de raffiner les données judiciaires.

21 Eh bien, sachez que nous sommes tout à fait
22 conscients que la qualité des données judiciaires
23 doit être grandement améliorée et, encore une fois,
24 si cela *pourrait* être utile à la Commission, de vous
25 laisser savoir qu'il y a un important plan d'action

1 gouvernemental qui a été mis en place pour
2 moderniser le système de justice.

3 Il y a des sommes qui totalisent cinq cents
4 millions de dollars (500 M\$) qui ont été destinées
5 au ministère de la Sécurité publique, au ministère
6 de la Justice, au Directeur des poursuites
7 criminelles, dont un montant significatif de deux
8 cent quatre-vingt-neuf millions de dollars (289 M\$)
9 qui est destiné à mettre la justice à l'heure des
10 nouvelles technologies.

11 Alors, un des éléments importants c'est de
12 moderniser les infrastructures technologiques - et
13 je pense que c'est su, ça avait été dit à de
14 nombreuses... reprises - qui datent pour certaines
15 des années soixante ('60).

16 Alors quand Me Sylvestre vous dit que ça lui a
17 pris deux cents heures pour travailler les données,
18 je la crois sans aucun doute.

19 Par contre, pour être capable de pouvoir avoir
20 des données fiables - c'est un exemple que je vous
21 donne - pour ceux qui ont les technologies, essayer
22 de mettre un nouveau... une nouvelle application sur
23 un ordinateur qui a quinze (15) ans, c'est
24 impossible. On doit changer ces infrastructures-là.
25 Ces infrastructures-là sont dans cent (100) points

1 de service au Québec, donc c'est des investissements
2 majeurs qui doivent être faits et nous n'en sommes
3 pas avec des systèmes qui datent des années soixante
4 ('60) à tenter, excusez-moi l'anglicisme, à *patcher*
5 des systèmes. On doit remplacer ces systèmes-là.
6 Alors ce plan-là a été lancé il y a quelques mois et
7 son déploiement est prévu au cours des cinq (5)
8 prochaines années.

9 De même, Me Sylvestre a fait état de la
10 nécessité d'avoir davantage un apport important des
11 mesures alternatives de justice.

12 Toujours dans ce plan d'action-là qui a été
13 lancé, il y a des sommes qui totalisent cent trente-
14 neuf millions de dollars (139 M\$) qui visent
15 justement à instaurer des pratiques innovantes et
16 spécifiquement le recours à des solutions de
17 rechange. Alors, pour avoir des mesures de
18 rechange, ça prend des programmes pour être capable
19 de... de recevoir les contrevenants qui doivent
20 remplir certaines mesures, donc on a besoin de ces
21 programmes-là, donc on a besoin des sommes
22 importantes. Alors les sommes sont là pour déployer
23 sur le territoire du Québec ces mesures de rechange-
24 là au cours des cinq (5) prochaines années.

25 Alors on a commencé par certains districts

1 judiciaires et l'objectif est de compléter ce...
2 déploiement-là au cours des prochaines années.

3 Encore une fois, si ça peut être utile à la
4 Commission, nous pourrions vous déposer ce plan de
5 transformation de la justice qui comprend des
6 informations qui pourraient être pertinentes. Je le
7 précise parce que, bien qu'on n'ait pas identifié
8 spécifiquement les besoins des Autochtones, c'est
9 des besoins qui ont été exprimés par l'ensemble des
10 intervenants du système de justice.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Vous comprendrez, Me Paquette, que ce sera aussi
13 très bienvenu.

14 **Me YAN PAQUETTE :**

15 Il me fera plaisir. Un autre élément qui pourrait
16 être intéressant en complément au témoignage de
17 madame Sylvestre que j'ai entendu ce matin, on a
18 entendu parler du fait que les Autochtones, les
19 infractions dont ils étaient le plus courant
20 rattachés sont les infractions contre
21 l'administration de la justice.

22 Encore une fois, bien que ce ne soit pas
23 spécifique aux Autochtones, il m'apparaissait peut-
24 être intéressant de porter à votre attention que
25 le... ce type d'infraction-là est, avec celle sur

1 l'alcool au volant, la plus rencontrée au Québec.
2 Alors, le fait que la prédominance de ce type
3 d'infraction-là dans notre système de justice avait
4 été identifiée de sorte que les partenaires de la
5 table justice - qui regroupe, pour votre
6 information, le ministère de la Justice, la Cour
7 supérieure, la Cour du Québec, le Barreau du Québec,
8 le Directeur des poursuites criminelles et pénales,
9 la Commission des services juridiques, les
10 Associations d'avocats de défense et le ministère de
11 la Sécurité publique, tous les personnes en
12 autorité, donc on parle ici des juges en chef,
13 bâtonniers - ont convenu d'un plan d'action pour
14 s'attaquer aux délais dans le... système de justice.

15 Et une des mesures qui avaient été identifiées
16 c'était le nombre important d'infractions contre
17 l'administration de la justice, ce qui a mené à des
18 travaux importants avec le gouvernement fédéral, en
19 vue de pouvoir réformer les infractions contre
20 l'administration de la justice pour donner plus de
21 flexibilité aux intervenants du système de la
22 justice, entre autres les corps de police; un des
23 constats était que, suivant l'émission de certaines
24 conditions, chaque fois qu'un bris était constaté,
25 ça amenait de façon systématique une autre

1 infraction, alors les gens ont réalisé que ce
2 n'était peut-être pas la voie à suivre, mais pour ça
3 il fallait moderniser le Code criminel et, suivant
4 ces travaux-là, qui visent un ensemble de mesures,
5 un projet de loi visant à modifier le Code criminel
6 a été déposé par le gouvernement fédéral, le projet
7 de loi C-75, et qui est en cours d'étude auprès du
8 Parlement. Alors je pense que c'est une information
9 qui peut être pertinente dans le cadre des
10 recommandations que vous avez entendues ce matin.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Merci encore.

13 **Me YAN PAQUETTE :**

14 Je vais revenir à ce que j'avais l'intention de
15 vous dire, parce que c'est des informations qu'on
16 aurait pu vous communiquer avant. Mais j'ai entendu
17 les témoignages ce matin, ce qui me permet de vous
18 apporter peut-être cet éclairage additionnel-là.

19 Alors...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Peut-être aller moins vite.

22 **Me YAN PAQUETTE :**

23 Je vais trop vite, hein?

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Oui, si vous voulez garder de bons amis avec nos

1 traducteurs.

2 **Me YAN PAQUETTE :**

3 Merci de me le rappeler, n'hésitez pas à le faire
4 si je vais trop vite.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Ça va.

7 **Me YAN PAQUETTE :**

8 C'est parce que je veux laisser la place à
9 Me Thomas, qui parle beaucoup plus que moi.
10 Alors...

11 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

12 Inaudible.

13 **Me YAN PAQUETTE :**

14 Oui, (inaudible). Un des éléments que je
15 souhaitais porter de votre attention quand même, que
16 je trouvais important, c'est le rôle du Procureur
17 général auprès de la Commission.

18 Alors, comme vous le savez, le Procureur
19 général est chargé d'assurer la représentation des
20 représentants des services publics qui ont pris part
21 aux travaux de la Commission, mais c'est également
22 le représentant du gouvernement du Québec. Alors
23 nos procureurs, tout au long de la Commission, ont
24 eu un rôle double, c'est-à-dire d'assurer et de
25 préserver la confiance des représentants des

1 services publics qui s'attendaient à une
2 représentation de procureurs, tout comme toutes les
3 autres parties qui se sont présentées devant la
4 Commission, mais en ayant en tête que le
5 gouvernement du Québec a mis sur pied cette
6 Commission-là et elle souhaitait grandement qu'elle
7 puisse procéder le plus rondement possible, de sorte
8 que les interventions de la part de nos procureurs
9 ont été peu *nombreux* et c'est... je souhaite vous le
10 mentionner, c'est de façon tout à fait volontaire.
11 On était des participants à la Commission, mais en
12 même temps on a mandaté la Commission de regarder
13 les services publics. Donc on... nos procureurs ont
14 une approche, je dirais, de réserve, dans le cadre
15 d'interventions qu'ils auraient pu faire auprès de
16 certains témoins. Et c'est volontairement et non
17 pas par manque d'intérêt qu'on a tenté de préserver
18 cette attitude de réserve tout au long des travaux
19 de la Commission.

20 Un mot également sur la façon dont on a
21 soutenu les travaux de la Commission.

22 Nous avons mis sur pied un comité directeur
23 formé de sous-ministres et sous-ministres associés
24 du Secrétariat aux affaires autochtones, du
25 ministère de la Santé, du ministère de la Sécurité

1 publique, du Secrétariat de la condition féminine,
2 du ministère de l'Éducation, ainsi, naturellement,
3 que du ministère de la Justice. Et ce comité
4 directeur-là avait comme mission, avec les
5 représentants qui pouvaient participer à la
6 Commission, les autres équipes, de suivre et de
7 répondre aux demandes à la Commission. Et c'est
8 ainsi qu'on a pu répondre à près de cinq cents (500)
9 demandes d'information que la Commission a pu faire
10 auprès des services publics. Nous nous sommes
11 assurés que les informations se rendent et que vous
12 ayez en main toutes les données nécessaires à vos
13 travaux.

14 Maintenant j'aimerais vous parler des
15 recommandations de la Commission.

16 Je vais juste chercher... je veux m'assurer de
17 ne rien oublier.

18 Alors, vous l'aurez possiblement constaté, le
19 mémoire que nous avons déposé ne contient pas de
20 recommandations, et encore une fois c'est voulu. La
21 raison apparaît relativement simple. Si le
22 gouvernement a mis sur pied cette commission, c'est
23 qu'il était tout à fait conscient qu'il y a des
24 améliorations qui pouvaient être apportées dans la
25 prestation de services publics aux Autochtones.

1 Mais il était aussi conscient qu'il fallait que les
2 travaux menés sur le contexte factuel soient
3 réalisés par une personne neutre et indépendante et
4 qui puisse lui faire les recommandations
5 appropriées.

6 Par conséquent, il nous apparaissait incongru
7 pour nous de faire des recommandations à la
8 Commission qui, par la suite, aurait évalué les
9 recommandations qu'elle aurait à faire au
10 gouvernement, qui lui-même aura à évaluer leurs
11 mises en œuvre. Alors ce n'est pas faute d'idées,
12 nous avons écouté et suivi les travaux de la
13 Commission et nous lirons attentivement vos
14 recommandations. Et encore une fois, ce n'est pas
15 par manque d'intérêt que nous n'avons pas formulé de
16 recommandations, mais c'est bien pour laisser toute
17 la place à la Commission et aux autres parties qui
18 vous ont fait part, dans leur mémoire, de leurs
19 suggestions de recommandations.

20 Cela dit, quelques mots quand même sur... les
21 recommandations.

22 Comme c'est indiqué au décret, le gouvernement
23 s'attend à ce que la Commission puisse lui faire des
24 recommandations naturellement sur la façon
25 d'améliorer les services publics. Mais comme vous

1 l'avez mentionné encore ce matin, il faut le faire
2 en relation avec les communautés autochtones, de
3 sorte que les recommandations doivent non seulement
4 viser le gouvernement du Québec mais également les
5 autorités autochtones pour leur contribution à cette
6 mise en œuvre-là, contribution qui est essentielle,
7 on l'a dit.

8 Par ailleurs, les expériences passées de
9 certaines commissions d'enquête nous l'ont démontré,
10 les commissions d'enquête sont mises sur pied en
11 raison d'enjeux majeurs, de situations complexes.
12 Rarement on attend, à l'issue d'une recommandation
13 d'enquête, que les recommandations pourraient être
14 mises en place facilement avec un coup de baguette
15 magique.

16 Ces recommandations-là impliquent des travaux,
17 impliquent des concertations, impliquent des
18 ressources, de sorte que la mise en œuvre de
19 recommandations à des problèmes majeurs s'étire sur
20 quelques mois, voire parfois certaines années pour
21 les causes les plus complexes.

22 Par conséquent, il nous apparaît que les
23 recommandations de la Commission doivent être
24 orientées vers des objectifs qu'on gardera toujours
25 en tête tout au long de leurs mises en œuvre. Des

1 recommandations orientées vers des moyens
2 spécifiques pourraient amener à travers le temps à
3 perdre de vue les objectifs qui étaient derrière ces
4 recommandations-là.

5 Et par ailleurs, Me Thomas pourra en parler et
6 c'était dans le décret de la Commission, le
7 gouvernement s'est déjà engagé à mettre en place les
8 recommandations et de mettre en place un mécanisme
9 de suivi. Mécanisme de suivi dans la mesure où les
10 recommandations de la Commission s'attardent à des
11 moyens spécifiques à travers le temps.

12 Si de nouveaux moyens pouvaient être mis en
13 œuvre pour atteindre ces objectifs-là, si les
14 recommandations sont trop axées sur les moyens, le
15 mécanisme de suivi pourrait s'en voir peut-être
16 diminué. D'où notre suggestion que les
17 recommandations que vous aurez à faire s'attardent
18 davantage aux objectifs visés qu'aux moyens précis à
19 mettre en œuvre, d'autant plus qu'ils devront l'être
20 en nécessaire concertation avec les communautés.

21 Un autre élément sur les recommandations qui
22 nous apparaissent pertinentes, c'est que les
23 recommandations puissent, dans la mesure du
24 possible, identifier si les enjeux sous-jacents sont
25 propres aux communautés autochtones ou non.

1 Certains des enjeux qui ont été identifiés
2 peuvent être *communes* à une autre réalité et en
3 étant en mesure d'identifier les mesures qui sont
4 particulières aux communautés autochtones va nous
5 permettre de déterminer les solutions les plus
6 appropriées.

7 Par ailleurs, ça ne veut pas dire que si les
8 problèmes rencontrés par les communautés autochtones
9 sont plus répandus, ils méritent une solution
10 globale, qu'on ne s'y attardera pas mais, en
11 identifiant la source de ces enjeux-là, va nous
12 permettre d'avoir une solution qui est beaucoup plus
13 adaptée.

14 Alors, tel que je vous l'avais mentionné,
15 j'avais seulement quelques mots à vous en faire
16 part.

17 En terminant, je tiens quand même à souligner
18 spécialement le travail de nos procureurs,
19 Me Boucher, Me Robillard et Me Riendeau, qui ont
20 travaillé aux travaux de la Commission avec toute la
21 passion et de façon dévouée tout au long de ces
22 travaux-là. Je tiens également à souligner le
23 travail dans les équipes ministérielles. Vous ne
24 l'avez pas vu, mais il y avait des abeilles dans des
25 ruches qui travaillaient fort afin de s'assurer que

1 nous fournissions tout l'appui et le support de la
2 Commission. Je remercie ces gens-là à leurs efforts
3 soutenus tout au long de ces travaux. Je tiens
4 également à vous remercier, de même que toute
5 l'équipe de la Commission, pour vos travaux.

6 Je tiens également à vous souligner que, entre
7 le moment où les travaux de la Commission *pourra* se
8 compléter cette semaine, nous nous engageons à tenir
9 informée la Commission de tout élément que nous
10 pourrions *mis* en œuvre qui nous apparaissent
11 pertinents aux travaux de la Commission, de sorte
12 que la Commission pourra bénéficier, jusqu'à la fin
13 de ses travaux, d'une information à jour et
14 pertinente. Sur ce, je vais laisser la parole à ma
15 collègue, Me Thomas.

16 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

17 Merci, Me Paquette.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Merci, Me Paquette. Me Thomas, on vous écoute
20 attentivement.

21 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

22 Je vais essayer de faire aussi discipliné et...
23 religieusement strict que Me Paquette - mais vous
24 savez, ce n'est pas mon genre, hein - on s'est
25 rencontrés quelques heures, je suis plutôt du style

1 à vous partager un peu mes expériences, mon vécu,
2 puis de le mettre en corrélation avec l'objet de
3 votre mandat.

4 D'abord, je suis très très contente de me
5 retrouver avec vous aujourd'hui si près du but.
6 Pour vous, ce n'est pas le but ultime, mais c'est le
7 but... l'intermédiaire entre l'écoute et l'écrit.

8 Je veux vous souligner toute mon appréciation
9 de votre travail. J'ai la chance d'occuper le poste
10 que j'occupe et ça fait que beaucoup d'Autochtones
11 viennent auprès de moi pour souligner l'appréciation
12 qu'ils ont de votre travail, de ce que vous êtes
13 comme humain, de votre empathie, dans votre écoute,
14 de votre patience, et je vous en remercie et je
15 remercie tous vos équipiers d'avoir soutenu cet
16 important mandat. C'est long. J'ai une femme
17 extraordinaire qui m'accompagne, qui s'appelle
18 Andréanne, qui est derrière nous, qui vous a suivi
19 aussi pendant deux (2) ans. Tout à l'heure elle me
20 promenait à Val-d'Or en me disant, « Ah bien, je
21 suis quand même venu quinze, dix-huit fois, alors je
22 connais un peu les allers-retours qu'il faut
23 faire », pour venir jusqu'à vous. Alors je pense
24 qu'il y a toute une équipe, il y a les avocats, il y
25 a plein de monde qui vous ont supporté; de notre

1 côté on les remerciera en bonne et due forme à la
2 fin. Et je pense que l'équipe que vous avez fait...
3 que vous avez menée avec ces travaux-là qui ont été
4 *patiemment* et surtout avec beaucoup d'humanité. Je
5 sais que plus récemment vous êtes allé chez les
6 Inuits. C'est un passage qui est toujours très
7 bouleversant d'entendre des témoignages aussi
8 touchants que ceux des gens qui vivent là-bas et de
9 voir jusqu'à quel point cette société-là a besoin
10 d'aide. Alors je vous remercie et je suis très très
11 honorée d'être avec vous encore aujourd'hui.

12 On n'est pas vraiment venu vous... comme le
13 disait Me Paquette, on n'est pas vraiment venus vous
14 donner des pistes d'orientation; c'est peut-être ce
15 qu'on aurait souhaité, je vous le dis tout de suite.
16 Je m'étais engagé auprès de vous à faire *un* espèce
17 de forum Autochtone-Québec pour voir un peu comment
18 on pouvait faire la piste d'atterrissage sur le
19 système qu'on mettrait en place ou l'organisation
20 qu'on mettrait en place pour suivre l'évolution de
21 la mise en œuvre. J'ai partiellement échoué, mais
22 pas tout à fait.

23 Alors je m'explique. Je vais vous en reparler
24 de façon plus détaillée un petit peu plus tard, mais
25 j'ai effectivement sollicité l'aide de quelques

1 collègues autochtones. Je vous le dis là, je n'ai
2 pas parlé à tout le monde. J'ai parlé à peu près à
3 quatre personnes, et les pistes d'atterrissage
4 n'étaient pas similaires d'un groupe à l'autre et le
5 collègue qu'on voulait former n'adonnait pas à
6 personne. Alors j'ai pris les idées des uns des
7 autres et je les ai validées avec l'équipe de sous-
8 ministres et sous-ministres adjoints qui travaillent
9 à suivre les travaux, puis il s'est avéré que les
10 pistes n'étaient probablement pas les bonnes si on
11 voulait avoir une institution neutre indépendante,
12 qui avait un certain lien, une certaine force, pour
13 forcer la mise en œuvre.

14 Alors un collègue à nous a suggéré assez
15 récemment qu'on s'accroche avec un groupe de
16 recherche - on va vous en parler tout de suite - un
17 groupe de recherche qui nous aiderait à organiser
18 une structure.

19 On est encore aux premiers balbutiements de
20 ces travaux-là et ils n'aboutiront pas en temps pour
21 la fermeture de vos travaux cette semaine, puisque
22 dès qu'ils nous auront proposé un format, c'est un
23 format multidisciplinaire qui comporterait des
24 Autochtones, des non-Autochtones, des gens qui
25 peuvent être en recherche, et qu'on veut... on veut

1 leur donner un certain pouvoir de contrainte, ne
2 serait-ce que celui de faire rapport à l'Assemblée
3 nationale, faire un rapport annuel et le publier;
4 déjà là, ça va mettre une pression pour que les
5 choses arrivent peut-être parfois différemment,
6 peut-être plus diligemment. Mais ce que je veux
7 par-dessus tout c'est convenir de cela avec les
8 Autochtones, parce que je ne crois pas que c'est à
9 nous à dire « Voici ce qu'on va faire. » Et donc,
10 j'aurais besoin d'un peu de temps.

11 Alors avec un petit peu plus de patience s'il
12 vous plaît, Monsieur le Commissaire, je vais quand
13 même arriver avec les coéquipiers à vous livrer
14 quelque chose, une structure proposée que j'aurai
15 validée préalablement avec quelques groupes
16 autochtones, pour voir s'ils sont à l'aise avec ça.
17 Je pense qu'ils vont aimer ce qu'on s'est dit, mais
18 je ne veux pas vous... je ne veux pas vous dire le
19 format parce qu'il n'est pas arrêté, il n'est pas
20 partagé avec eux non plus. Mais je ne vous ai pas
21 oublié, j'ai travaillé là-dessus, mais je ne suis
22 malheureusement pas arrivée à vous formater quelque
23 chose pour aujourd'hui, mais on sait qu'on veut le
24 faire.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 J'ai l'habitude d'être patient, mais vous savez que
2 j'ai une limite dans mon mandat.

3 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

4 Oui oui, mais je vais arriver dans votre limite.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Oui.

7 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

8 Je vous promets, je vais arriver dans votre limite.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Merci.

11 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

12 Alors, non non, on est vraiment ardemment là-
13 dessus, puis ce n'est pas par négligence mais
14 vraiment, j'ai tenté de créer *un* espèce de forum de
15 discussion, puis tout le monde est très occupé, mais
16 ça s'explique, mais je vous le promets avant que...
17 avant longtemps vous allez avoir le résultat, puis
18 avant que ça soit trop à la dernière minute, je vous
19 le promets.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Merci.

22 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

23 Alors sur ce, je voulais vous rappeler peut-être
24 quelques éléments importants de la situation
25 autochtone; parce que je pense que le résultat de

1 vos travaux vont aussi nous permettre d'augmenter le
2 coffre à outils qu'on a déjà commencé à étayer
3 depuis les événements de Val-d'Or au Québec. Et je
4 m'explique.

5 Je parle du plan social qui... dans lequel on
6 a déjà initié quelques structures ou quelques
7 mesures. En fait, plusieurs mesures qui sont en
8 train de quand même bien s'articuler, bien se mettre
9 en œuvre et qui aident justement certains enjeux qui
10 concernent les témoignages que vous avez entendus:
11 un meilleur accès, un meilleur accompagnement, des
12 comités de travail qui sont bipartites avec les
13 Autochtones et les gens du gouvernement du Québec
14 pour donner un meilleur accès. Alors tout ça est en
15 progression, tout ça est un peu initié au moment
16 ou... En fait, c'est les conséquences des
17 événements de Val-d'Or, puis vous êtes arrivé comme
18 une marque officielle pour nous aider à déployer les
19 meilleurs moyens pour arriver à faire encore mieux.

20 Alors je suis en train de vous dire que tout
21 n'est pas bien, il y a beaucoup de place à
22 l'amélioration, mais on est déjà démarrés dans
23 l'amélioration des services faits aux Autochtones.
24 Cela se mariera, ces instruments-là, donc les
25 recommandations que vous nous ferez, ça va se marier

1 avec une situation sociologique que vous connaissez
2 aussi bien que moi - je vous en avais parlé quand je
3 suis venue témoigner la dernière fois.

4 Les grandes ambitions du gouvernement de
5 monsieur Trudeau dans la reconnaissance, dans les
6 enjeux de Déclaration aux Nations Unies, tout ça
7 sont des dossiers importants que le gouvernement
8 fédéral porte à bout de bras présentement et avec
9 lequel les Autochtones travaillent, mais peut-être
10 pas à cent pour cent (100 %). Le résultat n'est pas
11 tout à fait au rendez-vous comme les Autochtones le
12 voudraient.

13 Ce qui nous met, nous, dans une position, le
14 gouvernement du Québec, qui est un peu réactive,
15 comme... je reviens encore sur la Déclaration des
16 Nations Unies, je pense qu'il y a des grandes
17 attentes - on l'a vu dans certains des mémoires -
18 qui vous demandent de nous dire « Allez là. »

19 Moi je vous dis, au moment où on se parle,
20 quand je vous ai parlé la dernière fois, on était
21 comme préélectoral ou en pleine campagne électorale.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui.

24 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

25 Là on a un nouveau gouvernement. Je peux vous

1 confirmer que monsieur le premier ministre a
2 rapidement convoqué les chefs de l'APNQL notamment,
3 et il a rencontré d'autres groupes également, et à
4 tous il répète la même chose:

5 « Nous allons travailler ensemble pour
6 mieux se comprendre, nous allons
7 travailler ensemble pour savoir et
8 comprendre la portée de tout cela et
9 ensemble nous allons définir comment on
10 va mettre ça en œuvre. »

11 Alors déjà les travaux sont amorcés. Je ne
12 sais pas si monsieur Picard est derrière moi, mais
13 il fait partie des gens qui ont entendu le message
14 en privé et en collectivité. Et déjà au début de
15 deux mille dix-neuf (2019) se mettra en place une
16 structure politique qui va rassembler des
17 politiciens et des Chefs pour discuter de ces grands
18 enjeux-là.

19 Alors tout ce qui est discuté actuellement en
20 reconnaissance de droits, en mise en œuvre de ceux-
21 ci qui va faciliter la vie de tout le monde, si on
22 peut finalement s'entendre, c'est déjà en amorce
23 d'un travail sérieux qui sera fait et... en fait,
24 plus que secondé, principalement mené par monsieur
25 Legault et madame D'Amour, et leurs collègues

1 politiciens, évidemment. Alors je pense que ça
2 c'est déjà un bon signal qu'on donne, le message est
3 clair, les politiciens veulent travailler avec les
4 Autochtones puis ils veulent travailler aux
5 conditions d'amélioration de leur vie, ils veulent
6 travailler au développement économique.

7 Vous vous souvenez que je vous avais dit,
8 personnellement, pour vraiment côtoyer les
9 Autochtones sur une base quotidienne, ma
10 préoccupation elle est dans le développement
11 économique c'est certain, mais elle est aussi dans
12 le développement social. Ma préoccupation c'est
13 que, même si on arrivait à partager la richesse, à
14 donner des droits de... des reconnaissances de
15 droits... de droits inhérents à l'autonomie
16 gouvernementale ou autre chose, cette richesse-là ne
17 se conjuguera pas avec une réalité de mieux-être si
18 on ne soigne pas les gens à la base, dans les
19 communautés qui ont besoin, les femmes, les enfants
20 notamment, de beaucoup d'attention. Et ça, je pense
21 que... En fait, je vous le sou mets très humblement.

22 Mais pour moi, il apparaît aussi que c'est un
23 peu de votre mandat de voir l'effet conséquent, de
24 nous demander de faire les choses différemment.

25 Moi je prêche qu'il faut les faire en

1 collégialité avec les Autochtones, il faut que les
2 Autochtones voient aussi le système, dans leur
3 communauté, qui fait que les femmes parfois sont en
4 très mauvais état, les enfants pas toujours très
5 heureux, l'avenir pour plusieurs n'est pas toujours
6 jojo.

7 J'ai récemment participé à une négociation
8 importante, puis je parlais avec des Aînés, puis je
9 leur demandais ce qui arrivait de leurs jeunes dans
10 un avenir proche, malgré la négociation où on
11 déployait plusieurs millions. Puis la réponse que
12 j'ai des Aînés, c'est: « Ils ne sont pas intéressés
13 au travail, ils sont dans un état second dû à des
14 consommations de produits. »

15 Et je trouve ça d'un triste absolu. Puis je
16 pense qu'il faut aussi s'adresser à ça. Il faut
17 trouver un moyen d'aider la base pour que ça fasse
18 une société plus saine, plus riche, puis qu'on
19 arrive à un équilibre. Ça passe certainement par
20 des reconnaissances, mais ça passe aussi par un
21 travail qui doit être fait dans le milieu, avec
22 notre aide s'ils la veulent - ce n'est pas tout le
23 monde qui la veut, soit-dit en passant - mais il
24 faut vraiment, à mon avis, construire avec eux une
25 société qui va être bâtie dans le respect et qui va

1 régler plus qu'un simple problème de reconnaissance.

2 Je vous l'avais dit quand j'ai témoigné
3 l'autre fois, pour moi, la reconnaissance, elle
4 s'inscrit dans le fait qu'il faut avoir une
5 connaissance. Alors je continue de penser que là,
6 votre équipe, vous êtes très très très au fait de ce
7 qu'ont vécu les Autochtones dans le passé, ce qu'ils
8 vivent encore de façon contemporaine probablement,
9 mais ce qu'on veut c'est un futur meilleur. Puis
10 votre reconnaissance n'est pas celle de l'unanimité
11 des Québécois. Il y a beaucoup de Québécois qui ne
12 savent même pas au juste d'où partent les
13 Autochtones, pourquoi ils sont là, pourquoi ils
14 revendiquent autant. Alors il y a certainement tout
15 un volet pédagogique qu'il faut aborder.

16 J'ai lu, je... naïvement, je dois vous le
17 dire, je n'ai pas tout lu, mais j'ai lu plusieurs
18 recommandations et plusieurs recommandations de
19 différents... différentes personnes qui vont venir
20 vous rencontrer ou qui l'ont déjà fait. Elles sont
21 tout à fait réalistes, et à mon avis peuvent être
22 mises en œuvre avec une collaboration certaine.
23 Alors je ne vous ferai pas de... comme disent les
24 Anglais, de *pick and choose*, là, mais je pense que
25 tout ce qui est à trame sociale - meilleure

1 compréhension, meilleur partage, adaptation de
2 certains services - on a commencé ça. Je pense
3 qu'il faut le continuer pour être mieux compris,
4 qu'on cohabite ensemble dans l'harmonie, puis qu'on
5 ait des chances égales au succès dans la vie; puis
6 cette phrase-là elle n'est pas vraiment de moi, elle
7 est du premier ministre.

8 Alors il souhaite que les jeunes soient...
9 aient le meilleur possible, qu'ils soient
10 autochtones ou pas autochtones; et ça, ça a été dit
11 également en réunion avec les Autochtones.

12 Il y a des enjeux de culture, il y a des
13 enjeux de valeurs, il y a des enjeux d'adaptation à
14 des réalités.

15 Ce matin j'ai fait l'école buissonnière de
16 votre commission, Monsieur le Commissaire, vous m'en
17 excuserez, je suis allée visiter le Centre d'amitié
18 autochtone avec madame Cloutier. Et honnêtement, et
19 je ne veux pas la citer puis je ne veux pas me
20 mettre personne à dos en la citant elle précisément,
21 mais elle fait des merveilles. Elle fait des
22 merveilles avec des gens, avec des moyens. Elle est
23 créative, elle est continuellement en train de
24 réfléchir à comment on peut faire mieux et c'est
25 vraiment un centre qui est occupé, et je ne fais pas

1 de comparaison avec personne mais je parle juste de
2 ce que j'ai vécu ce matin. Il y a des bambins qui
3 sont en garderie, il y a une mixité avec les
4 Autochtones, les non-Autochtones, c'est une
5 meilleure façon pour se comprendre puis
6 s'appriivoiser dès le début. Je n'ai que des
7 compliments à faire à cette femme, je lui dis un
8 chapeau bien bas. Je sais qu'il y en a d'autres,
9 là, je nomme elle parce que j'arrive de là, puis je
10 suis vraiment impressionnée par ce que j'ai vu. Ce
11 qui ne veut pas dire que les autres ne travaillent
12 pas bien, je m'en excuse si je ne le cite pas.

13 Vous avez donc comme mandat... vous aviez
14 comme mandat d'écouter, de nous amener une richesse,
15 à partir des témoignages que vous aurez entendus,
16 sur comment on peut faire les choses mieux. Je sais
17 que vous avez une somme importante d'informations à
18 gérer. On a vraiment tous été très prolifiques à
19 vous aider, à réfléchir, à vous fournir du papier.
20 Je vous le dis en toute humilité, je ne suis pas
21 sûre que j'aimerais ça être à votre place, parce
22 qu'il y a une somme importante d'informations à
23 gérer. Puis je vous l'ai dit, comme on est... on
24 était dans une théorie de petits pas, je pense qu'on
25 est maintenant dans une vitesse où on s'amène dans

1 un... à marcher un petit peu plus vite, un petit peu
2 plus rondement, mais va faire foi de cette
3 efficacité-là des recommandations, puis je vous le
4 dis en toute humilité - vous n'êtes pas obligés de
5 me croire, je n'ai pas de mandat à vous dire ça,
6 c'est mon cœur qui parle - je pense qu'il faut
7 encore garder comme optique que les recommandations
8 qui jailliront de vos travaux ne doivent pas être à
9 ce point multiples qu'on n'y arrivera pas. Si on
10 tire dans toutes les directions, si on a un cahier
11 de quatre-vingt-dix-huit mille
12 recommandations - j'exagère, vous me connaissez
13 maintenant, je suis un peu caricaturale - on n'y
14 arrivera simplement pas.

15 Les ministères vont juste étouffer sous la
16 charge puis on ne saura pas par quel bout prendre
17 la chose.

18 Je ne suis pas en train de vous dire de ne pas
19 écouter ce que les gens vous ont dit. Je suis en
20 train de suggérer que, s'il y a des lieux communs,
21 peut-être qu'on peut faire *un* espèce d'amalgame
22 pour arriver à des finalités qui ne vont pas être
23 trop compliquées à gérer; cela à plus forte raison
24 si on fait un processus de suivi des mises en œuvre
25 puis qu'on le veut contraignant.

1 Plus j'aurai de recommandations à mettre en
2 œuvre, plus le gouvernement... - puis là je parle
3 de moi là, je n'ai encore pas de mandat à vous
4 donner là-dessus ou à vous transmettre là-dessus,
5 mais je parle avec juste le gros bon sens. Plus il
6 y aura de recommandations, plus il va y avoir de la
7 résistance à être contraignants, parce qu'il y a
8 une limite à ce qu'on peut faire avec les moyens
9 qu'on a.

10 Puis je ne suis pas en train de vous dire
11 qu'on ne peut rien faire, il y a place à
12 l'amélioration, puis je pense qu'on peut travailler
13 ensemble avec les Autochtones pour y arriver. Mais
14 j'ai lu tout ce qui a été dit, il y a beaucoup
15 d'axes qui sont donnés à justice, à la police,
16 beaucoup d'axes sociaux, plein de bonnes
17 idées - plein plein de bonnes idées. Mais je pense
18 qu'il faudrait ordonner. Puis si ce n'est pas vous
19 qui le faites, je pense que la suite et la mise en
20 œuvre de la Commission, ça va être de travailler
21 avec les Autochtones pour organiser la priorisation
22 de ces enjeux-là. Parce que tout ne pourra pas se
23 faire en un claquement de doigts, puis tout le
24 monde veut le bien, mais des fois, quand on va
25 vite, le bien, ça ne va pas si vite que ça.

1 Mais je peux vous dire qu'on a un premier
2 ministre, homme d'affaires, qui n'est... dit-il
3 lui-même, ce n'est pas un jugement de valeur, qui
4 n'est pas très patient, ça fait que je pense que
5 les choses vont quand même rouler assez rondement.

6 Alors.. Mais je ne l'engage pas, là. S'il
7 m'écoute, je ne l'engage pas, il fera bien ce qu'il
8 veut. Je fais juste vous rapporter ce que je
9 conçois du monsieur.

10 Puis j'ai une ministre qui est très *punchée*,
11 puis elle veut que ça avance, puis elle a un
12 intérêt, un grand cœur, pour notamment le sort des
13 femmes et des enfants.

14 Je veux être sûre de ne rien oublier, mais
15 monsieur Paquette... Me Paquette vous en a quand
16 même pas mal dit, c'est l'fun. Mon objectif ultime
17 c'est que, en travaillant avec les Autochtones on
18 arrive à leur offrir des services de qualité, à les
19 faire mieux connaître.

20 Justement, ce matin encore, je parlais, ils
21 m'ont présenté une jeune femme qui vient d'arriver
22 comme directrice chez madame Cloutier. Puis elle
23 m'a inspiré un projet que j'ai, là, c'est *un* espèce
24 de rêve fou, je souhaite... je ne sais pas si je
25 vais heurter les Autochtones en faisant ça, puis je

1 ne leur en ai pas encore parlé à plein de monde,
2 mais j'aimerais ça qu'on profite de cette occasion-
3 là pour aussi mobiliser nos énergies pour promouvoir
4 des histoires de succès chez les Autochtones. Je
5 trouve que c'est très très dommage que l'image que
6 certains Québécois ont des Autochtones, c'est juste
7 la misère, l'alcool, la drogue, la paresse ou enfin,
8 ce n'est pas moi qui le dit, là, je fais juste
9 résumer ce qu'on peut entendre.

10 Je pense que si on faisait la promotion par
11 l'image - parce que les jeunes, entre autres, sont
12 très Instagram et autres trucs - d'histoires de
13 succès avec des gens qui ont réussi - puis il y en
14 a, j'en croise plein - ça pourrait donner une belle
15 force d'image et d'exemple pour la jeunesse. Puis
16 il me semble que ça atténuerait l'image négative.
17 Ça ne réglerait pas tout, là, on parle d'image ici,
18 mais c'est vrai qu'il y a des gens qui ont des
19 histoires de succès dans ça, puis il y a des
20 nouveaux jeunes professionnels qui veulent, ils se
21 déploient, il me semble qu'on devrait leur donner
22 une place pour servir de modèle à ceux... aux jeunes
23 qui vont grandir pour qu'ils aient un espoir
24 d'avenir. Parce que dans bien des communautés, ils
25 n'en ont pas. Ils n'en ont juste pas. « Pourquoi

1 je vais à l'école? Je n'aurai pas de travail, c'est
2 bien plus simple de ne rien faire. Je me lève-tu le
3 matin, je déjeune-tu? Mes parents ne sont pas
4 levés. » Puis là, je n'en fais pas une généralité,
5 je vous dis juste: ça arrive aussi. Alors je pense
6 qu'il faudrait aider à faire un modèle un petit peu
7 plus... un petit peu plus intéressant pour les
8 jeunes qui se demandent ce qu'ils vont devenir.

9 Alors donc, ce que j'allais vous dire
10 essentiellement, c'est ça. Le premier ministre,
11 avec la ministre, se sont engagés à mettre en place
12 une table politique. Le suivi, on va vous proposer
13 un modèle qui va avoir été pré-validé avec les
14 Autochtones, qui va avoir un suivi sérieux avec des
15 gens indépendants, intègres et avec lesquels on va
16 travailler aussi ensemble avec les Autochtones pour
17 assurer une contraignabilité des résultats; ça, ça
18 m'apparaît bien important parce que sinon, toute
19 l'énergie que vous auriez mise pourrait être vouée à
20 rien du tout et ce n'est pas ce qu'on souhaite.

21 Je pense que la réconciliation dont il est
22 question à travers le Canada présentement passe
23 encore par la guérison, puis c'est un peu à ça que
24 vous allez contribuer. Pour se réconcilier, il faut
25 amener le peuple autochtone là où il devrait être et

1 qu'on continue de corriger l'histoire.

2 Je vous l'avais dit dans mon premier
3 témoignage, l'histoire n'a pas été généreuse avec
4 les Autochtones - je vais trop vite?

5 Alors je pense qu'il faut travailler avec les
6 Autochtones pour leur donner leur juste place dans
7 la société, et c'est à juste titre qu'ils la
8 revendiquent, puis je pense que là il faut juste
9 régler ça une fois pour toutes. En tout cas, moi
10 personnellement, je m'y engage à y travailler. Et à
11 y travailler fort.

12 Je vous dirais... - là les traducteurs vont me
13 haïr parce que j'ai presque fini alors je vais quand
14 même ralentir un peu - c'est une responsabilité
15 partagée qui appartient aux gouvernements au
16 pluriel, au gouvernement du Québec. Je pense que...
17 je sais que vous n'avez peut-être pas d'influence
18 sur le gouvernement canadien, mais il n'y a pas
19 beaucoup des enjeux qui vont vous être soulevés par
20 les mémoires ou par les témoignages qui relèvent
21 d'un partage. Il faut travailler en équipe avec le
22 Canada, puis je ne vous plaiderai pas, même si mon
23 mémoire le fait, qu'on ne se subrogera pas à la
24 responsabilité du Canada. Je n'ai pas envie d'aller
25 là personnellement. J'ai envie de vous dire: il

1 faut travailler ensemble. Il faut qu'on s'assoie,
2 les Autochtones, le Canada puis le Québec, puis
3 qu'on arrive à trouver le meilleur... la meilleure
4 solution possible, les meilleures ressources
5 possible pour améliorer leur sort et leurs
6 conditions de vie. Il y a déjà des actions qui sont
7 posées, il y a beaucoup de possibles, il y a de
8 l'amélioration qui est nécessaire et absolument
9 nécessaire. Moi je vous dis que j'ai beaucoup
10 confiance en ce que vous allez nous suggérer comme
11 recommandations. Il y a une somme importante
12 d'informations qui vous a été soumise encore une
13 fois. Le tri, dans ça, ça relèvera de vos équipiers
14 aussi j'imagine, mais c'est le défi qui vous attend,
15 de mettre le doigt sur les bonnes mesures pour
16 accomplir le plus possible dans une contrainte de
17 temps et de ressources. Mais je pense qu'on est
18 rendus là, puis il va falloir travailler avec
19 sérieux des suites de votre travail.

20 Encore une fois je vous remercie, je remercie
21 toute votre équipe, les gens qui vous accompagnent,
22 je sais, ils travaillent dans l'ombre parfois. Je
23 remercie l'équipe du Québec, particulièrement
24 Andréanne, Mathieu l'Aîné, Lucien-Pierre Bouchard,
25 qui sont collaborateurs avec les gens de justice à

1 la rédaction du mémoire qu'on vous a produit. Yan
2 et France, et mes collègues sous-ministres sans
3 lesquels je ne ferais pas grand-chose pour faire
4 avancer le système. Alors un gros, gros merci.

5 Merci aussi aux citoyens qui sont venus
6 témoigner puis qui ont eu le courage de vous
7 partager une tranche de vie qui n'est généralement
8 pas très agréable à revivre, on le voit encore ce
9 matin, là - Yan va peut-être m'en vouloir d'être
10 allée là mais - vous souvenez-vous, je vous avais
11 dit qu'un des problèmes qu'on avait par rapport aux
12 suivis des femmes autochtones de Val-d'Or, c'était
13 de faire comprendre le système judiciaire et
14 pourquoi c'est une complexité supérieure de faire
15 une preuve quand on pose... quand on veut attaquer
16 certains gestes posés par des gens? Bien, ce matin
17 vous le voyez dans les médias, ce n'est pas juste
18 quand on est autochtone que ça se vit comme ça,
19 c'est quand on est... si j'étais féministe à ce
20 point, je vous dirais que c'est quand on est femme.
21 Faire la preuve d'abus, faire la preuve de viol, ce
22 n'est pas toujours aussi facile qu'on le pense et
23 c'est peut-être pire quand on est autochtone, parce
24 qu'on connaît moins les systèmes, on a des ententes,
25 et ça aussi, il faut faire de la pédagogie, il faut

1 voir comment on peut faire pour faire comprendre ça.

2 Puis il y a peut-être des changements à faire
3 dans le système de façon générale - je vais laisser
4 ça à mes experts - mais là, ce matin, par hasard, on
5 voit un bel exemple que ce n'est peut-être pas juste
6 quand on est autochtone qu'on le vit comme ça. Mais
7 je n'essaie pas de réduire le phénomène autochtone
8 qu'elles ont vécu. Je vous dis juste: c'est un
9 problème de société.

10 Ça fait que, merci de votre attention - j'ai
11 parlé vite, je m'excuse Monsieur le traducteur,
12 Madame la *traducteur* - puis, bien, on est là, puis
13 je ne vous lâcherais pas, là, sur ce que je vous ai
14 promis, je vous le livre bientôt, je vous le
15 promets.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Merci, Me Thomas. Est-ce que vous avez des choses
18 à ajouter? Me Paquette, Me Boucher?

19 **Me YAN PAQUETTE :**

20 Un petit oubli que j'ai fait ce...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Oui.

23 **Me YAN PAQUETTE :**

24 ... dans mes... en relisant mes notes. J'aurais
25 quand même aimé vous informer que Me Boucher était à

1 la Commission à l'enquête nationale sur les femmes
2 et les filles autochtones assassinées et disparues
3 qui ont eu lieu ce lundi à Ottawa, le dix (10)
4 décembre. À cette occasion-là, on a invité la
5 Commission d'enquête à tenir compte de vos travaux
6 dans le cadre du rapport qu'elle aura à rédiger.

7 Je souhaitais également vous en faire la même
8 invitation, ça paraissait important, d'autant plus
9 que Me Thomas l'a dit, les besoins sont grands, ils
10 sont importants et il vous faudra s'assurer
11 d'identifier les priorités.

12 Il va sans dire que les travaux et le rapport
13 que la Commission d'enquête nationale fera... sera
14 un élément important. Le rapport que vous aurez à
15 émettre également. Alors, dans la mesure du
16 possible naturellement, si un certain arrimage peut
17 être fait pour identifier des priorités qui peuvent
18 être communes, ça va pouvoir nous aider à nous
19 guider dans ce qu'on doit prioriser face aux besoins
20 importants des communautés autochtones.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Est-ce qu'il y a autre chose? Non?

23 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

24 C'est complet.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Écoutez, à ce stade-ci, je vais vous remercier
2 beaucoup d'avoir accepté de venir partager avec
3 nous. Évidemment, j'ai pris connaissance du mémoire
4 et j'ai compris pourquoi il n'y avait pas de
5 recommandations. Ça a été très bien explicité. Je
6 respecte ça. Et je pense que c'est un respect
7 mutuel, si je comprends bien.

8 Je voudrais, à travers vous, puisque vous
9 représentez le gouvernement, vous remercier,
10 1) d'avoir mis sur pied la Commission.

11 Il y a eu plusieurs demandes qui ont été
12 faites préalablement à la décision de faire une
13 commission. Je tiens à vous remercier au nom des
14 femmes qui étaient peut-être à l'origine. Et
15 évidemment, on a vu que le mandat a pris de
16 l'ampleur, a couvert beaucoup plus de sujets, nous a
17 amenés même, nous-mêmes, à aller peut-être beaucoup
18 plus loin qu'on aurait imaginé dans les premières
19 semaines, puisqu'on s'est rendu compte qu'il fallait
20 retourner dans l'histoire des relations avant
21 d'aborder les relations, essayer de comprendre
22 pourquoi c'est comme ça.

23 Je veux remercier aussi le gouvernement du
24 Québec, je l'ai déjà fait, qui nous a confié le
25 mandat, qui nous a laissé beaucoup de latitude; on

1 n'a pas eu de contrainte, la contrainte est d'être
2 raisonnable, hein, on sait qu'on travaille avec les
3 données publiques, alors il faut être respectueux.
4 Mais on n'a pas eu de contrainte et ça, je tiens à
5 le souligner. Je le répéterai peut-être
6 éventuellement mais, on nous a laissé les coudées
7 franches et ça, je l'apprécie. Ça facilite
8 grandement les travaux.

9 Quand on a senti le besoin de demander une
10 dizaine de mois additionnels parce qu'on se rendait
11 compte qu'on n'y arriverait pas avec la projection,
12 ça a pris l'espace de quelques... quelques jours,
13 peut-être une dizaine de jours pour obtenir une
14 réponse favorable. Alors je tiens à remercier le
15 gouvernement par votre intermédiaire.

16 Vous avez souligné qu'évidemment, on n'est pas
17 détenteur personne de baguette magique et quand j'ai
18 accepté le mandat, je ne me suis pas senti détenteur
19 d'une baguette magique. Évidemment, je suis peut-
20 être comme quelqu'un dont vous avez parlé, j'aime
21 que les choses aillent rapidement quand je sens
22 qu'il y a un problème. Bon. C'est dans ma nature,
23 il y en a d'autres comme ça. Peut-être que dans
24 certains de mes propos ça paraît. Dans le fond, à
25 un moment donné, on se dit, « Bien, il y a des

1 problèmes qui sont récurrents qui existent, on
2 souhaite que ça bouge. » Je suis conscient, comme
3 beaucoup d'autres personnes, qu'il y a des réalités,
4 qu'il y a des difficultés, que parfois le problème
5 ne dépend pas d'un seul organisme ou d'un seul
6 ministère ou même de... On a ici la réalité que le
7 gouvernement fédéral et le gouvernement provincial,
8 qu'ils ont des responsabilités en ce qui concerne
9 les Autochtones. Et je me souviens d'un témoignage,
10 là, ce que j'entendais dans un des premiers...
11 prochain... premiers témoignages au début des
12 audiences. C'est quand même étrange que, dans
13 l'Acte d'Amérique du Nord britannique, on a confié
14 tout ce qui concerne la nature, la faune, les mines
15 et tout ce qui concerne le territoire aux provinces,
16 puis on a confié les Autochtones au gouvernement
17 fédéral, alors que c'est leur territoire, c'est eux
18 qui occupent le territoire. C'est quand même
19 étrange. Ça me revenait à l'idée, tout à l'heure je
20 le mentionnais à quelqu'un. Bon. Alors quand vous
21 dites que dans les réalités parfois, ce n'est pas
22 facile. T'sais, on n'a qu'à prendre l'Autochtone
23 qui va à la clinique dans sa communauté qui est
24 desservie par le fédéral, bon - je parle des non
25 conventionnées - puis lorsqu'il sort, il s'en vient

1 à Val-d'Or ou à Montréal ou à Québec, bien là il se
2 retrouve devant un établissement provincial. Bon.

3 Puis on a eu toutes sortes de problèmes, il y
4 a eu le principe de Jordan, etc., qui est arrivé par
5 la suite. Tout ça pour nous permettre de voir qu'il
6 y a des difficultés, puis j'en suis très conscient.
7 Puis là je me dis, bien, pourtant, il y a les
8 relations fédérales-provinciales... En tout cas, je
9 n'irai pas plus loin.

10 Mais ce qu'on a fait, au cours des trente-huit
11 dernières semaines là, trente-huitième... Les
12 audiences ayant commencé en juin deux mille dix-sept
13 (2017), évidemment il fallait prendre le temps de se
14 loger, de recruter, puis je le répéterai à d'autres
15 moments mais t'sais, je veux remercier toutes les
16 personnes qui ont accepté de se joindre à l'équipe.
17 Il y a une personne, ça a été la première journée,
18 qui m'a aidé beaucoup, il y en a eu d'autres. Il y
19 a toutes ces personnes qui ont fait qu'on a été
20 capables d'avancer. Je ne les remercierai jamais
21 assez. On a eu près de quatre-vingt-dix (90)
22 personnes qui ont travaillé à la Commission. Il y a
23 des relations avec les Autochtones, il y a les...
24 nos enquêteurs, des procureurs, les gens du soutien
25 mieux-être, les communications, l'administration.

1 Ça a l'air de rien, là, mais ce n'est pas évident,
2 là, de gérer ça, puis de respecter toutes les normes
3 puis de...

4 Donc au gouvernement, même si on nous laisse
5 les coudées franches, il faut quand même respecter
6 les règles. Alors toutes ces personnes ont été
7 utiles. On a écouté. Et j'ai compris, en vous
8 écoutant, qu'on n'est pas les seuls à avoir écouté,
9 hein, qu'au gouvernement, il y a des gens qui ont
10 écouté.

11 Et vos procureurs, Me Boucher, Me Riendeau,
12 Me Robillard ont été très présents, très très
13 présents; ils étaient là tout le temps. Je
14 comprends que Me Boucher allait souvent à la
15 Commission nationale aussi, se promenait... Alors,
16 bon.

17 Alors on a eu une belle coopération. J'ai
18 compris que vous avez répondu à une multitude de
19 demandes qui nous ont alimentés, alors je vous
20 remercie. Je comprends que quand on arrive dans
21 l'été puis les demandes arrivent puis il y a des
22 gens en vacances, ce n'est peut-être pas toujours
23 facile, je peux comprendre ça.

24 Alors on arrive ensuite avec des éléments, je
25 pense que vous avez pu prendre conscience des mêmes

1 problèmes que j'ai pu entendre.

2 Évidemment, l'étape suivante c'est de
3 progresser. Il y avait « écoute », c'est marqué
4 « réconciliation » et ensuite « progrès »; mettons
5 qu'on met « progrès » avant, puis si on progresse,
6 on pourra atteindre la réconciliation. Alors on a
7 maintenant les... je pense, l'essentiel des
8 problématiques.

9 Les gens ont eu l'occasion de s'exprimer, puis
10 je les remercie. Il y a des gens pour qui ça
11 prenait beaucoup de courage. Comme vous avez dit,
12 Me Thomas, il y a des situations qui étaient
13 vraiment tristes et il y a eu des histoires... je
14 n'hésiterai pas à dire des histoires d'horreur qu'on
15 a entendues un peu partout dans la province; parce
16 qu'on s'est déplacés, hein, on n'a pas été
17 uniquement à Val-d'Or, on est allés à Montréal, à
18 Québec, à Mani-Utenam, Kuujjuarapik, Kuujjuaq,
19 Mistissini. Alors on a entendu des gens et il y a
20 beaucoup de déclarations aussi, les gens ont préféré
21 ne pas être identifiés, on a caviardé, il y a eu
22 protection d'identité.

23 Il y a peut-être des gens qui, bon, aussi,
24 dont les déclarations sont produites qui sont
25 identifiées. Ce n'est pas tout le monde qui est

1 venu s'adresser à la Commission. Il y en a qui
2 souhaitaient témoigner, mais s'en venir, puis bon,
3 il y a eu parfois des difficultés de transport, de
4 communication ou des choses comme ça, mais l'idée
5 était d'entendre... de donner une chance aux gens de
6 se faire entendre.

7 Puis une commission d'enquête publique. Alors
8 l'idée n'est pas de se cacher dans un coin puis dire
9 « Ils vont nous compter l'histoire puis ça va
10 aller. » Non.

11 L'idée c'est que ça soit diffusé. Diffusé
12 pourquoi? Pour justement faire connaître les
13 réalités autochtones, faire en sorte que ces
14 réalités-là, qui ne sont pas connues, et vous l'avez
15 mentionné vous-même, je vais dire peu de gens; je ne
16 sais pas, je n'ai pas de sondage, je n'ai pas
17 d'idée, je ne suis pas capable de me prononcer.

18 Mais quand on écoute les propos de certaines
19 personnes, bien, je ne répéterai rien de ce que
20 j'entends là, mais, on peut comprendre que les gens
21 ne connaissent pas les Autochtones, ne connaissent
22 pas les réalités, ne savent pas qu'il y a onze (11)
23 Nations, dix (10) Premières Nations, les Inuits,
24 ensuite cinquante-cinq (55) communautés réparties un
25 peu partout. Puis ce n'est pas la même chose, là,

1 les Nations ne sont pas toute identiques, les
2 communautés dans les Nations non plus. Puis même
3 dans les communautés, il y a des gens âgés, il y a
4 des gens d'âge moyen puis il y a des jeunes, puis la
5 réalité n'est pas la même pour toutes ces personnes-
6 là, ne serait-ce que la langue, le souhait. Alors
7 il faut penser à tous ces gens-là dont on occupe le
8 territoire; hein, on est arrivés ici puis on les a
9 *parqués* dans des... - là je vais partir, je vais
10 aller loin. Mais disons, il y a des problèmes, puis
11 on les connaît. Alors il suffit... il s'agit
12 maintenant de se pencher.

13 Et vous me dites que vous ne souhaitez pas
14 recevoir une recette ou un catalogue de recettes
15 qui... Puis vous avez parfaitement raison. Parce
16 que j'ai répété, moi, à plusieurs reprises, puis ce
17 que j'ai senti c'est que, par respect, ne serait-ce
18 que par respect de qui sont les Autochtones, bien,
19 on doit cesser de faire pour eux. On doit faire
20 avec eux. On doit faire ensemble. Et, vous l'avez
21 mentionné d'ailleurs dans vos mots, il faut écouter
22 les réalités, s'asseoir avec eux et voir comment ils
23 souhaiteraient que les choses s'améliorent, voir les
24 besoins qu'ils ont pour améliorer, puis pas s'en
25 aller en disant, « Bien oui, ils ont besoin de ça. »

1 Mais dire, « Bon, bien, écoutez... »...

2 Peut-être offrir le support qui est nécessaire
3 pour rencontrer les objectifs.

4 Vous dites ce serait souhaitable d'avoir des
5 objectifs, pas des recettes. Mais je pense que, par
6 respect pour les Autochtones, il ne faut pas que
7 j'arrive avec des recettes mais avec des objectifs.
8 Des pistes... une piste de solution; peut-être
9 suggérer d'abaisser un mur à quelque part, ou une
10 haie à quelque part d'autre, qui bloque le progrès,
11 puis ensuite laisser les gens faire ensemble. Puis
12 ça, j'en conviens avec vous. Même, ça me met dans
13 une certaine situation parce que, d'un côté de la
14 bouche je veux dire, il faut les respecter, écouter
15 leurs besoins et y répondre, puis d'un autre côté,
16 bien, je me dis, ça serait peut-être bon de suggérer
17 des choses qui peuvent paraître évidentes.

18 Mais ce n'est pas... ce n'est pas à moi de le
19 faire, vous avez raison, ce n'est pas à vous non
20 plus. Il faut le faire avec eux.

21 Mais que les gens sentent que, si on ne donne
22 pas la recette de la soupe, ça ne veut pas dire que
23 ça ne nous préoccupe pas. Il faut... vraiment être
24 proactif.

25 Je sens une volonté, j'aime le fait que vous

1 parliez de suivi, que vous réfléchissiez au suivi;
2 d'ailleurs, je vous avais demandé de le faire quand
3 on s'est rencontrés à Québec, parce que les moyens
4 de suivi, je pense que ça doit se faire ensemble
5 aussi. Ça doit être un mécanisme qui convient aussi
6 aux *leaders* autochtones, aux communautés
7 autochtones, puis leur représentativité dans ce
8 comité-là, bien, ça leur appartient, pas à moi.
9 Mais il faut que ça ait des dents.

10 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Puis c'est ça, c'est de... Quand vous dites, « le
14 rapport au gouvernement », puis... Alors c'est
15 important. Alors je... Peut-être bien des choses
16 que je pourrais ajouter, mais je vous remercie
17 beaucoup, puis je comprends que vous dites que vous
18 ne m'abandonnez pas et je comprends de Me Paquette
19 qu'il y a des choses qui s'en viennent et j'aurai de
20 vos nouvelles bientôt?

21 **Me YAN PAQUETTE :**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 C'est important. Puis, comme je le mentionnerai
25 probablement vendredi, bien, les audiences se

1 terminent vendredi, mais pas les travaux de la
2 Commission. Là il y a toute la réflexion, vous avez
3 mentionné le volume important de documentation, de
4 témoignages, de récits, de recommandations, d'appels
5 à l'action, de suggestions et... Mais vous aurez
6 sans doute compris comme moi que ça revient
7 généralement au même. Quand on parle d'objectifs à
8 la base, on finit toujours par arriver à quelque
9 part. Puis je me souviens d'avoir cité, lors de la
10 conférence de presse, le seize (16) mars l'an passé,
11 avant dans commencer nos audiences, j'avais cité Léa
12 Harper qui avait dit à la Commission Erasmus-
13 Dussault: « J'espère que ça sera la dernière
14 Commission. »

15 Oui, on est en quatre-vingt-douze ('92) au
16 moment où il a dit ça.

17 T'sais, j'aurais comme le goût de dire un peu
18 la même chose, mais... mais t'sais, ça serait
19 malheureux que dans cinq ans, dans dix ans, arrive
20 un événement qui fait du bruit, un événement
21 généralement triste; parce que c'est souvent quand
22 c'est triste puis quand ça fait du bruit, dire:
23 « Bien là, il faudrait peut-être se pencher puis
24 faire une autre commission. »

25 T'sais, s'il y avait un mécanisme qui fait

1 qu'on avance, qu'on progresse, qu'on s'adresse aux
2 problèmes, d'être proactifs quoi.

3 Bon. Là je pense tout haut. Je vous remercie
4 encore d'être venus nous voir à Val-d'Or. Ça fait
5 toujours plaisir de vous rencontrer. Puis je vous
6 souhaite d'être des artisans de progrès, parce que
7 ça doit se faire ensemble.

8 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

9 Merci.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Puis je souhaite que vous ayez la collaboration des
12 *leaders* autochtones aussi. Mais je pense que oui,
13 ça devrait aller.

14 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

15 Je pense que oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Je pense que les gens que j'ai entendus, moi,
18 souhaitent que ça s'améliore, puis ils sont ouverts
19 aux bonnes nouvelles, puis de s'asseoir avec les
20 gens qui sont prêts à les écouter. Alors merci
21 beaucoup.

22 **Me MARIE-JOSÉE THOMAS :**

23 Merci à vous.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Sur ce, on va suspendre et ensuite, il y a... Oui.

1 Ah, vous avez...

2 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

3 Tout à fait. On a une prochaine plaidoirie, on
4 pourrait suspendre jusqu'à quinze heures (15 h),
5 Monsieur le Commissaire.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Ah, c'est à quinze heures (15 h). Bon. Très bien.
8 Alors ça nous donnera le temps d'échanger après.

9 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

10 Merci beaucoup.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Très bien.

13 SUSPENSION

14 -----

15 REPRISE

16 **LA GREFFIÈRE :**

17 La Commission reprend.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors bonjour de nouveau. Me Bourget, vous prenez
20 la relève?

21 **Me DONALD BOURGET :**

22 Oui, Monsieur le Commissaire.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Et il y a Me Richard, de la Commission, qui est
25 toujours avec nous. Me Robillard, Me Riendeau et

1 Me Boucher à qui je souhaite la bienvenue. Alors,
2 Me Bourget, vous allez nous présenter le prochain
3 témoin?

4 **Me DONALD BOURGET :**

5 Le prochain témoin.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Ou la prochaine présentation, parce qu'évidemment,
8 ce n'est pas un témoin, c'est un procureur qui nous
9 exposera les représentations de ses clients.

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Tout à fait. Alors, bienvenue à tous,
12 effectivement Me Robert-André Adam, avocat associé
13 du cabinet Cain Lamarre, fera une présentation pour
14 les communautés innues et naskapiées de Côte-Nord qui
15 ont produit trois (3) mémoires: en l'occurrence,
16 d'abord celui d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-
17 Utenam avec les six (6) annexes comprises, donc sous
18 la cote M-033 et P-1174.

19 Il y a également le mémoire du Regroupement
20 Mamit Innuat avec les deux (2) annexes comprises,
21 sous la cote M-034 et P-1175, et enfin le mémoire de
22 la nation naskapie Kawawachikamach avec les cinq (5)
23 annexes, sous la cote M-035 et P-1176.

24 Donc Me Adam fera la présentation sous son
25 serment d'office et, sans plus tarder, je lui cède

1 la parole.
2 -----
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1 Me Robert-André Adam
2 Procureur pour Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam,
3 *the Nation Naskapi of Kawawachikamach* et le Regroupement
4 Mamit Innuat inc.
5 Serment d'office
6 -----
7 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**
8 Merci, Me Bourget.
9 **LE COMMISSAIRE :**
10 Alors, Me Adam, bienvenu. Ça fait plaisir...
11 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**
12 Merci beaucoup.
13 **LE COMMISSAIRE :**
14 ... de vous recevoir.
15 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**
16 Merci.
17 **LE COMMISSAIRE :**
18 D'ailleurs, vous aviez présenté les demandes de
19 participants...
20 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**
21 Exact.
22 **LE COMMISSAIRE :**
23 ... pour vos clients au tout début des travaux de
24 la Commission...
25

1 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

2 Exact.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... quelque part au mois d'avril l'an passé.

5 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

6 Et je vous retrouve pour la fin. Alors on est là
7 pour boucler.

8 Alors, premièrement, merci à la Commission,
9 merci aux membres et au commissaire pour cette
10 opportunité-là. Je suis ici, Monsieur le
11 Commissaire, pour représenter les plaidoiries de mes
12 associés des bureaux de Montréal et de Sept-Îles,
13 soit d'Anne-Marie Gauthier et Caroline Brière que
14 vous avez rencontrées pendant les travaux.

15 Écoutez, vous avez entendu qu'il y a trois (3)
16 clients, trois parties qui sont représentées ici,
17 qui représentent environ cinq (5) ou six (6) des
18 Nations, là, d'ailleurs, que vous avez vues à
19 travers les mémoires.

20 Je ne vais pas relire les mémoires, bien sûr,
21 je vais vous lire quand même des extraits des
22 plaidoiries; ce sont les points pour lesquels les
23 clients trouvaient important de mettre l'emphase
24 aujourd'hui devant cette présentation, mais bien sûr
25 vous allez trouver la totalité des arguments et des

1 points et les recommandations dans les trois
2 mémoires qui ont été déposés à cette commission-là.
3 On vous remercie.

4 Alors, effectivement, Monsieur le
5 Commissaire... d'ailleurs je m'excuse d'avance si
6 des fois je m'adresse à vous avec "Monsieur le
7 Juge", vous savez qu'on a un historique vous et moi,
8 à travers nos carrières respectives, alors je m'en
9 excuse d'avance, mais je comprends qu'on doit
10 s'adresser à vous comme « Monsieur le Commissaire »
11 aujourd'hui, c'est bien ça?

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Vous êtes bienvenu de toute façon...

14 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

15 Vous n'allez pas m'en tenir rigueur.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 ... Me Adam.

18 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

19 Merci, merci. Alors, Monsieur le Commissaire,
20 effectivement, l'organisme Innu Takuaikan Uashat mak
21 Mani-Utenam, que je vais référer par ITUM à travers
22 ma lecture, représente les communautés innues de
23 Uashat et de Mani-Utenam au sens de la Loi sur les
24 Indiens.

25 La réserve de Uashat, vous l'avez sûrement

1 vue, est située en région urbaine - on sait que
2 c'est dans la ville de Sept-Îles - a été accordée
3 par le gouvernement fédéral en mille neuf cent six
4 (1906), alors que la réserve de Mani-Utenam a été
5 créée en mille neuf cent quarante-six (1946);
6 celle-là est à environ seize kilomètres de Sept-
7 îles, si vous connaissez l'endroit.

8 En deux mille seize (2016), c'est plus...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 D'ailleurs, si vous me permettez,...

11 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 ... à votre suggestion lors de la présentation:
15 nous sommes allés.

16 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

17 Oui, absolument. On m'a dit ça.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Et nous y avons été trois (3) semaines.

20 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

21 Et je vous confirme que ça a été apprécié, Monsieur
22 le Commissaire, que la Commission prenne le temps de
23 se dépasser, sachant... on vous avait... Je me
24 souviens très bien qu'on vous avait dit qu'on avait
25 soulevé l'espoir que la Commission soit mobile lors

1 de ses travaux et ça a été le cas, puis on vous en
2 remercie.

3 Alors, en deux mille seize (2016), on parle de
4 quatre mille six cents (4600) individus étaient
5 membres des communautés, parmi lesquels près de
6 trois mille cinq cents (3500) membres y résidaient;
7 leurs membres sont très jeunes, vous avez pu le
8 constater lors de vos visites.

9 En effet, l'âge médian des Innus des
10 communautés est de vingt (20) ans; en comparaison
11 avec celui des Québécois qui est de quarante (40)
12 ans. Très très grande différence.

13 Selon le recensement en deux mille onze
14 (2011), cinquante-deux pour cent (52 %) de la
15 population des communautés était âgée de vingt-cinq
16 (25) ans et moins, Monsieur le Commissaire. Une
17 augmentation substantielle de la population des
18 communautés dans les années à venir est à prévoir
19 et, effectivement, ce phénomène démographique aura
20 des conséquences sur les besoins de la population,
21 d'où... d'où l'importance des travaux ici selon
22 nous.

23 Outre les infrastructures scolaires,
24 économiques et collectives, il faut savoir que les
25 communautés comptent également leur propre service

1 de police, soit la Sécurité Publique de Uashat mak
2 Mani-Utenam, qu'on va appeler la SPUM - à ne pas...
3 se tromper avec la SPVM, mais, la SPUM.

4 De plus, les communautés bénéficient de leur
5 propre service de santé et service sociaux. Elles
6 ont un centre de santé qui s'appelle Uauitshitun
7 dans chacune des réserves, un centre de thérapie
8 pour détenus et des foyers d'hébergement et de
9 réadaptation.

10 À travers les travaux de la Commission, à
11 travers les discussions avec les clients, ce qu'on
12 voit comme problématique c'est que, malgré tout, la
13 vie dans les communautés... malgré les services
14 qu'on vient de nommer, Monsieur le Commissaire, la
15 vie dans les communautés est parsemée d'embûches.
16 De nombreuses problématiques sévissent dans les
17 différents services visés par cette commission, soit
18 les services de police, services de justice,
19 services correctionnels et les services santé et
20 sociaux, incluant les services en matière de
21 protection de la jeunesse, qui sont bien sûr les
22 services pour lesquels cette commission-là a été...
23 a été nommée.

24 Tout d'abord, je vais aborder chaque
25 problématique une à une afin de vous dresser un

1 portrait des besoins réels des communautés. Ensuite
2 je vous ferai part de nos recommandations à cette
3 commission-là, recommandations, comme je vous
4 disais, que vous retrouverez dans nos mémoires.

5 Je l'ai dit tantôt, les communautés sont
6 desservies par leur propre corps de police, Monsieur
7 le Commissaire, la SPUM. Cette dernière a été créée
8 en septembre mille neuf cent quatre-vingt-treize
9 (1993) dans le cadre du Programme des services
10 policiers des Premières Nations du Canada; qu'on va
11 l'appeler la PSPPN si on y réfère de nouveau, là,
12 pour... pour réduire le titre.

13 La mission principale de la SPUM consiste à
14 garantir la sécurité publique des communautés de
15 manière efficace et culturellement adaptée.

16 Avec les années, la mission de la SPUM se
17 complexifie, ce qui l'oblige à répondre à un
18 éventail de plus en plus vaste de questions d'ordre
19 social, économique, culturel et juridique. La
20 mission du SPUM est essentielle à la sécurité
21 publique, considérant le taux... le haut taux,
22 pardon, de criminalité des communautés.

23 Les crimes contre la personne, Monsieur le
24 Commissaire, en plus de la consommation d'alcool et
25 de drogues, ont une présence inquiétante dans les

1 communautés.

2 En effet, le taux de criminalité global est
3 cinq (5) fois plus élevé que la moyenne québécoise.
4 L'indice de gravité des crimes violents est quatorze
5 (14) fois plus élevé que dans le reste de la
6 province. C'est quand même assez significatif,
7 naturellement.

8 À cet égard, Monsieur le... Commissaire, je
9 vous réfère au tableau du paragraphe 12 de la page 6
10 du mémoire, si vous voulez retrouver ces chiffres-
11 là. Naturellement, ce sont des résultats du...
12 d'études.

13 Dans le document sommaire préparé par madame
14 Valérie Charette pour la présente commission et
15 déposé le onze (11) octobre deux mille dix-huit
16 (2018), on constate que les communautés de Uashat et
17 de Mani-Utenam se classent au deuxième rang des
18 communautés autochtones du Québec où le taux
19 d'infractions avec violence et l'indice de gravité
20 de la criminalité sont les plus élevés.

21 Alors, encore une fois, Monsieur le
22 Commissaire, ce qu'on vous dit c'est qu'on parle de
23 situations qui sont inquiétantes. Dans ce contexte
24 déplorable, la SPUM fait face à des ressources
25 humaines et financières inadéquates. À sa face

1 même, le programme en vertu du duquel l'entente
2 tripartite a été conclue est inadéquat.

3 Il faut réitérer que les ententes tripartites
4 sont mises en place, sont dans la même formule
5 partout au Canada, sans tenir compte des réalités
6 locales et géographiques. Le contenu des ententes
7 est uniquement déterminé par les fonds disponibles
8 au niveau fédéral et non selon les besoins réels.

9 À l'heure actuelle, c'est ça le problème avec
10 le SPUM, c'est le financement. C'est le premier
11 problème. On ne tient pas compte de la réalité, on
12 tient compte des sous disponibles, on tient compte
13 de statistiques, on fait des moyennes et ce n'est
14 pas adapté à la réalité de ces clients-là.

15 Un exemple concret du sous-financement des
16 corps policiers autochtones c'est le financement de
17 coût par policier. Naturellement, encore là,
18 Monsieur le Commissaire, on marche avec des
19 moyennes, mais c'est une belle façon de constater la
20 problématique du financement.

21 Dans les dix (10) dernières années, le
22 financement du coût par policier n'a augmenté que
23 d'un point cinq pour cent (1.5 %) pour le corps de
24 police autochtone - retenez bien ce chiffre-là
25 Monsieur le Commissaire - alors qu'il a augmenté de

1 trente-cinq pour cent (35 %) au Canada et vingt-deux
2 pour cent (22 %) au Québec respectivement.

3 Alors comprenez-vous. Trente-cinq pour cent
4 (35 %) au Canada, vingt-deux (22) au Québec et un
5 point cinq pour cent (1.5 %) pour les corps
6 policiers autochtones. Cela fait en sorte que les
7 déficits de l'ordre d'un demi-million ($\frac{1}{2}$ M) à trois
8 quarts de million ($\frac{3}{4}$ M) sont générés chaque année,
9 et à chaque fois il faut que ça soit absorbé par le
10 budget global d'ITUM qui doit couper ailleurs.
11 C'est ça la réalité Monsieur le Commissaire, là. Si
12 on paie pour, là on prend de l'argent qui était...
13 qui devait être disponible pour d'autres programmes
14 pour la santé ou *socials*. Ça c'est la réalité de ce
15 client-là.

16 Enfin, le manque de financement génère un
17 stress sur les salaires individuels des policiers et
18 nuît grandement au recrutement, à la formation et à
19 la rétention des effectifs, ainsi qu'à la pérennité
20 du corps de police.

21 Comprenez-vous, dans un contexte québécois où
22 il y a déjà une pénurie de main-d'œuvre, on demande
23 à ces corps de police-là sans avoir le financement
24 adéquat, de recruter puis d'avoir un corps de police
25 qui est bien formé, ce qui n'est pas possible.

1 C'est tout simplement la réalité.

2 Alors l'instabilité financière et le sous-
3 financement des services de police sont un fléau et
4 une menace pour la sécurité publique des
5 communautés. C'est la perception, naturellement,
6 des clients, mais c'est aussi ce qu'on revoit, ce
7 qui ressort des études qui sont faites, Monsieur le
8 Commissaire.

9 Ça c'était pour les services de police.

10 Naturellement, par rapport... on a parlé qu'il
11 y a plusieurs services qui ont été abordés lors de
12 ces rencontres-là. Parlons maintenant des services
13 de la justice.

14 Vous l'avez déjà vu mais, la Déclaration des
15 Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
16 prévoit, à son article 34, que « les peuples
17 autochtones ont le droit de promouvoir, de
18 développer et de conserver leurs structures
19 institutionnelles et leurs coutumes, spiritualité,
20 traditions, procédures ou pratiques particulières
21 et, lorsqu'ils existent, leurs systèmes ou coutumes
22 juridiques. »

23 Ça c'est prévu en conformité avec les normes
24 internationales relatives aux droits de l'homme. À
25 cet égard, on pense que le Canada n'a

1 malheureusement pas réussi.

2 Une des principales conclusions soulevées dans
3 le rapport de la Commission royale sur les peuples
4 autochtones en mille neuf cent quatre-vingt-seize
5 (1996) était l'échec du système de justice à l'égard
6 des Autochtones du Canada. C'est déjà le résultat
7 d'un mémoire, d'un rapport. La Commission royale
8 conclut que cet échec est dû à « des conceptions
9 très différentes entre les Canadiens d'origine
10 européenne et les Autochtones sur des questions
11 fondamentales comme la nature de la justice et la
12 façon de l'administrer. Vingt-deux (22) ans plus
13 tard, les problèmes dominants demeurent en grande
14 partie les mêmes », c'est ce qu'on constate
15 aujourd'hui, Monsieur le Commissaire.

16 On constate effectivement que le manque
17 d'information contribue au problème de crédibilité
18 des Autochtones face aux instances judiciaires.

19 En effet, la méconnaissance des rouages du
20 système peut être perçue comme un manque d'intérêt
21 ou d'indifférence des Autochtones envers le
22 processus judiciaire. Cette perception est parfois
23 renforcée par certaines pratiques propres à la
24 culture innue.

25 Par exemple, je donne un exemple concret qui

1 est ressorti. Pour les Innus des communautés,
2 regarder dans les yeux une personne en position
3 d'autorité est un manque de respect, comme je le
4 fais là en vous regardant, Monsieur le Commissaire.
5 La mauvaise interprétation de ce genre de
6 pratique... Vous savez, en cour, on va... conclure
7 à tort que la personne qui ne nous regarde pas dans
8 les yeux ne dit pas la vérité, nous ment ou n'est
9 pas bien avec son témoignage. Alors qu'ici, on
10 parle d'une réalité culturelle.

11 Alors la mauvaise interprétation de ce genre
12 de pratiques affecte la crédibilité des Autochtones
13 et contribue encore une fois aux préjugés subis par
14 les communautés. Encore là, on peut voir des
15 exemples de ces pratiques-là, sous la... J'en ai
16 donné une parmi tant d'autres mais, à la page 16 du
17 mémoire, Monsieur le Commissaire, vous allez être en
18 mesure de retrouver ça.

19 Le système de justice actuel ne laisse que
20 très peu de place aux considérations des peuples
21 autochtones. Ceci étant dit, l'imposition de
22 système de justice ne fait qu'amplifier les
23 problèmes sociaux, hausser la criminalité et, par le
24 fait même, encore une fois, surreprésenter les
25 Autochtones dans notre système de justice.

1 De surcroît, en plus d'être mal compris par
2 les communautés, le système est culturellement non
3 adapté aux communautés.

4 À cet égard, encore là, force est de constater
5 que le système actuel manque de légitimité auprès
6 des communautés; et encore là, Monsieur le
7 Commissaire, je vous demande de comprendre la
8 perception des Innus par rapport à ce système-là; il
9 manque d'autant plus de légitimité en ce qui
10 concerne les langues auxquelles il est restreint.
11 En effet, il y a des grosses lacunes par rapport aux
12 ressources de traduction.

13 Il faut réitérer que, même pour les
14 Allochtones, le langage juridique est souvent
15 incompréhensible. C'est une réalité ça. On le
16 constate... à part les habitués de la cour, c'est
17 une constatation.

18 Alors, bien que la plupart des membres des
19 communautés soient relativement à l'aise en
20 français, exception faite des Aînés - ces derniers
21 étant beaucoup plus à l'aise en innu-aimun - il n'en
22 demeure pas moins que ce n'est pas leur langue
23 maternelle.

24 Ça, encore là, c'est une source de problèmes.
25 C'est quelque chose qu'on constate dans le système

1 de justice avec les Autochtones.

2 Afin d'éviter d'affecter négativement la
3 crédibilité des Innus, il est nécessaire d'offrir un
4 service de traduction des procédures et des
5 documents d'information.

6 D'ailleurs, ça a été recommandé par le Barreau
7 du Québec.

8 Il est à noter, Monsieur le Commissaire, qu'on
9 n'est pas d'avis, à ce stade-là, que la
10 visioconférence n'est pas une solution.

11 D'abord, la visioconférence, encore là, ne
12 fait qu'élargir le fossé de la langue et de la
13 culture innue avec les décideurs et cela peut,
14 encore une fois, nuire aux perceptions qu'ont les
15 tribunaux des Innus, notamment à ce que la
16 crédibilité d'une personne peu familière avec le
17 système de justice et dont la langue maternelle
18 n'est pas le français s'en trouve d'autant plus
19 affectée.

20 Encore une fois, nous sommes d'opinion qu'il y
21 a de grosses lacunes par rapport à l'accessibilité
22 et à l'efficacité des ressources d'aide
23 parajudiciaire. Parce qu'on a parlé tantôt du
24 système et on pense que les services parajudiciaires
25 doivent être aussi abordés. Notamment au Centre

1 d'aide aux victimes d'actes criminels, soit le
2 CAVAC, le manque de professionnels qualifiés, les
3 horaires non adaptés dont la disponibilité dépend
4 des nécessités de la Cour itinérante contribuent à
5 la rupture du lien de confiance entre la justice et
6 les communautés.

7 Allons maintenant, Monsieur le Commissaire, du
8 côté des services correctionnels.

9 Je l'ai mentionné précédemment, la conception
10 de la justice n'est pas la même pour les Innus, par
11 conséquent, le système pénal actuel ne concorde pas,
12 vous le savez déjà, avec la justice traditionnelle
13 innue, qui met l'emphase sur la réparation - ce sont
14 des choses que vous avez entendues souvent ici - la
15 responsabilisation du contrevenant et l'harmonie
16 communautaire; des valeurs qu'on recherche souvent
17 dans les traditions de nos clients.

18 Ces pratiques traditionnelles de résolution de
19 conflits ont été mises de côté par notre système, il
20 est donc évident que l'imposition du système pénal
21 actuel sur des individus issus des communautés dont
22 les valeurs et les normes sociales sous-jacentes
23 différent est source d'incohérence pour ces gens-là.

24 Dans un autre ordre d'idée, Monsieur le
25 Commissaire, le taux d'incarcération élevé chez les

1 Autochtones ont encouragé le parlement à adopter en
2 mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996) l'article
3 708... 718.2, pardon, du Code criminel, article que
4 vous avez sûrement déjà discuté. On dit:

5 « Cet article prévoit que la
6 détermination de la peine doit tenir
7 compte...

8 - et je cite -

9 ... particulièrement en ce qui concerne
10 les délinquants autochtones de toutes les
11 sanctions *substitutives* qui sont
12 raisonnables dans les circonstances et
13 qui tiennent compte du tort causé aux
14 victimes ou à la collectivité. »

15 Le législateur qui a écrit ça.

16 Ainsi, depuis la règle Gladue, doivent être
17 pris en considération les facteurs historiques et
18 systémiques propres à la réalité et à la culture
19 autochtone de la personne.

20 Comme pour plusieurs autres Premières Nations,
21 les statistiques démontrent que les niveaux
22 d'incarcération des Innus sont nettement au-dessus
23 de la moyenne québécoise. Pour les années deux
24 mille quinze (2015), deux mille seize (2016), les
25 Innus présentaient un taux d'incarcération de

1 cinquante-six (56) par mille (1 000) habitants. Un
2 chiffre qui est important lorsqu'on compare qu'il
3 est à six (6) pour mille (1 000) habitants pour les
4 Allochtones, Monsieur le Commissaire. La différence
5 est presque dix (10) fois plus.

6 La surreprésentation des Autochtones en prison
7 est liée à de nombreux facteurs dont les conditions
8 économiques.

9 On sait en général que les gens plus pauvres
10 ont un taux de criminalité plus élevé, sont
11 surreprésentés, alors les problèmes sociaux, les
12 politiques gouvernementales qui ont affaibli et même
13 marginalisé cette culture-là.

14 Malheureusement, à la fin d'un emprisonnement,
15 les membres des communautés sont souvent laissés à
16 eux-mêmes; c'est ce qui a été aussi constaté,
17 Monsieur le Commissaire. On observe des lacunes
18 certaines en termes de ressources de réinsertion,
19 particulièrement celles culturellement adaptées.

20 Rappelons-nous que les importants problèmes
21 sociaux des communautés sont principalement à
22 l'origine du processus pénal qui peut aller de
23 l'arrestation à la détention. Ce faisant, à la fin
24 d'un emprisonnement, il est illusoire de croire que
25 les problèmes d'origine des ex-détenus sont réglés.

1 Il remet tout simplement... Eux sentent que, tout
2 simplement, il y a une imposition d'une sanction, un
3 emprisonnement; quand c'est terminé on les remet
4 chez eux, dans la rue, avec les mêmes problèmes
5 d'origine.

6 Les ressources de réhabilitation
7 culturellement adaptées à la réalité des communautés
8 font également défaut.

9 Sur la Côte-Nord on est chanceux, on retrouve
10 un centre de réhabilitation pour les contrevenants
11 autochtones. Je suis convaincu que vous avez eu la
12 chance peut-être d'en parler lorsque vous étiez là,
13 Monsieur le Commissaire, le centre résidentiel
14 communautaire Kapatakan Gilles Jourdain. C'est un
15 centre qui est accrédité tant au niveau provincial
16 que fédéral. Il est situé à Mani-Utenam. Le but du
17 centre est la réhabilitation et la guérison adaptée
18 aux personnes autochtones. C'est un centre qui a
19 une très belle mission, qui fonctionne bien, mais
20 malheureusement, les demandes excèdent les
21 ressources du centre en raison des places limitées
22 et des conditions d'admission trop sélectives.

23 À la lumière des problématiques du système
24 pénal et de la réussite de projets comme le centre
25 Katapakan Gilles Jourdain, on observe le

1 développement d'initiatives de justice propres aux
2 autochtones. On voit qu'il y en a à travers le
3 Québec.

4 Malgré l'ouverture du gouvernement à ces
5 alternatives, les communautés manquent d'expertise
6 et de ressources financières, Monsieur le
7 Commissaire, pour les concrétiser. Ces projets
8 demandent souvent l'appui de spécialistes comme des
9 avocats, des criminalistes, des travailleurs sociaux
10 qui sont souvent non disponibles dans les
11 communautés. Afin que les projets de justice
12 alternative succèdent, un appui sérieux et durable
13 de la province serait primordial.

14 Du côté du système de santé, d'autres
15 problématiques... ont été ciblées. Les communautés
16 ont leur centre de santé à Uauitshitun, avec leurs
17 propres services communautaires de santé, services
18 sociaux, services de première ligne. Mais, encore
19 une fois, les heures d'ouverture des centres de
20 santé sont restreintes et limitées aux heures
21 normales de bureau, d'où l'importance du CIUSSS-CN,
22 de la Côte-Nord, pour les services d'urgence.

23 Cependant, suivant les témoignages rendus en
24 audience, force est de constater que la confiance
25 des communautés envers le système de santé québécois

1 est affectée. De plus, une barrière d'accès aux
2 services est liée à la langue dans laquelle les
3 services sont offerts.

4 Il y a une certaine amélioration au fil des
5 années, il reste toujours du chemin à parcourir.

6 Dans l'élaboration de son plan de santé
7 quinquennal deux mille dix-huit, deux mille vingt-
8 trois (2018-2023) - vous l'avez, là, je ne vais pas
9 vous refaire le plan, Monsieur le Commissaire, vous
10 l'avez à l'annexe 3 du mémoire - l'équipe du centre
11 de Uauitshitun a consulté son personnel ainsi que
12 les membres des communautés, pour identifier leurs
13 priorités en matière de santé. Ils en ont
14 identifiées quatre (4) principales: 1) c'est le
15 mieux-être, soit la prévention des problématiques de
16 dépendance, de santé mentale et de violence; 2) les
17 saines habitudes de vie, soit l'hygiène de vie,
18 activité physique et saine alimentation, dans le but
19 de prévenir les maladies chroniques; 3) la famille,
20 soit promouvoir le bien-être familial; et finalement
21 4) l'identité culturelle, renforcement de l'identité
22 et de la culture.

23 Encore là, vous avez ça dans les paragraphes
24 95 et suivants du mémoire, pour avoir plus de
25 détails.

1 Et encore une fois, je ne vais pas les relire
2 une à la fois, mais il est important de bien
3 comprendre le fondement de celles-ci.

4 Par exemple, la priorité visant le mieux-être
5 des communautés regroupe une multitude de
6 problématiques liées à divers aspects: la santé, la
7 santé mentale, les dépendances, drogues, alcool,
8 jeux, sont des choses qui sont constatées. Le
9 suicide de façon tragique, la pauvreté,
10 l'itinérance, l'isolement, la dépression, les
11 logements et la violence, le degré de
12 surconsommation de drogues et d'alcool, expriment un
13 mal-être profond des membres de la communauté.

14 Tel qu'exprimé dans son mémoire, le chef Mike
15 McKenzie indique que l'indice de mieux-être dans les
16 communautés est plus bas que dans d'autres
17 communautés constatées au Québec. Ce mal-être peut
18 s'expliquer en partie par le fait que plusieurs
19 membres de la communauté sont affectés de ce qu'on a
20 appelé le « trauma fantôme », Monsieur le
21 Commissaire, du traumatisme historique, ça a été
22 nommé comme ça aussi. C'est un traumatisme qui est
23 similaire à ceux découlant des sévices subis dans
24 les pensionnats, mais vécus par les enfants des
25 parents ayant passé par les pensionnats.

1 En effet, le mal de vivre de plusieurs
2 individus de la communauté inclut inévitablement les
3 dimensions historiques et culturelles vécues par les
4 Innus. Et de ce fait, la théorie du traumatisme
5 historique qu'on vient de parler doit être prise en
6 considération.

7 En d'autres termes, Monsieur le Commissaire,
8 la personne n'a pas à avoir subi directement des
9 préjudices pour en souffrir. Des événements
10 marquants à la vie d'une génération se répercutent
11 dans les générations suivantes.

12 Ces enjeux-là ont été également constatés lors
13 de l'enquête publique du coroner tenue à Sept-Îles
14 en deux mille seize (2016), qui faisait suite à la
15 vague de suicides survenue sur le territoire des
16 communautés en deux mille quinze (2015).

17 Nous vous soumettons, Monsieur le Commissaire,
18 que les constats et recommandations contenus dans ce
19 rapport vous seront d'une très grande utilité, selon
20 nous, pour comprendre la réalité des communautés
21 d'ITUM.

22 Pour en venir aux quatre (4) priorités qu'on
23 avait ciblées tantôt par ITUM, la réalisation de
24 celles-ci est obstruée par le financement des
25 services de santé. En effet, n'étant pas des

1 communautés conventionnées, le financement des
2 services de santé et services sociaux offerts sur
3 son territoire est la responsabilité du gouvernement
4 fédéral, à l'exception des soins médicaux qui sont
5 couverts par la RAMQ, la Régie de l'assurance
6 maladie du Québec.

7 Ainsi, la même problématique survient autant
8 en santé qu'en sécurité publique. Encore une fois,
9 la méthode de calcul, Monsieur le Commissaire, n'est
10 pas adaptée aux besoins réels des communautés.
11 C'est une problématique que vous allez revoir et
12 entendre souvent d'après moi.

13 Ce faisant, malgré la prise en charge par les
14 communautés de leurs services de santé et de
15 services sociaux, ils vivent le même problème. Ils
16 ne retirent que très peu de liberté pour développer
17 et opérer les services qui sauraient répondre aux
18 besoins réels des membres, toujours limités par un
19 financement inadéquat.

20 L'accès aux spécialistes étant difficile en
21 régions éloignées, beaucoup d'Innus se font soigner
22 en milieu allochtone, où ils y vivent des situations
23 d'incompréhension, de discrimination et de racisme;
24 plusieurs témoignages rendus en audience, là, devant
25 vous, ont aussi relaté le manque de financement,

1 l'absence d'accompagnement lorsqu'ils ont eu à
2 bénéficié de soins donnés hors réserve.

3 En plus du manque d'information et de
4 communication avec la famille immédiate du patient,
5 l'absence d'interprète n'aide pas la situation.

6 Je vais regarder avec vous, finalement, les
7 problématiques reliées aux services de protection de
8 la jeunesse.

9 Uauitshitun dispense également, conformément à
10 leur entente de services avec le Centre de
11 protection et de réadaptation de la Côte-Nord, les
12 services d'application des mesures déterminées par
13 le tribunal ou encore par le DPJ, le Directeur de
14 protection de la jeunesse.

15 On dit que le système de protection de la
16 jeunesse n'est pas culturellement adapté aux
17 réalités des communautés, ce qui se traduit encore
18 une fois par une surreprésentation des enfants
19 autochtones dans le système.

20 La Commission de vérité et réconciliation du
21 Canada a même évoqué que, par l'entremise des
22 services en place, le Canada poursuit le processus
23 d'assimilation entamé sous le régime des pensionnats
24 indiens; conclusion assez grave, mais c'est la
25 conclusion de la Commission de vérité.

1 Cela est exacerbé par le fait qu'au lieu
2 d'être placés dans leur famille élargie, ces enfants
3 sont souvent placés dans des familles allochtones.

4 Pourtant, il a été reconnu au fil des ans
5 qu'un enfant faisant l'objet d'un placement hors
6 communauté n'est pas seulement retiré de sa famille,
7 il est aussi privé d'accès à sa culture, sa langue
8 maternelle, bien sûr, et à sa communauté. Un
9 exemple concret de ce manque d'adaptation du DPJ
10 envers les communautés est celui de son exigence que
11 l'enfant ait une chambre à lui seul pour que la
12 famille puisse l'accueillir, alors que les
13 communautés vivent une crise de logement importante;
14 c'est une réalité, Monsieur le Commissaire, que vous
15 allez voir dans plusieurs réserves, dans plusieurs
16 communautés du Nord et des Premières Nations, et
17 c'est une réalité avec laquelle ils doivent vivre.

18 Il n'est pas rare que plusieurs générations
19 vivent sous le même toit. Je ne vous surprendrai
20 pas si je vous dis que les ressources pour attaquer
21 les problèmes, les vieux systèmes de protection de
22 la jeunesse, sont *insuffisants*. Encore un problème
23 d'argent, tant au niveau humain que financier; c'est
24 un terme que vous allez souvent entendre, Monsieur
25 le Commissaire, mais c'est une... problématique qui

1 est constante et récurrente chez les clients.

2 En effet, il est recensé que le financement
3 des agences autochtones est vingt-deux pour cent
4 (22 %) moins élevé que les autres agences; vous
5 allez trouver ça à l'annexe... 5 du mémoire qui
6 relate qu'en matière d'application des mesures, il y
7 a eu un total de cent soixante-treize (173) dossiers
8 pour l'année deux mille dix-sept (2017), deux mille
9 dix-huit (2018), ce qui représente le plus haut taux
10 de traitement des dossiers des communautés et des
11 municipalités desservies par le CISSS-CN, pourtant
12 le financement n'est nullement adapté à ces
13 chiffres-là, Monsieur le Commissaire.

14 L'intérêt de l'enfant devrait être la seule et
15 unique préoccupation de chacun des acteurs du
16 service de protection de la jeunesse.

17 Mais encore là, on constate que l'intérêt de
18 l'enfant n'est pas défini de la même façon. Pour la
19 DPJ, c'est la loi, l'intérêt de l'enfant ne se
20 limite qu'à lui. Alors que pour les Innus,
21 l'intérêt de l'enfant englobe une notion d'intérêt
22 de famille, de communauté, de la Nation et vise
23 notamment la protection de l'identité, de la culture
24 et des activités traditionnelles et, bien sûr, la
25 langue.

1 Nous vous invitons encore une fois à regarder
2 à ce titre la politique adoptée par ITUM qui est
3 produite en annexe 4 du mémoire, dans le cadre de la
4 mise en place de la procédure d'adoption coutumière
5 conformément aux nouvelles dispositions du Code
6 civil du Québec qui ont été adoptées dernièrement.

7 La divergence quant à un aspect fondamental du
8 système de protection de la jeunesse entraîne une
9 incohérence, une incompréhension du système actuel
10 par les Innus. Sans oublier la barrière de la
11 langue qui est toujours aussi présente comme dans
12 tous ces systèmes-là.

13 Encore une fois, il ne faut pas oublier les
14 traumatismes historiques vécus par les parents par
15 rapport au service de la jeunesse.

16 En effet, pour certains parents, la DPJ
17 rappelle encore une fois les services ou les
18 résidences et les pensionnats. Et pour eux, la
19 perception qu'ils ont c'est que ça existe pour
20 enlever les enfants plutôt que de réhabiliter le
21 milieu familial. Cette résistance... réticence
22 envers les services de protection de la jeunesse
23 fait en sorte que l'enfant subit des délais
24 administratifs additionnels, qu'il y a des
25 conséquences directes sur la durée maximale

1 d'hébergement, donc sur la stabilité de placement.
2 Également, de par cette perception négative du DPJ
3 de manière généralisée dans les communautés, les
4 parents des enfants engagés dans un quelconque
5 processus lié avec la DPJ se sentent démunis, mal
6 informés et très souvent jugés.

7 À la lumière de toutes les problématiques
8 mentionnées précédemment, tout ça élaboré dans le
9 mémoire d'ITUM, encore une fois qu'on vous invite à
10 lire bien sûr, les communautés de Uashat et de
11 Mani-Utenam recommandent, Monsieur le Commissaire,
12 plusieurs changements. On va synthétiser de
13 manière... de la manière suivante les
14 recommandations contenues dans le rapport... dans le
15 mémoire, mais nous vous invitons à lire chacune des
16 recommandations, bien sûr.

17 En premier, on pense qu'il faut adapter les
18 services des communautés aux besoins réels des
19 membres.

20 Je vous en ai parlé tantôt. J'ai dit que je
21 vous en reparlerais encore une fois. Le financement
22 n'est pas adéquat. Il faut changer les formules de
23 financement du gouvernement en modifiant les balises
24 d'établissement de budget et de négociation, entre
25 autres celles du PSPPN. Ça aussi on en a parlé au

1 début par rapport aux policiers.

2 Aussi, dans le domaine de la justice, il est
3 nécessaire d'informer les Innus sur le système
4 judiciaire, d'augmenter le nombre d'intervenants
5 dans les organismes parajudiciaires tels que la
6 CAVAC et de rendre plus facilement accessible la
7 formation pour la rédaction des rapports Gladue.

8 Du côté de la santé, nous recommandons de
9 transformer la structure de gouvernance pour donner
10 plus de poids aux communautés autochtones dans le
11 processus décisionnel. Ainsi, les communautés
12 pourraient entre autres augmenter les services de
13 proximité, créer des cliniques sans rendez-vous en
14 santé mentale pour les Innus et ainsi de suite.

15 Finalement, on est d'opinion qu'il faut
16 privilégier les familles d'accueil autochtones en
17 matière de jeunesse et soutenir les initiatives
18 innues; puisque les solutions doivent venir des
19 communautés, Monsieur le Commissaire.

20 Il faut également revoir le financement pour
21 l'adapter aux besoins réels dans les communautés.

22 Ensuite, il est primordial que tous les
23 services offerts dans les communautés soient
24 culturellement adaptés.

25 Ça veut dire que, dans tous les services, il

1 fait plus de participation des communautés, de
2 formations sur la culture des communautés pour
3 l'ensemble des intervenants intermédiaires
4 allochtones.

5 Dans le cadre des services de la justice, il
6 est essentiel d'encourager, promouvoir la
7 connaissance des réalités autochtones par les
8 décideurs des tribunaux et de fournir de la
9 formation additionnelle au personnel des services
10 correctionnels, aux agents de probation et aux
11 agents de la CAVAC.

12 En santé, il faut augmenter le nombre de
13 professionnels autochtones travaillant en milieu
14 autochtone, conclure de nouveaux accords ou de
15 nouvelles ententes afin de redonner aux Premières
16 Nations le contrôle sur l'ensemble de leurs
17 services. Il faut favoriser, je le disais, financer
18 davantage les centres de réhabilitation et les
19 initiatives de justice alternative des communautés.

20 Vous l'avez vu pendant vos travaux, il y en a
21 plein de bonnes idées, d'excellentes idées, qui ont
22 besoin du support et du financement accessible pour
23 faire marcher ces idées-là.

24 En protection de la jeunesse, il faut
25 encourager l'autonomie complète des services par les

1 communautés, notamment en accompagnant les
2 communautés vers une éventuelle prise en charge de
3 leurs services conformément aux dispositions prévues
4 à l'article 37.5 de la DPJ.

5 Cet article-là existe déjà, Monsieur le
6 Commissaire, on ne remet pas en question le manque
7 de bonne foi, l'article existe déjà, c'est déjà
8 possible que le faire, mais on dit qu'il faut donner
9 les... il faut donner les moyens pour que ça se
10 fasse. On en a parlé pendant la plaidoirie, mais il
11 faut que la barrière de la langue... tombe.

12 Pour ce faire, il faut embaucher, mettre à
13 disposition des interprètes, des traducteurs, et ce
14 dans tous les services offerts par la communauté.
15 Il faut naturellement plus d'intervenants, de
16 professionnels - vous allez l'entendre souvent
17 aussi, mais - dans tous les services offerts par la
18 communauté.

19 Et, très important, il faut financer de façon
20 adéquate et égalitaire. Pour ce faire, il faut
21 augmenter le financement de façon globale en
22 établissent une stratégie de financement à long
23 terme, afin d'assurer une stratégie de recrutement,
24 de rétention du personnel dans tous les programmes.

25 Lorsqu'on parle de long terme, ça ne peut pas

1 être un montant d'argent donné pour... combler un
2 besoin une année. Il faut que ça soit... il faut
3 que ça soit constant pour être en mesure aux gens de
4 prévoir un service et de gérer à long terme et
5 d'améliorer ces services-là.

6 Il faut offrir un meilleur encadrement
7 concernant les problématiques d'origine sociale et
8 historique omniprésentes dans les communautés, tel
9 le haut taux de suicides; vous l'avez vu, les
10 séquelles causées par les pensionnats, les maladies
11 mentales, la surreprésentation dans les centres de
12 détention et dans les services de protection de la
13 jeunesse et l'assimilation. Il faut absolument
14 faire des programmes, il faut mettre en place des
15 programmes et des études devraient être menées par
16 rapport à ça.

17 Et naturellement, comme dans tous les
18 services, il faut rétablir la confiance entre les
19 services provinciaux offerts et les communautés.

20 Finalement, la collaboration entre les
21 gouvernements est au cœur de la guérison des
22 communautés de Uashat et de Mani-Utenam. Pour
23 maintenir nos membres en santé, il faut assurer la
24 coordination et de la communication entre les
25 différents paliers de services de santé et assurer

1 le respect du principe de Jordan. Pour garder les
2 gens en sécurité, il faut de la collaboration entre
3 les services de police quant à l'équipement et à la
4 formation, qui est souvent mise de côté à cause des
5 problèmes de financement encore, Monsieur le
6 Commissaire.

7 Et finalement, nous recommandons à la
8 Commission que le gouvernement reconnaisse ses torts
9 causés aux enfants des communautés.

10 Alors ce sont les points principaux sur
11 lesquels on voulait attirer votre attention,
12 Monsieur le Commissaire, par rapport au groupe... à
13 l'organisme ITUM, comme vous avez compris, qui
14 regroupe... qui regroupe différentes... deux (2)
15 communautés.

16 Alors quant au Regroupement Mamit
17 Innuat - auquel je vais référer comme Mamit Innuat
18 seulement - c'est un conseil tribal qui regroupe
19 trois (3) conseils de bande - je pense que vous avez
20 aussi... je ne sais pas si vous êtes allé aussi loin
21 que ça - donc on parle de Pakua Shipu, qui est dans
22 le... presque à Blanc-Sablon, là, ça commence à être
23 des endroits un petit peu plus loin. Naturellement,
24 le Conseil des Innus d'Ekuanitshit, également connu
25 sous le non de Mingan, qui est un petit peu plus

1 près de Sept-Îles, mais encore... qui est accessible
2 par la route, Monsieur le Commissaire, mais il y a
3 encore une bonne distance aussi.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Il n'y a pas eu d'audiences dans ces endroits.

6 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

7 Non, ça va, ça va, ça va...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Mais il y a des enquêteurs et du soutien bien-être
10 de la Commission qui se sont rendus,...

11 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

12 Qui se sont rendus là. Parfait.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 ... et des présentations ont été faites.

15 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

16 Et finalement, aussi dans le Regroupement, il y a
17 Conseil des Innus d'Unamen Shipu, qu'on connaît
18 aussi sous le nom de La Romaine, qui est situé entre
19 Sept-Îles et Blanc-Sablon, à peu près à distance
20 égale, Monsieur le Commissaire. C'est trois (3)
21 communautés qui sont situées, comme je le disais,
22 sur la Côte-Nord-Est du Québec, mis à part
23 Ekuanitshit, qui est relié par le réseau routier du
24 Québec, Unamen Shipu et Pakua Shipu sont des
25 communautés très très isolées.

1 Effectivement, Unamen Shipu et Pakua Shipu ne
2 sont pas reliés par le réseau routier, ils sont
3 accessibles par avion, Monsieur le Commissaire, par
4 bateau en été, bien sûr, et par motoneige bien sûr
5 l'hiver, alors vous vous en doutez.

6 Ces trois (3) communautés partagent
7 malheureusement les séquelles de la colonisation, de
8 la présence des pères missionnaires.

9 En effet, les Innus des communautés ont été
10 forcés d'aller à l'école, et ce pour plusieurs
11 d'aller dans les pensionnats de Mani-Utenam,
12 d'Havre-Saint-Pierre ou de Terre-Neuve, ce qui les a
13 obligés à quitter leur territoire, leur communauté
14 et leur famille.

15 Au cours du temps passé à l'école, dans les
16 pensionnats, ils ont entre autres été privés de
17 communiquer dans leur langue - vous avez... ça a été
18 constaté - et de porter leurs vêtements
19 traditionnels.

20 Ils ont été exposés à toutes formes de
21 violence physique et psychologique; dont de nombreux
22 abus sexuels, malheureusement. Cela a fortement
23 perturbé leur mode de vie, leurs coutumes, leur
24 bien-être et leur identité culturelle. Et ces
25 conséquences sont encore bien présentes dans les

1 communautés.

2 C'est dans ce contexte que les Innus de ces
3 communautés tentent de se rebâtir. Inévitablement,
4 cette reconstruction passe par l'accessibilité aux
5 services publics.

6 Toutefois, dans les communautés, ces services
7 comportent de grandes lacunes; c'est ce qu'on va
8 regarder ensemble.

9 Pakua Shipu détient son propre service de
10 sécurité publique. Par ailleurs, Ekuanitshit et
11 Unamen Shipu font partie des onze (11) communautés
12 autochtones du Québec qui ne sont pas desservies par
13 leur propre corps de police autochtone.

14 On rappelle à la Commission que les relations
15 entre les Autochtones de la Côte-Nord et la police
16 n'ont pas toujours été bonnes. Plusieurs
17 affrontements ont eu lieu au cours des dernières
18 décennies, dont la fameuse guerre des saumons. Elle
19 a eu lieu dans les années mille neuf cent quatre-
20 vingt (1980).

21 Par la suite, d'autres accrochages auront
22 lieu, l'événement ayant impliqué le jeune Innu
23 d'Unamen Shipu Terry Lalo en est un exemple. On se
24 rappellera, Monsieur le Commissaire, qu'il avait été
25 pris en chasse par des agents de la SQ à Sept-Îles,

1 puis heurté avec leur véhicule de patrouille à
2 plusieurs reprises. Deux jours plus tard, le jeune
3 Lalo a succombé à ses blessures.

4 Aucune enquête indépendante n'a été ouverte à
5 l'époque, malgré le désir de sa communauté, et cela
6 n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

7 D'autres témoignages ont été rapportés faisant
8 état de la méfiance des Autochtones envers les
9 services de sécurité publique. Je l'ai dit tantôt,
10 Ekuanitshit et Unamen Shipu ne disposent pas de leur
11 propre corps de police autochtone, c'est la Sûreté
12 du Québec qui dispense les services, ce qui engendre
13 différents problèmes.

14 En plus de mettre au service des communautés
15 des policiers allochtones qui ne connaissent ni la
16 langue innue ni la culture autochtone, ces services
17 coûtent très cher. Ils sont beaucoup plus chers que
18 les services d'un corps policier autochtone; cela
19 est d'autant plus vrai pour Unamen Shipu, on l'a
20 dit, qui n'est pas relié au réseau routier. Ainsi,
21 pour se rendre à Unamen Shipu, les policiers doivent
22 s'y rendre par avion. De plus, lorsqu'ils sont en
23 service, ils sont payés en temps supplémentaire.

24 À titre comparatif, le coût annuel de la
25 desserte policière à Unamen Shipu s'élève à deux

1 point cinq millions de dollars (2.5 M\$), ce qui
2 résulte à un coût réel, Monsieur le Commissaire, par
3 policier, de six cent quinze mille neuf cent
4 cinquante dollars (615 950 \$).

5 Quant à Ekuanitshit, grâce à la connexion
6 routière avec le Havre-Saint-Pierre, le coût de la
7 desserte policière est un plus basse, mais il est
8 quand même d'un point trois millions (1.3 M) en deux
9 mille seize (2016), pour un coût réel par policier
10 de trois cent vingt-six mille dollars quatre cent
11 quatre-vingt-deux (326 482 \$).

12 À titre comparatif, Monsieur le Commissaire,
13 le coût réel par policier de la SQ au Québec était
14 de cent soixante-seize mille dollars (176 000 \$)
15 l'an dernier. On peut voir la différence énorme
16 entre ces coûts, par rapport à ce qui est vécu dans
17 ces communautés.

18 D'autre part, il vous a été relaté que les
19 interventions policières de la SQ peuvent être très
20 lentes en raison du manque de policiers et de
21 l'organisation administrative des appels.

22 À Unamen Shipu, il est fréquent d'avoir à
23 attendre au moins une heure avant l'arrivée des
24 policiers, alors que le poste de police est situé à
25 cinq minutes du site d'intervention.

1 À Ekuanitshit, le temps d'intervention est
2 également lent. Considérant le faible nombre
3 d'agents sur un territoire qui couvre plus de trois
4 cents kilomètres (300 km), force est de constater
5 que les services desservis sur les communautés
6 d'Ekuanitshit et Unamen Shipu sont malheureusement
7 inadéquats et très onéreux.

8 De son côté, Pakua Shipu a réussi à maintenir
9 des services de sécurité publique. Malgré des
10 problèmes encore sérieux, le taux de criminalité est
11 en décroissance depuis plusieurs années. Environ la
12 moitié des effectifs sont Innus et la communauté se
13 sent mieux desservie qu'elle l'aurait été avec la
14 SQ.

15 Or, malheureusement, ce corps de police ne
16 reçoit pas un financement garanti. Ce dernier est
17 encore moins négocié de gré à gré. En effet, les
18 ententes tripartites qui interviennent avec le
19 gouvernement fédéral et provincial prennent fin à
20 tous les trois (3) ans, ce qui n'assure pas la
21 pérennité du service de police. Chaque fois... - je
22 le disais tantôt, on doit avoir un système, Monsieur
23 le Commissaire, qui nous garantit une constante, et
24 ce n'est pas ça qu'on a ici. Chaque fois, par le
25 temps que c'est signé, les ententes de trois (3)

1 ans, mais qui prennent déjà plusieurs... plusieurs
2 mois à négocier et qui sont souvent presque
3 terminées par le temps qu'elles sont signées, il
4 faut recommencer à chaque fois.

5 De plus, le financement n'est pas adapté aux
6 besoins de la communauté. À titre d'exemple, en
7 deux mille dix-sept (2017), le budget du corps de
8 police de Pakua Shipu permettait un coût réel par
9 policier de soixante-treize mille sept cent quarante-
10 deux dollars (73 742 \$), ce qui est bien en deçà de
11 la moyenne de la SQ qui est évaluée à cent soixante-
12 seize mille dollars (176 000 \$) par policier.

13 Par conséquent, les policiers ne reçoivent pas
14 une formation et une rémunération appropriée. Ici,
15 il n'y a pas suffisamment de fonds pour l'achat
16 d'équipements et pour l'entretien ou la construction
17 d'infrastructures adéquats. Ça c'est un constat,
18 Monsieur le Commissaire.

19 À titre d'exemple, au poste de police de Pakua
20 Shipu, les policiers doivent parfois utiliser la
21 salle de bain pour rencontrer des témoins; ça en dit
22 assez long, là.

23 Une autre réalité à Pakua Shipu, dont il n'est
24 pas tenu compte dans les ententes tripartites que je
25 vous parlais tantôt, est que les policiers

1 interviennent régulièrement dans le village de
2 Saint-Augustin, qui est des habitants allochtones
3 anglophones, qui est situé de l'autre côté de la
4 rivière, en face de Pakua Shipu. Ce village-là est
5 desservi par la SQ, mais il n'a pas de poste
6 permanent.

7 Alors ce qui se passe, pour des raisons de
8 sécurité, c'est que les gens vont faire appel aux
9 policiers de Pakua Shipu qui, par bonne foi, vont
10 s'y rendre et intervenir.

11 En plus de ce qui précède, nul besoin de
12 préciser que l'isolement de la communauté de Pakua
13 Shipu rend difficile, vous vous en doutez, le
14 recrutement des policiers, en plus que les salaires,
15 comme je le disais tantôt, puis les conditions
16 d'emploi sont pires que dans d'autres corps
17 policiers, Monsieur le Commissaire.

18 Alors tu es isolé, tu es moins bien payé, tu
19 es moins bien formé, puis tu n'as pas le bon
20 équipement, c'est ça la réalité.

21 À la lumière de ce qui précède, il est
22 essentiel d'encourager de financer la création de
23 corps de police autochtones, ce qui nécessite
24 davantage de collaboration entre les gouvernements.

25 Alors Mamit Innuat fait les recommandations

1 suivantes; vous les avez à la page 17 du mémoire,
2 Monsieur le Commissaire.

3 Tout d'abord, il est nécessaire de bonifier le
4 financement du corps de police de Puakua Shipu afin
5 de répondre aux besoins réels de la communauté et de
6 toutes les tâches connexes qu'il assume. Ensuite,
7 il faut favoriser la collaboration entre les
8 services de police, les corps de police autochtones
9 de la Côte-Nord en ce qui concerne les formations,
10 le recrutement et l'équipement. Favoriser la
11 création de corps de police autochtones pour les
12 communautés d'Ekuanitshit et d'Unamen Shipu.

13 Ce sont les recommandations pour les corps de
14 police.

15 Si vous permettez, je vais aborder maintenant
16 les problématiques par rapport aux services de
17 justice, Monsieur le Commissaire.

18 Le droit actuel au Québec est le reflet des
19 valeurs contemporaines de la majorité euro-
20 canadienne qui a laissé peu de place aux
21 considérations des peuples autochtones. D'ailleurs,
22 une représentation limitée des Autochtones dans les
23 assemblées législatives et l'administration
24 judiciaire ne contribue pas au développement et à la
25 reconnaissance de certaines normes juridiques

1 propres aux Autochtones. De manière générale,
2 souvent les témoignages présentés devant la
3 Commission, on constate une grande incompréhension
4 par les Autochtones, de notre système de justice.

5 Je l'ai dit tantôt, le système judiciaire
6 semble ésotérique pour la population autochtone.
7 Déjà pour eux autres... pour nous autres, des fois,
8 ça peut sembler difficile, la situation est encore
9 pire pour les Autochtones.

10 En effet, la majorité des membres des
11 communautés est peu familière avec le système
12 judiciaire et cela, inévitablement, ça mène à une
13 grande insatisfaction des services par la force des
14 choses.

15 Ainsi, force est de constater que le système
16 judiciaire actuel est culturellement...
17 culturellement non adapté.

18 En ce qui a trait à la langue. Il est évident
19 que les ressources sont insuffisantes en matière de
20 traduction - j'en ai parlé tantôt, mais - pour nos
21 client. La nouvelle ère technologique qui a permis
22 l'utilisation de visioconférence n'est pas vue de
23 façon positive. Alors que les Autochtones ont de la
24 difficulté à comprendre le rôle des acteurs
25 judiciaires et les rouages du système de justice,

1 Monsieur le Commissaire, on leur impose de plus...
2 en plus de se soumettre à l'exercice de cette
3 justice via une télévision, le tout principalement
4 en raison de l'éloignement des communautés, des
5 villages ou des villes. Pour eux, ça ne fait aucun
6 sens. Continuer dans cette voie, ça démontrera aux
7 justiciables du Québec que quoi qu'on puisse faire,
8 quoi qu'on puisse dire, la justice aura plusieurs
9 vitesses, dépendamment d'où on réside au Québec. Il
10 faut y mettre un frein.

11 Par rapport à la Cour itinérante. On pense
12 qu'il y a de bonnes intentions.

13 Encore une fois, la faible fréquence des
14 auditions, la (inaudible), sinon l'absence
15 d'infrastructures et la justice qui est administrée
16 est souvent inadéquate, Monsieur le Commissaire.

17 La Cour se déplace quatre (4) fois pour Havre-
18 Saint-Pierre pour la communauté d'Ekuanitshit et
19 seulement deux (2) fois par année en totalité à
20 Unamen Shipu et à Pakua Shipu.

21 Quant aux conseils juridiques, ils sont
22 pratiquement inaccessibles pour les membres de cette
23 communauté-là.

24 Il y a bien sûr un manque flagrant d'avocats
25 qui se déplacent dans les communautés. À Unamen

1 Shipu, il y a seulement un avocat criminaliste qui
2 visite la communauté. Alors comme vous vous en
3 doutez, ça crée des conflits d'intérêts si... Des
4 fois une personne va être une victime, d'autres fois
5 un accusé, pas possible pour lui, il y a des règles
6 à suivre, on le sait avec le Barreau. Alors ça crée
7 des problèmes de conflit. Ça fait qu'il y a des
8 gens qui n'ont pas accès à des avocats, parce que la
9 personne se déclare en conflit d'intérêts. C'est
10 une réalité qui se passe régulièrement.

11 Ensuite, la surcharge de travail pour
12 l'avocat. Ça entraîne nécessairement des remises et
13 ça freine le traitement des dossiers. Ce n'est
14 juste pas possible pour une personne de tout faire.
15 On ne blâme pas la personne, là, ce n'est pas ça le
16 but de mon discours, Monsieur le Commissaire, on
17 vous dit juste que ce n'est pas possible pour un
18 avocat seul d'assumer cette charge-là.

19 Alors en plus d'être mal desservies en termes
20 des services juridiques, les communautés manquent
21 d'infrastructures pour accueillir la Cour
22 itinérante.

23 Dans les faits, étant donné qu'il n'y a pas de
24 palais de justice à l'extérieur de Sept-Îles, la
25 Cour siège dans des centres communautaires; je l'ai

1 vécu moi-même dans une cour itinérante. Ce n'est
2 pas possible. C'est inadéquat, pour des règles de
3 sécurité, de confidentialité, de rencontre de
4 clients et malheureusement, encore une fois, ça
5 n'aide pas au problème de crédibilité de la Cour
6 itinérante.

7 Et finalement, les acteurs de la Cour
8 itinérante, tout comme les acteurs parajudiciaires,
9 ne sont pas suffisamment formés par rapport aux
10 réalités autochtones et au droit qui leur est
11 propre.

12 Alors nos recommandations, Monsieur le
13 Commissaire, on pense qu'il faut créer des postes
14 durables, embaucher et mettre à disposition des
15 interprètes.

16 Dans un premier temps, il est nécessaire
17 d'avoir accès à la traduction orale, bien sûr, lors
18 des auditions, pour traduire les témoignages,
19 interactions entre le juge, les avocats, et dans un
20 deuxième temps, il faut rendre accessible la
21 traduction des procédures, des jugements, des
22 documents qui sont échangés à la Cour, tel qu'on l'a
23 dit tantôt, tel que recommandé par le Barreau du
24 Québec.

25 Il faut favoriser la formation culturellement

1 adaptée de tous les acteurs judiciaires, ainsi que
2 la connaissance des principes généraux du droit
3 autochtone; nous présumons que cette recommandation
4 trouverait à s'appliquer pour tous les juges
5 siégeant dans des milieux à prédominance autochtone,
6 cela implique aussi la nécessité de fournir des
7 interprètes.

8 Par rapport à la connaissance du système
9 judiciaire. Il est primordial d'augmenter
10 l'accessibilité du personnel parajudiciaire. Selon
11 nous, ils ont un rôle très très très important, les
12 *paraworkers*. Formation des acteurs judiciaires à la
13 culture autochtone, réduire l'utilisation de la
14 visioconférence pour les raisons citées tantôt.

15 Quant à la Cour itinérante, il est nécessaire
16 de permettre un meilleur service juridique aux
17 communautés par l'augmentation des termes de Cour.
18 Il faut aussi permettre l'accès à un avocat. Il est
19 essentiel que le gouvernement du Québec participe à
20 la subvention d'une construction d'infrastructures
21 pour faire office de palais de justice.

22 Par rapport aux services correctionnels, je ne
23 veux pas répéter, Monsieur le Commissaire, parce que
24 les commentaires ici, des clients, ressemblent
25 beaucoup ou sont les mêmes pour des raisons logiques

1 que les... que d'ITUM. On parle... Eux autres
2 aussi constatent que le service correctionnel ne
3 concorde pas avec le système de justice
4 traditionnel.

5 On constate aussi que le taux d'incarcération
6 est élevé chez les Autochtones, trop élevé, et
7 qu'encore une fois, ce qu'on constate c'est que les
8 problèmes sociopolitiques ont affaibli, même
9 marginalisé la culture innue.

10 Même chose pour... au niveau de la
11 réinsertion. Le Regroupement Mamit Innuat, comme
12 ITUM, constate que, malheureusement, il n'y a pas
13 assez de services de financement dans la
14 réinsertion, alors les mêmes commentaires que je
15 vous ai faits tantôt lors de la présentation des
16 recommandations d'Itum sont pertinents ici, Monsieur
17 le Commissaire.

18 Encore une fois, on pense que pour régler le
19 problème, il faut donner des outils pour régler
20 l'origine des problèmes. Pas juste mettre la
21 personne en détention et lorsqu'on arrive après une
22 date butoir, la remettre tout simplement dans son...
23 dans sa communauté d'origine.

24 Encore une fois, par rapport... on se
25 rappelle, comme ITUM, eux aussi peuvent avoir accès

1 au centre résidentiel communautaire de Kapatakan
2 Gilles Jourdain. Encore une fois, on pense que ce
3 centre-là, qui fait très bien les choses, n'est
4 malheureusement pas en mesure de répondre à la
5 demande parce qu'il en faudrait plus, il faut plus
6 de place. C'est un centre qui a une belle mission,
7 une belle compréhension, mais il n'est pas en mesure
8 présentement de donner les services à l'ensemble de
9 la population qui en a de besoin. Alors ça c'est un
10 exemple où les moyens sont là, les gens sont
11 impliqués, Monsieur le Commissaire, ils ont de
12 bonnes idées concrètes, mais le financement ne
13 permet pas de donner les services à l'ensemble de la
14 population.

15 Même commentaire par rapport à la justice
16 alternative. Aussi chez le regroupement Mamit
17 Innuat, vous allez constater, retrouver des gens
18 impliqués qui veulent s'investir pour pouvoir mettre
19 de l'avant ce type d'initiatives, mais encore une
20 fois, il faut avoir l'appui, le soutien de
21 spécialistes, d'acteurs du système judiciaire et de
22 financement qui est adéquat.

23 C'est pourquoi nous faisons les
24 recommandations suivantes pour Mamit Innuat:
25 l'embauche d'interprètes et de personnel innu dans

1 les centres de détention, l'élaboration de
2 ressources spécialisées et adaptées aux
3 contrevenants innus, la formation culturellement
4 adaptée des intervenants du service correctionnel,
5 la promotion, l'accessibilité et le financement de
6 centres de réhabilitation, l'établissement de
7 partenariats entre les communautés innues et les
8 organismes gouvernementaux. Il faut une plus grande
9 participation du milieu autochtone en matière de
10 réhabilitation; on l'a nommé, on va le renommer,
11 Monsieur le Commissaire, c'est très très important
12 pour justement freiner cette surreprésentation-là
13 dans le milieu carcéral.

14 Une plus grande promotion et un financement
15 des initiatives communautaires comme les cercles de
16 guérison. Et finalement, adapter les services aux
17 spécificités identitaires des Innus.

18 Je veux vous parler aussi, Monsieur le
19 Commissaire, des services de la santé et services
20 sociaux.

21 Les communautés, on l'a dit tantôt, ont
22 rencontré les régimes des écoles, des pensionnats
23 autochtones ou la fréquentation des oblats ou
24 missionnaires catholiques. Plusieurs ont subi des
25 abus et des sévices au cours de ces régimes. Ça a

1 mené à un mal-être profond, une perte de l'identité
2 culturelle des Innus, qu'ils souhaitent aujourd'hui
3 regagner.

4 Lorsqu'un peuple perd cette identité
5 culturelle, il est... incontestablement déstabilisé
6 au niveau émotionnel et social. Il perd une partie
7 de son être, de sa personne.

8 Ce faisant, comme bien d'autres populations
9 autochtones, encore une fois, les membres du
10 Regroupement Mamit Innuat ont aussi... sont aussi
11 victimes de ce qu'on appelle les fameux traumas
12 fantômes, qu'on disait tantôt. Même si c'est une
13 première génération qui a subi - on ne prétend pas
14 que ça arrive encore, là, les pensionnats
15 autochtones, mais - les générations suivantes, les
16 enfants, les petits-enfants ont encore... sont
17 encore victimes de ce malaise-là.

18 Encore une fois, on voit que le mal-être
19 profond des membres des communautés et la perte de
20 leur identité culturelle ont entraîné, vous l'avez
21 constaté, des problèmes de surconsommation de
22 drogues et alcool. Ce qui a entraîné *elle* aussi des
23 problèmes au niveau de la santé.

24 On voit que, pour nos clients du Rregroupement
25 Mamit Innuat, le suicide est au cœur des

1 préoccupations des communautés. Bien que les
2 communautés bénéficient de postes de soin ou
3 d'établissements, l'accessibilité aux services peu
4 spécialisés demeure un enjeu, Monsieur le
5 Commissaire. Encore là, eux autres aussi au niveau
6 du financement, les communautés font partie d'une
7 Nation non conventionnée, encore une fois le
8 financement des services de santé est la
9 responsabilité du gouvernement fédéral, à
10 l'exception bien sûr, là, de tout ce qui est couvert
11 par la RAMQ.

12 Le financement des services par le
13 gouvernement fédéral est calculé sur une base
14 prédéterminée, tenant compte des différents facteurs
15 tels: l'éloignement géographique, la taille de la
16 population, l'accessibilité des soins. Cette
17 méthode de calcul, aussi rationnelle soit-elle,
18 n'est pas adaptée aux besoins réels des communautés
19 et des problématiques qui lui sont propres.

20 D'autre part, elle n'assure pas un financement
21 continu, ce qui remet en question l'existence même
22 des services de santé dans l'avenir.

23 C'est souvent une problématique que vous allez
24 entendre, Monsieur le Commissaire: le financement
25 n'est pas continu, n'est pas répété. Ajoutez à cela

1 les difficultés du regroupement du personnel
2 qualifié, les professionnels de la santé, la
3 redirection des patients vers les centres de santé
4 allochtones.

5 Cette confrontation obligée des cultures
6 allochtones et autochtones crée malheureusement des
7 situations d'incompréhension et de discrimination;
8 cela se produit même au sein de leur propre
9 communauté, Monsieur le Commissaire.

10 Concernant les services de santé et sociaux,
11 Mamit Innuat soumet les recommandations suivantes.
12 Tout d'abord, il faut augmenter le financement à
13 long terme en réformant la structure de financement
14 en place pour tenir compte de l'éloignement et
15 faciliter la rétention du personnel et le bon
16 fonctionnement des services.

17 Aussi, il faut réviser la structure de
18 gouvernance des services de santé afin d'assurer une
19 plus grande autonomie des communautés et une
20 personnalisation des services de santé conformément
21 à la culture innue.

22 Du côté des professionnels. Il faut s'assurer
23 que des interprètes sont accessibles pour les Innus,
24 il est essentiel d'offrir une formation
25 culturellement adaptée à tous les intervenants du

1 système.

2 Finalement, il faut mettre en place et
3 financer les ressources en prévention pour les
4 jeunes, en établissant des programmes d'aide.

5 Finalement, Monsieur le Commissaire, abordons
6 les problématiques reliées au système de protection
7 de la jeunesse.

8 Il a été reconnu au fil des ans, comme on le
9 disait tantôt, qu'un enfant qui fait l'objet d'un
10 placement dans un milieu allochtone est aussi
11 privé - ça on l'a dit tantôt - d'accès à sa culture,
12 sa langue maternelle et sa communauté. On voit, on
13 constate que les enfants autochtones sont
14 surreprésentés dans les services de protection de la
15 jeunesse. On constate aussi que, lorsqu'il est
16 placé, lorsqu'un enfant innu est placé, il est placé
17 trop souvent dans une famille allochtone.

18 Le Regroupement Mammit Innuat vit aussi les
19 mêmes problématiques, où souvent on va exiger que
20 chaque enfant ait sa chambre, et eux ont les mêmes
21 problématiques d'accès à des logements adéquats.

22 Et alors, ce qui se passe alors c'est que les
23 enfants vont être placés par la DPJ à Sept-Îles,
24 soit à des centaines de kilomètres des communautés,
25 ce qui déracine les enfants innus placés.

1 Même chose pour eux, ils aimeraient que le DPJ
2 ait une vision qui respecte plus leur vision d'une
3 famille, soit quand on regarde la notion de
4 l'intérêt de la famille, de la communauté et de la
5 Nation. C'est ce qu'ils demandent. On veut entre
6 autres protéger l'identité, la culture, les
7 activités traditionnelles et la langue.

8 En effet, il faut garder en perspective les
9 traumatismes historiques vécus par les parents par
10 rapport au services de jeunesse et pour eux aussi
11 malheureusement, à tort sûrement, mais, la DPJ va
12 souvent leur rappeler les pensionnats indiens,
13 résidences, et pour eux, ce qu'ils voient c'est un
14 organisme qui enlève les enfants.

15 En matière de protection de la jeunesse, il
16 est nécessaire de revoir les pratiques en protection
17 de la jeunesse et d'adapter les interventions avec
18 une approche culturellement adaptée aux familles
19 autochtones. C'est les recommandations qu'on
20 recherche.

21 Mamit Innuat aspire à un projet de gouvernance
22 de service de protection de la jeunesse. Et si tout
23 va bien, comme je le disais tantôt, c'est prévu dans
24 la loi, ils travaillent à cette... vers cette
25 mission-là, si tout va bien, le projet sera soumis

1 d'ici cinq (5) à sept (7) ans.

2 Encore une fois, la lourdeur de ce processus
3 rend le tout extrêmement complexe. Mais Mamit
4 Innuat croit que ce sera certainement un avancement
5 pour les familles.

6 Dans l'intervalle, il est primordial que la
7 confiance se rétablisse avec les services
8 provinciaux et que ces derniers croient aux
9 capacités des communautés. La qualité des services
10 offerts dans les communautés ne devrait pas être
11 affectée par la source du financement. Que celui-ci
12 provienne du fédéral ou du provincial importe peu,
13 les gouvernements n'ont qu'à s'entendre entre eux à
14 ce sujet.

15 Les communautés, on vous le soumet, n'ont pas
16 à être les victimes collatérales de ces
17 escarmouches.

18 Enfin, Mamit Innuat demande à ce qu'il y ait
19 une reconnaissance des gouvernements pour les torts
20 causés aux communautés par les pratiques antérieures
21 qui ont eu un impact qui se reflète de manière non
22 équivoque sur la surreprésentativité des enfants
23 autochtones dans le système, Monsieur le
24 Commissaire.

25 Alors finalement vous aviez, ... c'était pour

1 le deuxième mémoire, Monsieur le Commissaire, il y a
2 un troisième mémoire qui a été déposé pour la Nation
3 naskapie de Kawawachikamach. Comme eux aussi, les
4 représentations qu'ils font sont que, comme la
5 majorité des communautés autochtones, la
6 colonisation de l'assimilation et de la
7 discrimination et des écoles résidentielles ont eu
8 des impacts intergénérationnels - c'est une
9 thématique que vous allez entendre souvent aussi, de
10 la part des Autochtones qu'on représente - sur le
11 bien-être des Naskapis, lesquels sont à l'origine de
12 besoins différents et souvent plus importants ou
13 spécialisés en matière de services publics, que
14 d'autres communautés isolées de même taille mais non
15 autochtones.

16 Les Naskapis sont un peuple traditionnellement
17 nomade, dont le mode de vie a été profondément
18 bouleversé dans les dernières décennies.

19 Au cours du dernier siècle et demi, les
20 Naskapis ont été sédentarisés et relocalisés à
21 plusieurs reprises au bon plaisir du gouvernement.

22 En mille neuf cent soixante-dix (1970),
23 Monsieur le Commissaire, Hydro-Québec envisage la
24 construction d'un barrage hydroélectrique sur le
25 territoire des Naskapis. Cinq (5) ans plus tard, la

1 Convention de la Baie-James et du Nord québécois est
2 signée par le Québec, le Canada, Hydro-Québec et les
3 Cris, ainsi que les Inuits. Les Naskapis n'ont
4 jamais été partie aux négociations de la CBJNQ.

5 Ce n'est qu'en mille neuf cent soixante-dix-
6 huit (1978), huit (8) ans plus tard, que les
7 Naskapis ont signé avec le Québec, le Canada, Hydro-
8 Québec, la Convention du Nord-Est québécois, que je
9 vais appeler la CNEQ. La CNEQ a fait naître un
10 gouvernement local naskapi et est à la source d'un
11 partage de compétences entre les divers paliers de
12 gouvernements, soit d'un côté le Québec et le
13 Canada, le gouvernement de la Nation naskapie, qui
14 distingue les Nations conventionnées comme les
15 Naskapis, les Cris, les Inuits qu'on considère
16 conventionnés des autres Nations autochtones du
17 Québec.

18 Ainsi, à plusieurs égards, le Québec est
19 souvent l'interlocuteur privilégié de la Nation
20 naskapie en matière de services publics, à cause de
21 cette réalité-là qu'ils sont conventionnés, Monsieur
22 le Commissaire.

23 La Nation naskapie ne compte qu'une seule
24 communauté, soit Kawawachikamach. Il est essentiel
25 de souligner l'isolement de Kawawachikamach. Située

1 juste au sud du 55^e parallèle, sur la frontière
2 entre le Québec et le Labrador, Kawawachikamach est
3 relié par la route à Schefferville et à la
4 communauté innue de Matimekush-Lac John; c'est
5 environ vingt minutes (20 min) de route là.

6 Cependant, Schefferville n'est accessible que
7 par avion - vous vous en doutez, vous connaissez le
8 Nord - à des prix souvent très prohibitifs - on s'en
9 doute - ou par train entre Schefferville et Sept-
10 îles, qui est un trajet d'à peu près douze (12)
11 heures.

12 Sur le plan des communications, l'accès à
13 l'Internet est de qualité variable, la communauté
14 n'étant pas encore connectée au reste du réseau par
15 la fibre optique.

16 La nation naskapie compte mille quatre cent
17 trente-cinq (1435) personnes, dont neuf cent vingt
18 (920) résidents à Kawawachikamach et trois cent
19 quatre-vingt-deux (382) à Schefferville. Parmi eux,
20 plus de cinquante-huit pour cent (58 %) ont moins de
21 trente (30) ans et seulement cinq pour cent (5 %)
22 ont plus de soixante-cinq (65) ans.

23 Dans les trente (30) dernières années, la
24 population naskapie a augmenté de cent quatre-vingt-
25 dix-sept point sept pour cent (197.7 %),

1 comparativement à la population du Québec qui a
2 augmenté de dix-sept point deux pour cent (17.2 %);
3 vous voyez la courbe de croissance extraordinaire.

4 Inévitablement, cette croissance démographique
5 exacerbe certaines problématiques telle la pénurie
6 de logements et, conséquemment, accentue le besoin
7 de services publics adéquats.

8 Les Naskapis parlent majoritairement leur
9 langue maternelle, soit le Naskapi, et leur deuxième
10 langue est le plus souvent l'anglais. Seulement
11 vingt-trois pour cent (23 %) des Naskapis parlent le
12 français.

13 En raison de la barrière de la langue, les
14 Naskapis se retrouvent souvent marginalisés au
15 Québec dans l'accès aux services publics. La
16 Commission Viens a reconnu le statut de participante
17 à la Nation naskapie, à ce titre, la Nation a
18 produit à la Commission un mémoire détaillant les
19 problématiques - ce qu'on a fait - quant aux cinq
20 (5) services publics visés par la Commission.

21 Ce mémoire met en lumière comment subsistent
22 encore aujourd'hui des différences de traitement
23 injustifiées dans l'accès et la qualité des services
24 publics entre les Naskapis et la population
25 allochtone du Québec. Dans son mémoire, la Nation

1 naskapie demande formellement à la Commission
2 d'émettre des recommandations ciblées qui sont
3 essentiellement au... qui sont essentielles au
4 rétablissement d'une égalité substantielle de
5 traitements entre Naskapis et Québécois allochtones,
6 dans l'accès et la qualité des services publics qui
7 leurs sont rendus.

8 Je vais survoler avec vous la situation et les
9 problématiques rencontrées par les Naskapis quant
10 aux cinq (5) services publics à l'étude et ensuite
11 j'arriverais à mes recommandations.

12 En matière de sécurité publique, la communauté
13 est desservie par la Sûreté du Québec à
14 Schefferville et par le *Naskapi Police Force* à
15 Kawawachikamach. À Kawawachikamach, la *Naskapi*
16 *Police Force* est le premier répondant et s'occupe
17 autant du maintien de l'ordre que de la prévention
18 de la criminalité et de la promotion de saines
19 habitudes de vie au sein de la communauté; un mandat
20 assez large.

21 L'importance du rôle de la police dans la
22 communauté est telle que la *Naskapi Police Force*
23 devrait être en fonction vingt-quatre heures sur
24 sept... vingt-quatre heures sur vingt-quatre
25 (24h/24) et sept jours sur sept (7j/7); ce qui n'a

1 pas toujours été le cas faute de financement
2 insuffisant.

3 Dans les faits, le financement du *Naskapi*
4 *Police Force* est prévu dans une entente tripartite
5 avec le gouvernement du Canada et du Québec et,
6 malgré l'exécution d'une entente intérimaire
7 assurant un service vingt-quatre/sept (24/7), des
8 négociations sont toujours en cours entre la Nation
9 naskapie, le Québec et le Canada, afin que ceux-ci
10 s'entendent sur une nouvelle formule de calcul de
11 financement; fameux calcul qu'on voit... qu'on vous
12 ramène souvent, Monsieur le Commissaire, qui
13 assurerait l'adéquation du financement avec les
14 réels besoins de la communauté et de l'opération du
15 *Naskapi Police Force*.

16 D'autres problèmes en matière de sécurité
17 incluent l'absence de policiers enquêteurs au sein
18 du *Naskapi Police Force*. Cela signifie qu'il y a
19 certaines enquêtes, notamment en matière de crimes
20 contre la personne, doivent attendre qu'un enquêteur
21 de la SQ soit dépêché du Sud, là - vous comprenez ce
22 que je veux dire par ça - vers Kawawachikamach, qui
23 crée alors un risque pour la communauté et
24 l'administration de la justice quant à la preuve et
25 à l'accès à l'enquêteur.

1 L'accès aux jeunes naskapis à une carrière
2 dans la police.

3 Il existe en effet au Québec une différence
4 importante entre les coûts de formation des
5 policiers autochtones et allochtones. La formation
6 inadéquate des autres corps policiers pour agir
7 envers la population autochtone et particulièrement
8 envers les Naskapis, en raison des barrières de la
9 langue et de la culture et aussi de *l'heur*t ponctuel
10 entre policiers non autochtones et naskapis.

11 Certains membres de la communauté ont rapporté
12 être inconfortables, voire craintifs, en présence de
13 policiers, et ce tant à Schefferville qu'à Sept-Îles
14 et ailleurs dans le Sud.

15 Quant au système de justice, Monsieur le
16 Commissaire, la relation entre les Naskapis et le
17 système de justice est inhabituelle, en raison de
18 l'éloignement qui les sépare des lieux où siègent
19 habituellement les tribunaux et la barrière de la
20 langue.

21 Il n'y a pas de palais de justice à
22 Kawawachikamach ni à Schefferville. Lorsque la Cour
23 itinérante vient dans la communauté - environ quatre
24 (4) fois par année - elle utilise le centre
25 communautaire naskapi.

1 Encore une fois, ces locaux ne sont pas
2 adaptés à la tenue d'audiences judiciaires,
3 notamment ce qui a trait à la confidentialité, à
4 l'efficacité et à la sécurité des audiences. Ce
5 manque d'infrastructure entraîne souvent de longs
6 délais qui peuvent se révéler catastrophiques.

7 Par exemple, dans les cas de violence
8 conjugale, en deux mille seize (2016), le tiers des
9 plaintes pour violence conjugale ont été
10 abandonnées, Monsieur le Commissaire, par les
11 plaignantes, par peur ou par pression.

12 Évidemment, dans ce genre de situation, le
13 manque de logements et de programmes d'aide
14 contribue à exacerber le problème.

15 Certaines solutions pratiques au Sud ne
16 peuvent être simplement transposées dans le contexte
17 de Kawawachikamach. La visioconférence est un bon
18 exemple.

19 Ainsi, cet outil nuit souvent, plutôt qu'il
20 n'aide les Naskapis. D'une part, les technologies
21 sont limitées dans les régions éloignées, d'autre
22 part, l'utilisation de la visioconférence accentue
23 souvent les barrières linguistiques et culturelles.

24 Par rapport à la barrière linguistique, elle
25 se produit en deux temps pour les Naskapis. Puisque

1 la majorité de l'information juridique se donne en
2 français, les documents doivent être traduits en
3 anglais d'abord et ensuite en Naskapi, c'est ce
4 qu'on constate là-bas. De ce fait, la communication
5 est beaucoup plus difficile et les risques de
6 mauvaise interprétation sont continus.

7 Le système judiciaire est lui-même... le
8 système judiciaire en lui-même est mal adapté à la
9 culture et à la langue des Naskapis. Dans la mesure
10 où le système judiciaire leur est souvent étranger,
11 le fait que le français soit la langue principale
12 des tribunaux leur nuit.

13 De plus, les Naskapis n'ont pas les mêmes
14 repères juridiques que ceux du système actuel. Ils
15 ont peu d'information à ce sujet, notamment en
16 raison de l'accès peu fiable à Internet et à la
17 langue des ressources disponibles.

18 Les services de traduction judiciaire sont
19 également insuffisants, et ce malgré qu'il s'agisse
20 d'un droit enchâssé dans la CNEQ. Malgré la
21 proximité entre Kawawachikamach et la communauté
22 innue voisine Matimekush-Lac John, les intervenants
23 doivent garder en tête que le naskapi et l'innu sont
24 deux langues différentes, et que le fait d'offrir
25 des services d'information, d'accompagnement, de

1 traduction en innu n'aide pas les Naskapis, qui
2 doivent évoluer dans un système judiciaire.

3 La Nation naskapie souligne de plus les
4 lacunes suivantes: la difficulté d'obtenir des
5 procédures et documents judiciaires en naskapi, le
6 faible nombre de traducteurs judiciaires; d'un cas à
7 l'autre, cela peut causer des problèmes de
8 confidentialité, de remise d'audience, voire des
9 situations où les justiciables prennent des
10 décisions ou consentent à des mesures comme des
11 remises ou de rester détenu, sans comprendre les
12 raisons, en raison de la barrière de la langue; le
13 manque d'intervenants accompagnateurs judiciaires
14 familiers avec la culture et la langue naskapie
15 pouvant orienter et accompagner les justiciables
16 naskapis.

17 On constate le manque d'information sur le
18 système judiciaire disponible pour les justiciables
19 naskapis en anglais ou en naskapi. Et on constate
20 aussi le manque de services de soutien aux victimes
21 en anglais et en naskapi.

22 Du côté des services correctionnels, et on a
23 de nombreuses problématiques qui ont été aussi
24 constatées, Monsieur le Commissaire, les systèmes
25 correctionnels ne sont pas adaptés aux Naskapis,

1 notamment puisque les ressources que le fameux
2 centre qu'on parlait, Kapatakan Gilles Jourdain à
3 Sept-Îles, est situé à l'extérieur de
4 Kawawachikamach, loin de la communauté où le
5 contrevenant devra être réintégré. Il n'y a souvent
6 pas de services et souvent, ces services-là sont
7 juste en français ou en Innu.

8 Je le disais tantôt, les gens de
9 Kawawachikamach parlent une langue différente ou
10 anglais. De plus, puisque les Naskapis ne
11 représentent qu'un point un pour cent (1.1 %) de
12 tous les Autochtones incarcérés au Québec, la
13 communauté croit que certaines initiatives de
14 justice réparatrice et de guérison, basées notamment
15 sur leur culture, leurs valeurs traditionnelles
16 naskapies, sont beaucoup plus appropriées et
17 efficaces^è et encore là, ça demeure méconnu et peu
18 accessible dans la communauté.

19 Quant à la santé et les services sociaux,
20 comme plusieurs autres communautés autochtones, vous
21 allez constater que les Naskapis ont une espérance
22 de vie moindre que les Québécois allochtones,
23 Monsieur le Commissaire. En moyenne, les Naskapis
24 ont plus de risques de développer des maladies
25 cardiaques, des troubles de santé mentale en lien

1 notamment avec un risque de suicide accru, les
2 maladies chroniques comme le diabète et des maladies
3 *infectueuses* comme la tuberculose.

4 Kawawachikamach possède un nouveau CLSC où
5 peuvent être dispensés des soins offerts par
6 différents professionnels de la santé. Cependant,
7 comme la plupart d'entre eux ne résident pas de
8 façon permanente dans la communauté, la couverture
9 des soins, qu'on parle par exemple de soins
10 dentaires, physiothérapeute, n'est pas constante.

11 Pour obtenir de tels soins ou encore certains
12 soins médicaux spécialisés, en ophtalmologie par
13 exemple, les patients naskapis doivent se rendre à
14 Sept-Îles ou ailleurs dans les villes du Sud.

15 Certains soins de base ne sont pas offerts au
16 CLSC de Kawawachikamach. Les futures mères, par
17 exemple, vont recevoir des services jusqu'à trente-
18 six (36) semaines de grossesse, suite à ça elles
19 doivent être traitées à Sept-Îles. Donc pour le
20 dernier mois de la grossesse, elles sont isolées de
21 leur communauté et même de leurs autres enfants.

22 La croissance démographique de la communauté
23 accroît le besoin des soins de santé des Naskapis.
24 Encore une fois, le financement, Monsieur le
25 Commissaire, est insuffisant; on vous réfère

1 d'ailleurs aux pages 18 et suivantes du mémoire par
2 rapport à ces questions précises-là.

3 Il est important de souligner qu'en vertu du
4 chapitre 10 de la CNEQ, Québec a l'obligation de
5 procurer aux Naskapis résidents en terre de
6 catégorie 1A-N, Kawawachikamach entre autres, les
7 soins de santé et les services sociaux correspondant
8 à leurs besoins. Toutefois, les fameuses
9 dispositions du chapitre 10 n'ont jamais été mises
10 en oeuvre, Monsieur le Commissaire, ce qui a un
11 impact direct sur le financement des opérations du
12 CLSC naskapi et des soins de service qui peuvent y
13 être dispensés.

14 En plus, comparativement aux autres Nations
15 qui sont conventionnées qu'on a nommées tantôt, soit
16 les Cris puis les Inuits, les Naskapis reçoivent un
17 financement proportionnellement inférieur et ça,
18 malgré les coûts très élevés découlant de
19 l'isolement de la communauté.

20 Ainsi, les Naskapis vivent dans le système de
21 santé actuel beaucoup de discrimination par rapport
22 à leur culture et à leur langue. Souvent, cela
23 pousse les Naskapis au refus de soins, voire à la
24 négligence par rapport à leur propre santé.

25 La barrière de la langue est critique,

1 notamment dans les services d'aide à la santé
2 mentale.

3 On s'en doute bien, avec un psychologue, la
4 relation ne sera pas la même. Un psychologue est
5 présent dans la communauté une fois par mois pendant
6 deux (2) semaines, mais souvent il parle juste
7 français. Il ne peut traiter que les adultes.

8 En plus, le fait que les dossiers médicaux
9 soient souvent tenus en français limite l'accès des
10 Naskapis aux informations médicales les concernant
11 directement. Alors que l'accès aux dossiers est
12 prévu par la loi, ça devient inutile pour des gens
13 qui ne comprennent pas la langue, ils ne sont pas en
14 mesure de lire les informations qui y sont
15 contenues.

16 Il va sans dire que la barrière de la langue
17 peut s'avérer catastrophique en cas d'urgence. Le
18 faible nombre d'intervenants compromet parfois la
19 confidentialité du lien thérapeutique et peut mener
20 à des situations de conflit d'intérêt ou d'apparence
21 de tels conflits.

22 Enfin, outre de telles problématiques
23 structurelles, certains patients naskapis sont
24 souvent confrontés, de la part de travailleurs de la
25 santé et des services sociaux, à des propos ou

1 attitudes racistes ou trahissant des préjugés envers
2 les Autochtones. Ce phénomène est exacerbé par le
3 faible nombre de professionnels de la santé
4 d'origine autochtone et, en amont, par la difficulté
5 pour les jeunes autochtones d'accéder à ces
6 professions.

7 Les services de protection de la jeunesse
8 sont, pour les Naskapis, gérés par le Centre de
9 protection et de réhabilitation de la Côte-Nord,
10 lequel est financé par le gouvernement du Québec.
11 Les services de protection de la jeunesse sont peu
12 adaptés à la réalité des Naskapis et à leur
13 culture. Lorsque la DPJ intervient à
14 Kawawachikamach et décide d'envoyer un enfant à
15 Sept-Îles, soit à plus de cinq cents (500)
16 kilomètres de sa communauté, de sa maison, ou de sa
17 famille, ce déracinement peut constituer une
18 expérience traumatisante pour l'enfant, pouvant
19 entraîner une confusion identitaire et linguistique
20 et engendrer une perte d'identité.

21 De telles situations surviennent encore
22 aujourd'hui, malgré que la préservation de la
23 culture autochtone soit désormais reconnue comme un
24 objectif que devrait poursuivre la DPJ dans ses
25 interventions - c'est prévu dans la Loi, Monsieur

1 le Commissaire, ça a été modifié dernièrement - et
2 comme une composante dans la notion du meilleur
3 intérêt de l'enfant.

4 La barrière de la langue empêche souvent les
5 parents d'avoir suffisamment d'informations quant
6 aux mesures prises par la DPJ ou encore de
7 comprendre celles-ci, ces problématiques,
8 exacerbées du fait que les documents judiciaires ne
9 sont souvent rédigés qu'en français, que les
10 acteurs judiciaires ne sont pas spécifiquement
11 formés pour comprendre la culture naskapie et
12 adapter leurs pratiques en conséquence.

13 Cependant, en raison de circonstances
14 systémiques hors de contrôle des familles, comme la
15 pénurie de logements, les foyers naskapis
16 connaîtront souvent des difficultés à se qualifier
17 comme foyers d'accueil pour les enfants nécessitant
18 un placement.

19 Par conséquent, il devient impératif de
20 s'assurer que les mesures mises en oeuvre par la
21 DPJ dans ses actions *sont* cohérentes avec la
22 conception de la famille et de la culture naskapie,
23 ainsi qu'avec les réalités et ressources locales.

24 Finalement, le manque de services de garderie
25 nuit aux enfants et aux familles de la communauté.

1 Notamment, ce qui est... ce qui a trait au rôle des
2 services de garde en fait de dépistage de problèmes
3 *socials, familiaux* ou d'apprentissage des enfants
4 et en ce qui existe un lien entre l'indépendance
5 sociale et économique des femmes dont les enfants
6 fréquentent une garderie.

7 Quant à nos recommandations, Monsieur le
8 Commissaire, de façon générale, tous les services
9 publics visés par la Commission sont affectés par
10 la barrière de la langue, la méconnaissance de la
11 culture naskapie, l'éloignement géographique et le
12 financement inadéquat des services. Par
13 conséquent, la Nation naskapie recommande un
14 financement et la mise en place de formations pour
15 tous les intervenants dans tous les services, afin
16 de les former quant à la langue et à la culture
17 naskapie. Et encore une fois, un financement
18 garanti, très important qu'il soit récurrent et
19 adapté aux besoins réels et à la réalité de la
20 communauté.

21 Quant au service de sécurité publique. La
22 Nation naskapie recommande que la sécurité publique
23 représentée par la *Naskapi Police Force* soit
24 également considérée comme un service communautaire
25 composé d'officiers qui perçoivent leur rôle comme

1 faisant partie de la communauté qu'ils desservent,
2 qu'ils soient ou non en service, et que le
3 gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada
4 soient complètement responsables financièrement
5 d'un tel service, conformément au chapitre 13 de la
6 CNEQ.

7 On recommande aussi que le gouvernement... que
8 les gouvernements du Québec et du Canada s'assurent
9 que la Nation naskapie reçoive un financement
10 prévisible et stable, afin d'atteindre les mêmes
11 standards de services de sécurité publique que ceux
12 offerts par les corps de police municipaux et
13 provinciaux au Québec et ainsi éviter d'engendrer
14 de perpétuels déficits.

15 On recommande que le gouvernement... que les
16 gouvernements du Québec et du Canada prennent les
17 mesures nécessaires pour assurer la présence
18 d'enquêteurs à Kawawachikamach et à Schefferville
19 en tout temps, afin de réduire les temps
20 d'intervention et assurer la sécurité de la
21 communauté et une meilleure administration de la
22 justice.

23 On recommande que le gouvernement du Québec
24 finance et mette en oeuvre des programmes de
25 formation culturellement adaptés pour les

1 policiers, afin de réduire l'insécurité culturelle
2 de la clientèle naskapie.

3 On recommande que le gouvernement du Québec
4 finance et mette en oeuvre des programmes
5 facilitant l'inscription des jeunes naskapis aux
6 programmes académiques afin de devenir policiers.

7 Quant au système de justice, la nation
8 naskapie recommande que le gouvernement du Québec
9 contribue au financement de la construction d'un
10 palais de justice ou d'un autre bâtiment approprié
11 à Kawawachikamach, pour assurer la tenue des termes
12 de la cour et d'audiences dans des conditions
13 adéquates, Monsieur le Commissaire, permettant
14 notamment de respecter la confidentialité et
15 l'efficacité des audiences et interactions entre
16 les acteurs du système de la justice.

17 On recommande que l'horaire de la Cour
18 itinérante soit déterminé de façon à rencontrer de
19 façon suffisante les besoins de la Nation naskapie
20 et des membres de la communauté.

21 On recommande bien sûr que le gouvernement du
22 Québec finance et mette en oeuvre des programmes de
23 formation pour les traducteurs et interprètes
24 naskapis.

25 On recommande que le gouvernement du Québec

1 suive les recommandations de la Nation naskapie
2 relatives aux modifications au Code de procédure
3 civile, aux règles de la Cour du Québec, notamment
4 en ce qui a trait à la traduction des documents,
5 aux déplacements à l'extérieur de la communauté à
6 l'occasion d'audiences de la cour et ainsi de
7 suite.

8 On recommande que les acteurs judiciaires, les
9 intervenants judiciaires et autres acteurs se
10 déplacent en ayant en main les documents
11 d'information en anglais ou en naskapi, afin
12 d'assurer la compréhension du système judiciaire
13 qui est à la base de tout.

14 On recommande que le gouvernement du Québec
15 finance et mette en œuvre des programmes de
16 formation pour les acteurs et intervenants
17 judiciaires quant à la culture, le mode de vie, les
18 traumatismes historiques ou intergénérationnels des
19 Naskapis, afin que tous les Naskapis bénéficient
20 d'une approche culturellement appropriée.

21 On recommande que le gouvernement du Québec
22 fournisse une formation appropriée aux intervenants
23 chargés de la rédaction des rapports Gladue, qui ne
24 devraient pas être des agents correctionnels, qui
25 ont une approche en fonction plus souvent du

1 système carcéral, afin que ceux-ci aient une
2 connaissance adéquate de la culture naskapie dans
3 la communauté et des ressources et services
4 disponibles dans la région.

5 On recommande que du financement des
6 programmes soit mis en place pour promouvoir et
7 faciliter la formation postsecondaire de
8 professionnels autochtones résidant dans les
9 communautés éloignées.

10 On recommande que l'implication des Naskapis
11 dans l'administration de la justice soit facilitée
12 au niveau local.

13 On recommande que les contrevenants naskapis,
14 les victimes, les familles, soient assurés de
15 recevoir des traitements et du soutien approprié
16 lorsque surviennent des conflits ou que soient
17 commis des crimes.

18 Quant au service correctionnel, la Nation
19 naskapie recommande que le gouvernement du Québec
20 garantisse que les Naskapis auront accès aux
21 services dans leur langue de leur choix... dans la
22 langue de leur choix.

23 On recommande que le gouvernement du Québec
24 finance et mette en oeuvre des programmes de
25 formation culturellement appropriés aux acteurs et

1 intervenants judiciaires oeuvrant au sein des
2 services correctionnels afin de réduire
3 l'insécurité culturelle.

4 On recommande que des bureaux satellites des
5 services correctionnels soient établis à
6 Kawawachikamach et Schefferville.

7 On recommande que les sentences soient
8 adaptées de sorte à prendre en considération la
9 réhabilitation des contrevenants dans la
10 communauté, notamment en encourageant des pratiques
11 cohérentes avec les valeurs de la communauté,
12 telles que les cercles de détermination de la
13 peine.

14 On recommande que du financement soit affecté
15 au programme de probation, afin de faciliter
16 l'utilisation du nouveau Camp de Fort McKenzie, un
17 lieu traditionnel et historiquement signifiant pour
18 les Naskapis, comme centre de guérison et
19 infrastructure post-sententielle pour les
20 contrevenants naskapis et particulièrement pour les
21 jeunes contrevenants.

22 On recommande que des services de soutien
23 post-incarcération soient disponibles dans la
24 communauté.

25 Quant au service de santé et services sociaux,

1 la Nation naskapie recommande que le gouvernement
2 du Québec garantisse aux Naskapis l'accès aux
3 services dans la langue de leur choix, de façon
4 substantielle, égale aux autres résidents du
5 Québec.

6 On recommande que le gouvernement du Québec
7 s'engage à négocier avec la nation naskapie le
8 financement des services de santé non assurés, les
9 *Non-Insured Health Benefits*, qui n'est pas couvert
10 par la RAMQ, et compenser la Nation naskapie pour
11 les coûts qui y sont associés, conformément aux
12 articles 10.3 et 10.6 de la CNEQ.

13 Recommande que le gouvernement du Québec
14 s'engage à conclure avec la Nation naskapie une
15 entente similaire à celle intervenue avec les Cris
16 et les Inuits quant au financement des services de
17 santé non assurés.

18 On recommande que la participation des
19 Naskapis dans le développement d'un programme
20 d'accès *régionaux* soit encouragée et facilitée.

21 On recommande que les membres anglophones de
22 communautés autochtones soient représentés sur les
23 communautés *régionaux* et participent au
24 développement d'un programme d'accès distinct pour
25 les communautés autochtones anglophones, Monsieur

1 le Commissaire.

2 On recommande que le gouvernement du Québec
3 conclut des ententes de coopération ou de
4 facturation réciproque pour des soins non urgents
5 pour les services hors province, par exemple au
6 Labrador, qui est beaucoup plus près à
7 Kawawachikamach que d'autres services à Sept-Îles.

8 Que le gouvernement du Québec s'engage à
9 convenir avec la Nation naskapie une entente sur
10 plusieurs années, similaire à celle conclue avec
11 les Cris et les Inuits, afin de fournir au CLSC les
12 ressources financières nécessaires pour assurer la
13 mise en oeuvre efficace de son plan stratégique sur
14 plusieurs années.

15 On recommande que l'accès aux soins de la
16 santé dans la communauté soit amélioré notamment
17 quant aux soins découlant des maladies chroniques
18 telles que le diabète, le cancer, la dialyse, afin
19 d'éviter que les Naskapis aient à s'exiler dans une
20 autre région pendant une période prolongée afin d'y
21 recevoir les services requis.

22 On recommande que les communications entre le
23 gouvernement provincial et le gouvernement fédéral
24 soient améliorées afin d'assurer une meilleure
25 coordination des ressources et éviter le

1 chevauchement dans les programmes proposés et les
2 services fournis à la communauté.

3 On recommande que des mesures soient mises en
4 oeuvre afin d'assurer une stabilité parmi les
5 professionnels de la santé et d'éviter les
6 situations de conflit d'intérêts.

7 On recommande que soient mises en oeuvre les
8 recommandations du coroner formulées dans son
9 rapport daté du quatorze (14) janvier deux mille
10 dix-sept (2017) concernant les décès par suicide de
11 jeunes innus et naskapis à Sept-Îles en deux mille
12 quinze (2015).

13 On recommande que les services médicaux et
14 psychiatriques soient disponibles en anglais et en
15 naskapi au Centre intégré de santé et de services
16 sociaux de la Côte-Nord à Sept-Îles, notamment en
17 s'assurant que... de la présence d'un interprète et
18 de la traduction des formulaires et questionnaires
19 en anglais et en naskapi, tel que l'a recommandé
20 notamment le coroner, Monsieur le Commissaire.

21 On recommande que les services de thérapie
22 soient disponibles en anglais pour les Naskapis
23 participant à des programmes de traitement des
24 dépendances à Sept-Îles ou que soit bonifié le
25 financement d'opérations fournies au CLSC naskapi

1 afin de couvrir les coûts associés à la
2 participation naskapie de tels programmes dans les
3 communautés cries de la région de la Baie-James.

4 On recommande qu'un financement spécifique
5 soit alloué au CLSC naskapi pour fournir des
6 services appropriés aux femmes et aux enfants
7 hébergés dans le nouveau refuge pour femmes
8 victimes de violence de Kawawachikamach.

9 Quant au service de protection de la jeunesse,
10 Monsieur le Commissaire, on recommande que le
11 gouvernement du Québec garantisse aux Naskapis
12 l'accès aux services dans la langue de leur choix
13 de façon substantiellement égale aux autres
14 résidents du Québec.

15 On recommande que le gouvernement du Québec
16 fournisse une formation culturellement appropriée
17 aux travailleurs sociaux afin que ceux-ci aient une
18 compréhension plus complète de l'identité
19 culturelle naskapie comme composante de la notion
20 de l'intérêt de l'enfant.

21 On recommande que le gouvernement du Québec
22 mette en oeuvre des mesures assurant la
23 participation de la Nation naskapie aux audiences,
24 notamment à travers des mesures spécifiques à
25 l'exercice des droits, selon l'article 81.1 de la

1 Loi sur la protection de la jeunesse.

2 On recommande que les travailleurs sociaux
3 agissant en protection de la jeunesse soient
4 jumelés à des travailleurs sociaux de la
5 communauté, afin de sensibiliser les intervenants
6 aux facteurs culturels propres à la communauté et à
7 éliminer les préjugés quant aux pratiques
8 éducatives des parents autochtones.

9 On recommande que le gouvernement du Québec
10 finance et mette en oeuvre des programmes de
11 parrainage pour les parents, afin que leur enfant
12 demeure sous leur garde tout en leur permettant de
13 résoudre leurs problèmes par eux-mêmes.

14 On recommande que la DPJ adapte ses protocoles
15 d'intervention aux réalités de la communauté et
16 soit sensibilisée à la culture naskapie.

17 Finalement, on recommande que le gouvernement
18 du Québec fournisse du financement au CPE Sashidun
19 de la Nation naskapie qui soit adéquat aux besoins
20 actuels et aux besoins actuels futurs de la
21 communauté, incluant notamment l'ajout de places
22 dans les CPE.

23 Alors pour conclure, Monsieur le Commissaire,
24 telles qu'en font foi les situations rapportées par
25 les Nations innues et naskapies dans son mémoire...

1 dans les mémoires, dans les trois (3) mémoires
2 déposés et résumés en partie dans ces
3 représentations que j'ai faites devant vous
4 aujourd'hui, il reste encore beaucoup à faire afin
5 d'assurer à ces nations-là le même accès et à la
6 même qualité des services publics qu'aux Québécois
7 allochtones.

8 La situation de ces Premières Nations est
9 d'autant plus particulière en raison du fait qu'ils
10 doivent faire face à tous les jours aux barrières
11 causées par leur isolement géographique, leur
12 langue et les impacts intergénérationnels du
13 colonialisme, de la sédentarisation et des
14 relocalisations forcées et d'abus historiques tels
15 ceux commis sur les victimes des pensionnats
16 autochtones.

17 Ces Nations naskapis et innues réitèrent
18 l'importance d'apporter de façon diligente, voire
19 urgente, Monsieur le Commissaire, des solutions
20 concrètes aux problématiques identifiées, afin
21 d'assurer la dignité, le bien-être et
22 l'épanouissement de l'ensemble de ces nations et,
23 globalement, de contribuer à la réconciliation
24 entre les peuples autochtones et le gouvernement du
25 Québec.

1 On pense que le gouvernement du Québec doit
2 agir. Dans le passé, d'autres commissions ont
3 constaté les discriminations envers les
4 Autochtones, ils ont recommandé des changements
5 quant aux façons de faire et aux ressources mises
6 en oeuvre, mais qu'est-il advenu des constats et
7 recommandations de la Commission vérité et
8 réconciliation deux mille quinze (2015)? Ou de
9 ceux du coroner en deux mille dix-sept (2017),
10 suite à son enquête sur le suicide de jeunes innus
11 et de naskapis en deux mille quinze (2015) à Sept-
12 îles?

13 Ces Nations innues et naskapies *soumet* que le
14 gouvernement du Québec a une obligation positive de
15 prendre les mesures nécessaires, Monsieur le
16 Commissaire, pour mettre en oeuvre les
17 recommandations qu'émettra votre commission par ses
18 pouvoirs législatifs et politiques.

19 L'adoption prévue du projet de loi C-262 sur
20 la Loi relative à la Déclaration des Nations Unies
21 sur les droits des peuples autochtones ne laisse
22 aucun doute sur les obligations de tous les niveaux
23 du gouvernement de reconnaître, protéger et donner
24 effet aux droits des peuples autochtones du Canada,
25 individuellement ou collectivement, conformément à

1 la Déclaration des Nations Unies sur les droits des
2 peuples autochtones.

3 Les membres de l'organisme ITUM, du
4 Regroupement Mamit Innuat et de la nation naskapie
5 s'en remets à cette commission afin que cet appel à
6 l'action soit réellement entendu et ainsi de
7 s'assurer que tous les membres de ces communautés
8 reçoivent un meilleur accès aux services publics,
9 de qualité, sans discrimination, et dans le respect
10 de leur culture, croyances, de leur langue et de
11 leur histoire. Merci, Monsieur le Commissaire.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors merci, Me Adam. Je prends note de vos
14 propos. Évidemment vous relatez des événements ou
15 des faits qu'on a pu constater pendant notre séjour
16 à Sept-Îles ou Uashat Maliotenam. Je comprends que
17 vous référez à beaucoup de recommandations, mais que
18 plusieurs se recourent. Vous parlez de formations.

19 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

20 Exact.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Évidemment, pour les gens des services publics qui
23 ont à oeuvrer auprès des communautés innues ou
24 naskapies, c'est important. Plusieurs, comme vous
25 le soulignez, sont isolées, pas d'accès par route;

1 on parle de bateau, on parle de motoneige l'hiver,
2 on parle de train, chemin de fer, avion, avec des
3 coûts considérables, et évidemment, l'idée de se
4 payer de longs voyages comme ça, pour aller chercher
5 des soins de santé ou... quel que soit le besoin
6 qu'il n'y a pas dans notre communauté, c'est
7 difficile, c'est déchirant souvent, l'éloignement de
8 la famille.

9 Vous parlez de la langue, les services dans la
10 langue, on parle de santé, justice. C'est évident
11 que pour quelqu'un qui doit recevoir des services de
12 santé, d'être capable de bien comprendre... et pour
13 le praticien aussi, j'imagine que pour un médecin,
14 un infirmer, une infirmière qui rend des services,
15 s'assurer que le patient *comprend* bien ce qui lui
16 est indiqué c'est important, l'échange entre eux.

17 Point de vue justice. Bon. C'est certain que
18 la proximité des services de justice, là on parle
19 dans certaines communautés de bonne distance et les
20 gens qui s'y rendent, bien, vous parlez s'il y a
21 seulement un avocat qui s'y retrouve, il peut se
22 retrouver en conflit. Bien, c'est sûr que ça peut
23 être un problème. À un moment donné, il y a
24 quelqu'un qui va se retrouver soit sans avocat ou
25 bien il y a un ajournement.

1 Bon. La langue. Et quand vous parlez de
2 traduction du français à l'anglais, de l'anglais au
3 naskapi, bien là, qu'est-ce qu'on entend rendu au
4 bout de la ligne et qu'est-ce qu'on entend comme
5 réponse quand ça revient - parce que la question
6 sera posée en français, traduite en anglais, en
7 naskapi, réponse en naskapi, en anglais, en français
8 - pas simple. Pas souhaitable surtout.

9 C'est certain qu'avoir des traducteurs formés
10 qui vont directement de l'anglais au naskapi...
11 parce que la première langue là-bas, chez les
12 Naskapis, c'est le naskapi, l'anglais vient après,
13 puis le français, bien, on repassera.

14 Alors c'est des choses que j'entends et je
15 suis conscient que les gens... si vous étiez ici un
16 peu plus tôt, en entendant les gens du gouvernement,
17 Secrétaire aux affaires autochtones, ministère de la
18 Justice, les procureurs - il y a trois (3)
19 procureurs du gouvernement - les gens vous
20 entendent, les messages se rendent et évidemment, on
21 a senti qu'il y avait une volonté de faire des
22 choses, évidemment dans la mesure du possible.

23 C'est sûr que parfois, on ne peut même pas
24 avoir la ressource pour donner les services, ça, je
25 pense que vous en êtes conscient. Alors évidemment,

1 on va souhaiter que les... que ça s'améliore, que
2 les choses puissent être faites et, évidemment, moi
3 j'ai compris que c'est certain que, malgré tous les
4 souhais que je pourrais avoir, ça ne se fera pas en
5 dix minutes. Je n'ai pas de baguette magique et je
6 pense, personne n'est venu ici pour me dire qu'il
7 était détenteur et qu'elle était détenteur d'une
8 baguette magique.

9 Alors je retiens ce que vous me dites, il y
10 aura certainement des recommandations dans plusieurs
11 aspects que vous avez abordés; ne serait-ce que la
12 formation ou... Ça c'est important ça, je pense,
13 que les gens se sentent sécurisés avec des gens qui
14 ont une connaissance de leur culture. Je pense que
15 c'est important. Puis il y a plusieurs autres
16 aspects.

17 Il y a des choses auxquelles on ne peut pas
18 grand-chose. Quand vous parlez du transfert des
19 femmes après une certaine période de la grossesse,
20 bien, d'aller se rendre à Sept-Îles, bien, ça, je
21 l'ai entendu quand je suis allé là-bas.

22 Évidemment, il y a tout le système des
23 *midwives* ou des sages-femmes qui s'implante, qui se
24 développe qui peut aider. Par contre, c'est certain
25 qu'il y a la sécurisation des femmes qui accouchent

1 qui est importante, puis évidemment celles qui
2 doivent se rendre à Sept-Îles, bien, c'est important
3 qu'elles soient bien traitées, qu'elles soient bien
4 reçues; on a entendu des cas à ce sujet-là à
5 Maliotenam.

6 Alors on va souhaiter que tout aille bien. Et
7 je vous remercie beaucoup d'avoir partagé avec nous
8 ces préoccupations qu'on retient.

9 J'ai vos mémoires, je vais les lire et les
10 relire. J'ai heureusement le temps de le faire
11 avant de passer à la finalisation du mémoire.

12 Il y a des périodes de réflexion, mais si vous
13 avez d'autres bonnes idées qui vous viennent à...
14 que vous souhaiteriez communiquer, bien, vous êtes
15 toujours bienvenu Me Adam. Merci beaucoup, puis
16 transmettez mes salutations aux gens que vous
17 représentez.

18 **Me ROBERT-ANDRÉ ADAM :**

19 Excellent. Je vous remercie encore une fois pour
20 l'opportunité et pour... Je remercie la Commission,
21 Monsieur le Commissaire, merci.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bon. Alors on va suspendre et on reprend demain
24 matin à neuf heures trente (09 h 30) Madame la
25 greffière?

1 **Me DONALD BOURGET :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Oui?

5 **Me DONALD BOURGET :**

6 Oui, demain matin neuf heures trente (9 h 30) avec

7 l'Assemblée des premières nations Québec-Labrador.

8 Il y aura effectivement le Grand Chef, monsieur

9 Ghislain Picard, assisté de deux avocats, Me Sioui

10 et Me Larochelle qui seront présents.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bon, il fera plaisir de les recevoir. Et à demain

13 matin. Bonne soirée.

14 -----

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Nous, soussignées, **Gabrielle Boyer et Ann Montpetit**, sténographes officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé:



Gabrielle Boyer, s.o.



Ann Montpetit, s.o.b.